

Table des matières

Sommaire	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux	vi
Remerciements	viii
Introduction	1
Problématique	4
Recension des écrits	11
Historique.....	12
Définitions et caractéristiques de l'implication des parents.....	19
Facteurs pouvant faciliter ou nuire à l'implication parentale.....	21
Impacts de l'implication parentale.....	29
Influence des rapports de genre sur l'implication des parents.....	32
Éléments favorables à l'implication des pères.....	36
Cadre de référence	39
Les systèmes.....	40
Le système familial.....	41
Les principes d'intervention du modèle systémique.....	44
Méthodologie de la recherche	47
Objectifs et questions de recherche.....	48
Stratégie de recherche.....	49
Population à l'étude et échantillonnage.....	50
Le déroulement de la collecte des données.....	52
Outils de collecte de données.....	53
Le guide d'entrevue et la fiche signalétique.....	54
Analyse des données.....	57
Considérations éthiques.....	59
Pertinence de la recherche.....	60
Résultats	62
Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants.....	63
Point de vue des répondants sur le concept d'implication parentale.....	64
Le concept d'implication parentale selon les répondants.....	66
Définition de l'implication parentale.....	66
Principaux mots-clés caractérisant l'implication parentale.....	68

Point de vue des répondants sur les perceptions de leurs collègues par rapport à l'implication parentale	71
Attentes du centre jeunesse envers l'implication parentale	72
Attentes des répondants par rapport aux parents	74
Perceptions des répondants sur les facteurs favorisant l'implication parentale.....	75
Perceptions des répondants sur les facteurs défavorables à l'implication des parents ...	82
Perceptions des répondants sur les impacts positifs de l'implication parentale.....	90
Perceptions des répondants sur les impacts négatifs de l'implication parentale.....	96
Vécu concret des répondants envers l'implication parentale.....	97
Cas concrets où l'implication parentale fut une réussite.....	98
Interventions où l'implication parentale n'a pas pu se concrétiser	116
Recommandations pour favoriser l'implication parentale.....	128
<i>Discussion</i>	133
Définitions des intervenants de l'implication parentale.....	134
Facteurs favorables ou défavorables à l'implication parentale.....	138
Impacts positifs et négatifs de l'implication parentale.....	151
Limites de la recherche	156
Contribution de la recherche.....	158
Avenues et perspectives de recherche.....	160
<i>Conclusion</i>	163
<i>Références</i>	168
<i>Appendice A : Autorisation du comité scientifique du Saguenay-Lac-St-Jean</i>	176
<i>Appendice B : Lettre résumant le déroulement de la recherche</i>	178
<i>Appendice C : Formulaire de disponibilité à participer à l'étude</i>	180
<i>Appendice D : Formulaire de consentement</i>	182
<i>Appendice E : Guide d'entrevue et fiche signalétique</i>	187
<i>Appendice F : Approbation éthique de l'Université du Québec à Chicoutimi</i>	194
<i>Appendice G : Certificat de conformité éthique du Centre jeunesse de Québec</i>	196
<i>Appendice H : Déclaration d'honneur</i>	198

Liste des tableaux

Tableau 1 : Thèmes et sous-thèmes du guide d'entrevue.....	56
Tableau 2 : Données sociodémographiques et professionnelles des répondants (n=16)	65
Tableau 3 : Mots-clés caractérisant l'implication parentale nommés par les répondants	70
Tableau 4 : Point de vue des répondants sur les comportements et attitudes des intervenants favorisant l'implication parentale.....	82
Tableau 5: Point de vue des répondants sur les facteurs liés aux jeunes qui nuisent à l'implication parentale.....	84
Tableau 6: Point de vue des répondants sur les facteurs liés aux parents qui nuisent à l'implication parentale.....	86
Tableau 7: Point de vue des répondants sur les facteurs organisationnels qui nuisent à l'implication parentale.....	89
Tableau 8: Point de vue des répondants sur les impacts positifs de l'implication parentale..	95
Tableau 9: Point de vue des répondants sur les comportements et attitudes des parents favorisant l'implication parentale (n=16)	103
Tableau 10: Point de vue des répondants sur les facteurs liés aux parents qui facilitent leur implication	107
Tableau 11: Recommandations aux intervenants du centre jeunesse émises par les répondants.....	129
Tableau 12: Recommandations différentes et communes émises aux chefs de service et aux gestionnaires du centre jeunesse par les répondants pour favoriser l'implication parentale	132

Remerciements

Pour rédiger ce mémoire, cinq ans de travail ont été nécessaires. Pendant ces cinq années, j'ai dû mettre en place toutes les stratégies pouvant m'aider à concilier les études, le travail et la famille. Ce fut pour moi une expérience enrichissante, car j'ai pu utiliser les acquis relatifs aux recherches sur l'implication parentale pour améliorer mon rôle d'éducateur spécialisé et d'enseignant. Il est donc pour moi primordial de remercier madame Danielle Maltais, ma directrice de recherche, et madame Ève Pouliot, ma codirectrice. Celles-ci ont fait preuve d'une disponibilité remarquable pour répondre à mes besoins et ont su mettre à profit toutes leurs compétences pour m'aider à cheminer adéquatement tout au long de ce processus.

Je tiens à remercier le Centre jeunesse de Québec/Institut universitaire pour son soutien financier, qui a été pour moi d'une importance capitale. Je veux également remercier le comité scientifique du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui a accepté que ce projet de recherche se déroule au sein de son organisation. Un grand merci à tous les intervenants sociaux et éducateurs spécialisés qui ont osé partager leur vécu d'intervention, mais aussi leurs opinions concernant un sujet qui interpelle l'ensemble des acteurs des centres jeunesse du Québec. Sans leur participation et leur disponibilité, ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Il m'apparaît nécessaire de remercier également mes parents qui ont su démontrer, par leurs encouragements, leur fierté de me voir réaliser ce mémoire. Toutefois, il

n'aurait pu y avoir de mémoire si je n'avais pas eu à mes côtés ma conjointe, Marie-Geneviève, qui m'a soutenu et encouragé tout au long de mon cheminement, et mes deux enfants, Émile et Renaud. Tous les trois m'ont partagé entre le travail et les études sans jamais montrer un signe d'impatience. Ils furent sans contredit ma plus grande motivation. Ce mémoire leur est donc dédié, mais il l'est également à tous les acteurs sociaux qui tentent de venir en aide aux familles en difficulté et qui, chaque jour, doivent s'outiller pour trouver des stratégies afin de répondre à leurs besoins.

Rapport-Gratuit.com

Introduction

Être en relation d'aide avec des jeunes et leur famille en contexte d'autorité, comme doivent le faire les intervenants oeuvrant dans les différents centres jeunesse de la province de Québec, demande d'innover constamment sur le plan des techniques d'intervention (Mercier, 1991)¹. Les intervenants sociaux et les éducateurs spécialisés dans ce type d'organisation doivent trouver de nouvelles façons d'intervenir afin d'offrir de meilleurs services aux jeunes et à leur famille. Parmi celles-ci, de nombreux chercheurs constatent que l'implication des parents dans l'intervention est devenue une approche privilégiée par de plus en plus d'intervenants (Gendreau, 1995; Lakin, Brambila & Sigda 2004; Saint-Jacques, Beaudoin, Drapeau & Lessard, 2000). Toutefois, en raison de certaines problématiques parentales, comme des comportements menaçants, des dépendances aux drogues ou des problèmes de santé mentale, la collaboration avec certains parents représente un défi de taille dans l'intervention en contexte de protection de la jeunesse (Fangeras, Laguerre, Moisan & Tremblay, 2002). C'est donc pour approfondir les connaissances sur l'implication parentale dans un contexte de protection de la jeunesse que cette recherche a été effectuée. Plus précisément, il s'agissait de réaliser des entrevues semi-dirigées auprès d'intervenants du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le but de documenter leurs propres définitions de l'implication parentale et de recueillir leur point de vue sur les facteurs favorables ou défavorables qui y sont associés. La recherche visait également à explorer les impacts positifs et négatifs de l'implication parentale et, finalement, à colliger les recommandations des répondants pour favoriser l'implication parentale.

¹ Pour les besoins de cette recherche, le terme «jeune» réfère à toute personne âgée de zéro à 18 ans. Le terme «intervenant», quant à lui, regroupe les intervenants sociaux ainsi que les éducateurs spécialisés.

Le premier chapitre de ce mémoire présente la problématique à l'étude, c'est-à-dire les défis associés à l'implication parentale dans l'intervention en contexte de protection de la jeunesse. Le deuxième chapitre fait le point sur l'état des connaissances actuelles et le troisième apporte des informations sur le cadre de référence utilisé, soit le modèle systémique. Le quatrième chapitre traite des aspects méthodologiques de la recherche et apporte des précisions sur la stratégie de recherche utilisée, la population à l'étude et les variables étudiées, la collecte et l'analyse des données et, finalement, la pertinence de la recherche. Le cinquième chapitre présente, pour sa part, les résultats de la recherche, notamment en ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants, leurs définitions de l'implication parentale, les difficultés vécues lorsqu'ils impliquent les parents, les facteurs positifs et négatifs associés à l'implication parentale, les impacts positifs et négatifs qui en découlent ainsi que les recommandations des répondants afin de favoriser ce genre de pratique. Finalement, le dernier chapitre présente une synthèse des résultats obtenus dans le cadre de cette recherche, les met en lien avec les écrits scientifiques recensés sur la question, et formule des recommandations quant à la réalisation de nouvelles recherches sur le sujet.

Problématique

Le travail d'intervention en centre jeunesse est encadré par trois lois : la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) et la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). La LSSSS vise l'accessibilité aux services pour la population en général, où le libre consentement de chaque personne est essentiel pour obtenir des services (Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2006). La LSJPA et la LPJ sont des lois plus spécifiques aux centres jeunesse. Les interventions liées à la LSJPA, destinées aux adolescents de 12 à 18 ans ayant commis une infraction à une loi du Canada, doivent tenter de responsabiliser et réinsérer les adolescents dans la société en impliquant les parents et la communauté lors du processus d'intervention (Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2006). Pour sa part, la LPJ est une loi spécifique aux jeunes de moins de 18 ans dont la sécurité ou le développement est ou peut être compromis. Cette loi est basée sur des principes généraux qui doivent guider les interventions réalisées en centre jeunesse. Ces principes sont au nombre de cinq: 1) rechercher l'intérêt du jeune et respecter ses droits (tout comme ceux des parents); 2) prévenir et mobiliser la communauté; 3) maintenir le jeune dans le milieu parental; 4) considérer la primauté de l'autorité parentale et finalement; 5) intervenir rapidement et intensivement.

L'importance liée à la participation des parents dans l'intervention en centre jeunesse est donc nommée explicitement à l'intérieur de la LPJ. Elle fut même réaffirmée dans le cadre des modifications apportées à la LPJ au cours des dernières années. En fait, cette loi considère que les parents sont les premiers responsables de leurs enfants et que toute intervention doit mettre en place, lorsque cela est approprié, les moyens pour

permettre aux enfants et aux parents de participer aux décisions qui les concernent. Dans les modifications récentes apportées à cette loi, entrées en vigueur le 9 juillet 2007, il est également réaffirmé que la participation de la communauté et des parents doit être favorisée et que ces derniers doivent participer activement à l'application des mesures pour mettre fin à la situation de compromission. La participation des parents n'est donc pas uniquement une intervention privilégiée par les intervenants, mais bien un principe d'intervention préconisé par la loi et les centres jeunesse. Il importe de spécifier que pour qu'une intervention débute en vertu de la LPJ, un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse doit être effectué. Celui-ci doit être évalué pour déterminer si la sécurité ou le développement du jeune est ou peut être compromis (Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2006). Le législateur considère que «la sécurité ou le développement d'un enfant peut être compromis en vertu de l'article 38 de la LPJ lorsque celui-ci se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physique ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux» (Loi sur la protection de la jeunesse, 2008, p.21).

Malgré une structure d'intervention bien établie et l'importance qu'accordent les centres jeunesse à l'implication des parents, le nombre de signalements n'a fait qu'augmenter au cours des cinq dernières années au Saguenay–Lac-Saint-Jean et ce, même si la région fait face à une décroissance démographique. Effectivement, ce nombre a augmenté de 12,5 % en 2006-2007 pour atteindre 3 763 signalements, comparativement à l'année 2005-2006 où le nombre de signalements était de 3 343. (Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2006-2007). Rappelons que dans le reste de la province, les

directeurs de la protection de la jeunesse constatent une stabilisation récente des signalements. Pour l'année 2007-2008, 68 651 signalements d'enfants ont été effectués à la Direction de la protection de la jeunesse, soit 1 % de plus qu'en 2006-2007 et le nombre de signalements retenus pour l'ensemble de la province a baissé de 4 %, soit de 31 718 pour 2006-2007 à 29 780 en 2007-2008. Bien qu'une diminution des signalements soit observée dans l'ensemble de la province, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme mentionné ci-haut, s'est distinguée au cours des deux dernières années par une hausse constante des signalements reçus et retenus. Cette augmentation de 12,5 % se situe au-dessus de la moyenne provinciale entre 2002-2003 et 2006-2007. Pourtant, selon le recensement de l'Institut de la statistique du Québec (2007), le Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait, parmi sa population, 52 881 jeunes de 0 à 17 ans en 2006-2007, comparativement à 61 744 jeunes en 2001-2002. Malgré cette diminution démographique importante (-11,4 % contre 3,2 % dans l'ensemble du Québec), le nombre d'enfants dont la sécurité ou le développement est compromis est en augmentation constante au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces statistiques démontrent bien que les intervenants du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean doivent faire face à de plus en plus de situations d'intervention où les parents sont interpellés pour venir en aide aux jeunes de moins de 18 ans dont la sécurité ou le développement est ou peut être considéré comme compromis. Dans un tel contexte, il devient primordial de se questionner sur l'importance de l'implication parentale en centre jeunesse.

Malgré le soutien de l'organisation et des lois qui légitiment les interventions en centre jeunesse, il demeure difficile, dans certaines circonstances, de travailler en

collaboration avec les parents. Le contexte d'autorité à l'intérieur duquel certains intervenants doivent travailler est parfois identifié comme une source majeure de ces difficultés (Mercier, 1991; Saint-Jacques et al., 2000). Rappelons que les situations où le client (souvent les parents) est celui qui sollicite l'aide sont plutôt rares en protection de la jeunesse (Mercier, 1991). Il s'agit plutôt d'un signalement extérieur qui dénonce les comportements des parents. Les intervenants doivent donc, dans certaines situations, mettre en place des mesures pour mettre fin à la situation de compromission des enfants et ce, sans l'approbation des parents. Ces derniers peuvent être résistants à ce que des intervenants viennent s'introduire dans leur vie privée et ils peuvent également refuser de reconnaître leurs compétences (Mercier, 1991). Gendreau (1995) souligne également que les parents appelés à collaborer avec les intervenants des centres jeunesse peuvent se sentir incompetents, désespérés et coupables de ce qui arrive à leur enfant. Dans un tel contexte, cet auteur affirme qu'il peut être ardu, pour ceux-ci, de reconnaître le côté positif d'être un parent, car la situation vécue est trop difficile. Ce contexte d'intervention, où les parents vivent de fortes charges émotionnelles et où ils ne sont pas toujours réceptifs à l'aide apportée, place les intervenants en centre jeunesse dans des situations où leur intégrité psychologique et physique peut être menacée (Mercier, 1991). Les intervenants doivent donc être en mesure de concilier les deux mandats qui leur sont attribués, soit le rôle d'aidant et le rôle d'autorité.

Bien que de telles difficultés se rencontrent dans l'intervention en centre jeunesse, la collaboration entre les parents et les intervenants est, pour plusieurs chercheurs et cliniciens, un moyen efficace pour offrir de meilleurs services aux jeunes et à leur

famille, que ce soit lors d'un placement en centre de réadaptation ou lors d'une intervention dans le milieu naturel des jeunes (Belpaire, 1993; Gendreau, 1993; Odesse, 1991; Saint-Jacques et al., 2000). En fait, des études récentes soulignent qu'une collaboration étroite avec les parents, lors du placement de leurs enfants, permet d'obtenir des résultats pouvant durer plus longtemps après leur retour dans leur milieu naturel (Beaudoin, Mireault, Champagne & Paquet, 1998; Saint-Jacques et al., 2000). La collaboration avec les parents permet aussi de régler les situations à plus long terme en rétablissant le lien parent-enfant, en revalorisant le parent dans son rôle et en diminuant ses résistances par rapport à l'intervention (Saint-Jacques et al., 2000). Ce partenariat est essentiel, selon Saint-Jacques et al. (2000), si l'on veut maximiser les chances que ces parents jouent pleinement leur rôle auprès de leur enfant. Il faut donc considérer les parents comme des partenaires à l'intervention et les experts de leur situation et ce, qu'il s'agisse d'une intervention dans le cadre d'un centre de réadaptation ou d'une intervention dans le milieu naturel du jeune (Ausloos 1995/2001; Berlioz, 1999; Odesse, 1991; Saint-Jacques et al., 2000).

Étant donné l'importance de l'implication parentale et l'absence d'étude visant à recueillir le point de vue des intervenants du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur ce sujet, il est pertinent d'approfondir la question de l'implication parentale et de mieux connaître les opinions de ces intervenants. Pour ce faire, la présente étude a comme premier objectif l'identification des perceptions des intervenants par rapport à l'implication parentale. Le deuxième objectif de cette recherche consiste à identifier les facteurs favorables ou défavorables à l'implication parentale. Estimer les répercussions

positives et négatives des interventions qui se font en collaboration avec les parents est le troisième objectif de la présente recherche. Enfin, cette étude vise à identifier les besoins et les recommandations des intervenants en ce qui a trait à l'implication parentale.

Rapport-Gratuit.com

Recension des écrits

Ce chapitre présente, en premier lieu, un portrait de la transformation des interventions en protection de la jeunesse et auprès des parents dans la société québécoise. Par la suite, les définitions de l'implication parentale sont abordées ainsi que les différentes manières dont les parents peuvent s'impliquer ou être impliqués dans l'intervention. La troisième partie du chapitre traite des facteurs qui influencent l'implication parentale, liés aux enfants, aux parents, aux intervenants et à l'organisation. Elle est suivie des impacts de l'implication parentale sur les enfants, les parents et les intervenants. Enfin, la dernière partie de ce chapitre aborde l'influence des rapports de genre dans l'implication parentale, c'est-à-dire les principales distinctions entre l'implication des mères et des pères.

Historique

Sans prétendre dresser un portrait exhaustif des origines de l'implication parentale, il importe de considérer l'évolution de l'intervention favorisant la participation des parents dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'intervention auprès des parents.

Selon Pouliot, Turcotte et Monette (2009), les pratiques auprès des parents sont construites par le contexte social de l'époque dans laquelle elles s'inscrivent et par les résultats des travaux de recherche qui contribuent à l'évolution des connaissances sur l'intervention sociale auprès des familles en difficulté. Au Québec, du XVII^e siècle au XIX^e siècle, la famille constituait le point d'ancrage de la société traditionnelle et le

principal réseau de soutien (D'Amours, 1986; Pouliot, 2006). Le caractère privé de la famille et le peu d'importance accordée à l'enfance peuvent expliquer l'implication limitée de l'État dans les pratiques éducatives, tout comme le clergé et les élites locales qui exerçaient une influence majeure sur la transmission des valeurs et sur les pratiques parentales (Fortin, 1987, Pouliot, 2006). Les problèmes sociaux, tels l'abandon des enfants, la violence et l'alcoolisme, étaient perçus à l'époque comme étant le résultat de difficultés individuelles, ce qui justifiait par le fait même la faible implication de l'État dans la sphère familiale (Mayer, 2002). Les dons, gérés par l'Église et parfois suppléés par l'État, le voisinage et la paroisse, étaient les principaux palliatifs utilisés pour aider les familles ne pouvant remplir les responsabilités qui leur incombaient (D'Amours, 1986; Mayer, 2002). En ce qui concerne les enfants, l'État n'intervenait pratiquement que pour accorder une reconnaissance juridique aux enfants considérés comme illégitimes. Son rôle consistait alors à s'assurer de trouver une famille d'accueil jusqu'à ce que les enfants atteignent l'adolescence (D'Amours, 1986).

Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que la protection de l'enfance s'est dissociée plus spécifiquement de l'assistance charitable (D'Amours, 1986). La Loi des écoles industrielles, adoptée en 1869, fut l'une des conséquences de ce changement. Cette loi avait comme objectif de prévenir la délinquance juvénile. Pour être admis dans ces écoles, les enfants devaient être âgés entre six et quatorze ans. Ils devaient également être orphelins ou victimes de violence physique ou de négligence. Des enfants errants, sans tuteur pour subvenir à leurs besoins ou des enfants atteints d'une déficience physique pouvaient également être admis dans les écoles industrielles (D'Amours, 1986). Dans la

même année, les écoles de réforme furent créées pour réhabiliter les jeunes délinquants. À ce moment, l'État intervenait en prenant la place de la famille et en s'y substituant sans nécessairement solliciter la participation des parents (Pouliot et al., 2009).

Par la suite, les conséquences de la migration massive vers les grands centres urbains et les problèmes sociaux liés à la Première Guerre mondiale amenèrent l'État à sanctionner la loi-cadre de l'assistance publique pour devenir partenaire officiel dans l'assistance publique (D'Amours, 1986; Joyal & Chatillon, 1996; Pouliot, 2006). Cette période fut caractérisée par l'essor industriel et l'urbanisation, des phénomènes qui ont contribué à modifier les valeurs et les normes traditionnelles. La consommation de biens, le travail, l'argent et le divertissement ont, dès lors, rejoint les nouvelles valeurs de l'époque (Pouliot, 2006). C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a mis en vigueur, en 1924, la Loi d'adoption. Avec cette loi, les enfants illégitimes (abandonnés, orphelins, etc.) pouvaient avoir une famille légitime et ainsi bénéficier des mêmes droits que les enfants issus du mariage (D'Amours, 1986).

En 1933, les conclusions de la première étude sur la protection de l'enfance, commandée par la Commission des assurances sociales de Québec, furent rendues publiques. Un des mandats de cette commission, appelée Commission Montpetit, consistait à enquêter sur le mode d'adoption et le placement des enfants. Deux principes majeurs furent alors établis : le droit de l'enfant à une protection et la nécessité que celle-ci lui soit assurée par et dans sa famille (D'Amours, 1986). Dès 1933, l'importance des parents dans l'intervention auprès des enfants fut donc reconnue. Les conclusions du

rapport faisaient également ressortir que la prévention en matière de protection n'était pas effectuée et que l'intervention ne se faisait que lorsque la situation était devenue grave. Le seul moyen d'intervenir devenait alors le placement de l'enfant et ce, même si la grande majorité (88 %) des enfants recueillis dans des institutions avaient encore leur père ou leur mère ou, dans certains cas, leurs deux parents (D'Amours, 1986; Joyal & Chatillon, 1996). À cette époque, au Québec, les enfants étaient placés en institution trois fois plus souvent qu'en Ontario (Joyal & Chatillon, 1996). Pour Joyal et Chatillon (1996) ainsi que Vaillancourt (1988), plusieurs de ces placements d'enfants n'étaient pas justifiés par la situation d'abandon des enfants ou par des abus commis par les parents, mais bien par leur situation économique précaire. À la suite des recommandations du rapport de la Commission des assurances sociales de Québec et des conséquences de la crise économique de 1930, un nouveau réseau de services de protection de l'enfance fut alors créé (D'Amours, 1986).

C'est ainsi qu'à Montréal, en 1937, la première Société d'adoption et de protection de l'enfance fut mise en œuvre. Venir en aide à l'enfance malheureuse, placer les enfants et visiter les mères célibataires étaient alors les objectifs de cette société (D'Amours, 1986). Plutôt que de placer les enfants de façon systématique, comme c'était le cas auparavant, les intervenants de la Société d'adoption et de protection de l'enfance envisageaient la possibilité de maintenir l'enfant chez lui (D'Amours, 1986). Sans parler des deux parents, les objectifs ainsi mis en place commençaient à intégrer les mères dans l'intervention. L'année 1937 amena également la création du Bureau d'assistance sociale aux familles dont les objectifs étaient d'aider les familles en difficulté, d'améliorer leurs

conditions sociales et de réhabiliter les mères célibataires. Les enfants étaient placés dans un milieu naturel plutôt qu'en institution et le Bureau d'assistance sociale aux familles s'assurait de leur bien-être par des suivis (D'Amours, 1986). Pour Vaillancourt (1988), il s'agit de points culminants démontrant une plus grande prise en charge des problèmes sociaux par l'État, autrefois gérés par le réseau familial et les œuvres de charité.

Quelques années plus tard, soit en 1944, le rapport de la Commission d'assurance-maladie proposa un avant-projet de loi pour assurer la protection de l'enfance. Ce rapport, qui dénonçait le recours exagéré au placement institutionnel, proposa de «mettre en place des mesures d'aide aux enfants en difficultés et à leurs familles, notamment le maintien des enfants dans leur milieu familial sous la surveillance d'une société de protection de l'enfance» (Joyal & Chatillon, 1996, p.37). Toutefois, de nombreuses protestations et les changements de gouvernement ont freiné la mise en application de ces lois (D'Amours, 1986; Joyal & Chatillon, 1996). Plusieurs adoptions de lois visant le bien-être des familles et de nombreuses modifications légales ont ensuite suivi, dont le remplacement de la Loi sur les écoles de réforme par la Loi relative aux écoles de protection de la jeunesse, en 1950 (D'Amours, 1986; Pouliot, 2006).

Or, ce n'est qu'en 1972 que les travaux débutèrent dans le but de trouver la meilleure solution possible pour protéger les enfants contre les dangers menaçant leur sécurité, leur santé et leur développement (D'Amours, 1986). La mise en place de la Loi sur la protection de la jeunesse, adoptée le 15 janvier 1979, fut le point culminant de tous les travaux effectués à cette époque (D'Amours, 1986). À l'intérieur de cette loi, la

notion «d'autorité paternelle» fut remplacée par «l'autorité parentale», qui signifie que les deux parents sont considérés comme égaux en ce qui concerne leurs responsabilités parentales (Pouliot, 2006). On affirma également dans cette loi que :

Les parents sont les premiers responsables de la protection de leurs enfants et la protection des droits de ces derniers doivent d'abord s'effectuer dans une perspective de support aux parents dans l'exercice de leurs responsabilités afin de maintenir l'enfant dans sa famille (D'Amours, 1986, p.406).

Odesse (1991) a toutefois constaté, malgré ces changements législatifs, que ce n'est que vers le début des années 1980 que les intervenants ont réellement modifié leurs approches pour impliquer les parents. Cela peut s'expliquer, d'une part, par la crise de l'État-providence et la récession économique des années 1980, qui ont forcé l'État à revoir son rôle vis-à-vis des problématiques sociales. À cette époque, celui-ci cherchait à diminuer les coûts reliés aux nombreux placements, dont ceux impliquant les enfants. Dans ce contexte, Beaupré et Tremblay (1992) considèrent que la désinstitutionnalisation est l'une des conséquences associées aux problèmes économiques du Québec. Selon ces auteurs, les obligations économiques et les politiques sociales de l'époque ont largement contribué à modifier les méthodes d'intervention vis-à-vis les familles en faisant des parents des partenaires essentiels pour la protection des enfants. L'empowerment, le partenariat avec les parents et l'intervention axée sur leurs forces et leurs compétences apparurent, entre autres, comme de nouvelles valeurs associées aux interventions sociales des années 1980 (Pouliot, 2006). D'autre part, le développement des connaissances en intervention sociale est également un facteur qui, comme la crise de l'État-providence, aurait contribué à modifier les approches d'intervention. En fait, le développement des

connaissances a permis de faire ressortir les coûts élevés des placements d'enfants et les obstacles à leur réinsertion sociale, ce qui a remis en question cette façon de faire au Québec (Durning, 2002). Parallèlement, les approches centrées sur le développement du pouvoir d'agir, la reconnaissance des forces de résilience du système familial, le relativisme culturel et la valorisation des différences, la perspective écologique, ainsi que l'utilisation du soutien dans le réseau social se développent et deviennent de plus en plus prometteurs (Mayer, 2002).

De nos jours, l'intervention auprès des familles est passée d'une pratique sociale «paternaliste» à une pratique misant davantage sur les ressources et les capacités des clients à «contrôler» leur situation (Saint-Jacques et al., 2000). Selon Saint-Jacques et al. (2000), les lignes directrices voulant que les intervenants se substituent aux parents, considérés à l'époque comme étant inaptes à jouer leur rôle, se sont considérablement modifiées afin que ces derniers demeurent, avec les enfants, les premiers responsables de l'intervention. Pour Gendreau (1995), les intervenants considèrent beaucoup moins aujourd'hui les problèmes de l'enfant comme étant uniquement le fruit de carences parentales. Cette nouvelle philosophie d'intervention fait en sorte que plutôt que de prendre l'intervention en main pour décharger les parents, les intervenants les invitent à devenir partenaires de l'intervention (Cormier, 1995). Il importe de rappeler qu'à l'intérieur des modifications apportées à la Loi sur la protection de la jeunesse, en 2007, le législateur a réaffirmé que la responsabilité d'assurer la protection des enfants appartient aux parents en premier lieu, et que ce mandat de protection doit se faire en les

soutenant dans l'exercice de leurs responsabilités afin de maintenir l'enfant dans sa famille.

Définitions et caractéristiques de l'implication des parents

Plusieurs auteurs soulignent l'importance de l'implication parentale dans l'intervention, mais peu d'entre eux la définissent clairement. La présente recension des écrits a permis de repérer deux principales définitions de l'implication parentale. D'une part, pour Blumenthal (cité dans Saint-Jacques et al., 2000), l'implication parentale signifie «l'inclusion ou la participation active du père ou de la mère dans les activités, tâches, services et les prises de décision tout au long de l'intervention en protection de la jeunesse » (Traduit et adapté par Saint-Jacques et al., 2000, p.81). D'autre part, elle se définit également comme «une pratique et une procédure pour encourager significativement les membres de la famille à participer à l'intervention» (Hanson, 1992, p.274). Plus précise, c'est la première définition, soit celle de Blumenthal, traduite et adaptée par Saint-Jacques et al. (2000), qui a été retenue dans le cadre de cette recherche.

Bien que peu d'auteurs définissent clairement le concept d'implication parentale, plusieurs écrits permettent de préciser les caractéristiques qui y sont généralement associées. Ainsi, pour Odesse (1991) et Saint-Jacques et al. (2000), la participation des parents en centre de réadaptation ou en milieu naturel peut se manifester de plusieurs façons. En fait, les parents peuvent s'impliquer auprès de leur enfant en participant à des groupes d'éducation, à des groupes de soutien, aux activités des centres de réadaptation ou à la thérapie familiale. Pour Odesse (1991), dont la recherche consistait à analyser 10

programmes d'intervention auprès de jeunes hébergés en centre de réadaptation et auprès des membres de leur famille, il peut s'agir également de visites des parents au centre et de sorties des jeunes dans leur milieu naturel. Les contacts téléphoniques entre les parents et les intervenants, la participation des parents aux activités spéciales des centres et la possibilité qu'ils puissent observer les intervenants travailler avec leur enfant ou intervenir eux-mêmes devant les intervenants sont aussi d'autres exemples d'implication parentale (Odesse, 1991). Le partage ininterrompu d'informations entre les parents et les intervenants, ainsi que les discussions sur les moyens d'intervenir et les décisions à privilégier sont également des façons d'impliquer les parents auprès de leurs enfants (Beaupré & Tremblay, 1992; Odesse, 1991; Saint-Jacques et al., 2000).

Selon Saint-Jacques et al (2000), la perception des intervenants de l'implication parentale varie en fonction du mandat qu'ils exercent. De fait, pour les intervenants oeuvrant dans les services de réadaptation, l'implication des parents s'effectue à l'intérieur de l'intervention directe auprès de l'enfant, tandis que pour les intervenants dont le mandat est de nature psychosociale, l'implication s'effectue à travers tout le processus d'intervention. La perception de l'implication parentale, qui repose essentiellement sur des caractéristiques subjectives, est donc différente d'une personne à l'autre. La prochaine section présente les facteurs qui peuvent favoriser ou nuire à l'implication parentale. Des facteurs liés aux enfants, aux parents, aux intervenants et aux organisations y sont abordés.

Facteurs pouvant faciliter ou nuire à l'implication parentale

Cette partie présente un portrait des facteurs qui facilitent ou nuisent à l'implication parentale, notamment ceux associés aux motifs de placement et au contexte dans lequel il est effectué, ceux liés aux enfants, aux parents, aux intervenants et, finalement, ceux en lien avec les organisations de services sociaux.

En ce qui concerne *les motifs associés au placement et le contexte dans lequel ce dernier est effectué*, Poirier (1998) et Saint-Jacques et al. (2000) ont constaté que certains facteurs exerçaient une influence sur l'implication parentale. Effectivement, dans une analyse critique de travaux de recherches réalisés entre 1972 et 1997 et portant sur l'importance et la fréquence des contacts parents-enfants durant le placement en famille d'accueil ou en centre de réadaptation, Poirier (1998) a pu identifier différents facteurs liés aux enfants qui favorisent ou nuisent au maintien des liens entre ces derniers et leurs parents. De plus, elle a constaté que les différentes problématiques des jeunes peuvent influencer la participation des parents et ce, même si les points de vue des auteurs divergent sur la question. C'est ainsi qu'elle a souligné que les parents d'enfants placés en raison de problèmes de comportement ou de problèmes émotifs maintiennent plus de contacts avec ces derniers que les parents dont les enfants sont victimes d'abus ou de négligence. Les mêmes observations ont été effectuées par Saint-Jacques et al. (2000). Ceux-ci émettent l'hypothèse que les problèmes de comportement des enfants appartiennent surtout à ces derniers, alors que la négligence amène les parents à se remettre en question, ce qui peut être parfois difficile. De plus, même si les résultats des

recherches consultées par Poirier (1998) peuvent être contradictoires lorsqu'il est question de l'influence du milieu d'hébergement du jeune, il semble qu'il y ait un lien entre le nombre de contacts entre les parents et les enfants et le milieu d'hébergement. Effectivement, Poirier (1998) note que dans les cas de placements à court terme, les parents visitent plus régulièrement leurs enfants lorsque ceux-ci sont placés en centre de réadaptation que lorsqu'ils demeurent dans une famille d'accueil dite conventionnelle. Poirier (1998) affirme également que les enfants qui vivaient dans leur milieu naturel avant le placement ont plus de contacts avec leurs parents que ceux dont le milieu de vie précédent était une famille d'accueil. Les enfants qui ont vécu plusieurs placements en milieu protégé (soit en famille d'accueil ou en centre de réadaptation), ceux qui ont vécu leur premier placement en bas âge et ceux qui sont demeurés plus longtemps hors de leur famille, auraient moins de contacts avec leurs parents (Poirier, 1998).

En ce qui a trait aux caractéristiques plus spécifiques des enfants, les résultats des études analysées par Poirier (1998) sont contradictoires. C'est ainsi que certains résultats montrent que les enfants plus âgés sont plus souvent visités par leurs parents, alors que d'autres indiquent que ce sont les plus jeunes qui ont plus de contacts avec leurs parents. L'influence du genre des enfants ne fait également pas l'unanimité, car certains chercheurs affirment que les filles sont plus visitées par leurs parents que les garçons, alors que d'autres n'observent aucune différence significative entre le genre des enfants. L'étude de Fox, Kimmerly et Schafer (1991) fait référence au tempérament des enfants comme facteur pouvant influencer positivement ou négativement les comportements d'implication des parents, bien que cet élément ne soit pas le seul à entrer en jeu. Par

exemple, selon ces auteurs, les nombreuses crises de larmes des jeunes enfants face aux situations nouvelles ou aux frustrations peuvent influencer négativement les comportements et la participation des parents. Steinhauer (1996) mentionne, pour sa part, que le rejet des parents peut provoquer chez les enfants un trouble de l'attachement². Il devient alors difficile pour ces enfants de créer une relation significative avec l'adulte. Ils peuvent provoquer eux-mêmes le rejet en adoptant des comportements qui deviennent souvent intolérables, ce qui peut entraîner une réduction marquée de l'implication de leur parent (Steinhauer, 1996).

En ce qui a trait aux facteurs liés aux parents pouvant favoriser ou nuire à leur implication, il apparaît, selon Saint-Jacques et al. (2000), que la reconnaissance par les parents de la présence d'un problème dont ils font eux-mêmes partie et le fait que la solution repose autant sur eux-mêmes que sur les enfants sont des facteurs favorisant leur implication (Saint-Jacques et al., 2000). Pour ces chercheurs, aller dans le même sens que les intervenants, être transparent, notamment par rapport aux événements qui se produisent dans leur milieu et à ce que leur jeune vit, et se conformer aux exigences des professionnels du centre jeunesse sont également des comportements ou des attitudes considérés comme favorisant l'implication parentale. À l'inverse, les résistances des parents ne les encourageraient pas à s'impliquer. Ces chercheurs soulignent également que les parents qui croient à la possibilité que la situation puisse s'améliorer s'impliquent davantage dans l'intervention. Leur désespoir, accentué par leurs expériences d'échecs liées aux services reçus par les centres jeunesse est, au contraire, défavorable à leur

² L'attachement fait référence au lien fondé sur les soins et l'amour rattachant l'enfant à une figure significative. L'échec de la création de ce lien est associé à des troubles de la socialisation ou d'attachement (Steinhauer, 1996, p.27).

participation. Plusieurs auteurs soulignent également que plus les parents sont motivés et qu'ils accordent de l'importance à l'intervention, plus ils y participent (Simard, Beaudoin, Saint-Jacques, Turcotte, Jacob, & Sasseville, 2005; Beaupré & Tremblay, 1992; Poirier, 1998).

De son côté, Poirier (1998) a constaté que la fréquence des contacts entre les parents et les enfants peut être influencée négativement lorsque la qualité des relations entre les parents et les enfants est inadéquate et lorsque les impacts émotifs pour l'ensemble de la famille sont trop négatifs. Saint-Jacques et al. (2000) parlent, pour leur part, de la difficulté d'impliquer les parents lorsqu'ils rejettent affectivement leur enfant. La présence d'un problème de santé mentale ou physique chez les parents peut également affecter négativement le nombre de contacts entre les parents et les enfants (Poirier, 1998). Toujours selon cette même auteure, les familles qui visitent moins leurs enfants proviennent de milieux socio-économiques défavorisés comme le démontre leur difficulté à assumer les coûts de transport et les coûts de gardiennage. Poirier (1998) note également que les parents qui ont de la difficulté à concilier les autres responsabilités familiales avec les exigences liées à l'intervention semblent être plus difficiles à impliquer. Pour leur part, Stanley, Huey, Henggeler, Brondino et Pickrel (2000) ont constaté, à la suite de leur recherche visant à identifier les impacts de l'approche multisystémique auprès de 57 familles³, que l'isolement social et les préjugés des familles face aux pratiques des intervenants sont des facteurs d'influence défavorables à la collaboration des parents. La présence chez les parents de problèmes de consommation

³ Les auteurs définissent l'approche multisystémique comme une intervention ciblant autant les parents et les pairs que les jeunes ayant des comportements délinquants et violents.

de substances illicites et de problèmes de santé mentale sont également des obstacles à leur implication (Hanson, 1992; Saint-Jacques et al., 2000; Stanley et al., 2000).

Les barrières liées aux problématiques de santé mentale sont à considérer de façon particulière étant donné qu'elles sont de plus en plus présentes en centre jeunesse et ce, tant chez les enfants que chez les parents (Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2006-2007). De fait, au Québec, en 2006-2007, 40% des jeunes placés en centre de réadaptation présentaient effectivement des problèmes de santé mentale et près de 18 % d'entre eux présentaient un diagnostic de trouble mental sévère (Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2006-2007; Turcotte, Saint-Jacques et Pouliot, 2005). De plus, selon Turcotte et al. (2005), 15 % des demandes d'intervention en centre jeunesse seraient liées à des problèmes de santé mentale des parents. Il faut donc expliquer en partie les difficultés liées à l'implication parentale par la présence de problèmes psychiatriques, car on constate de plus en plus l'influence des symptômes de la maladie mentale des parents sur les enfants (Boily, Lew & Morissette 1998-1999; VanDeMark, Russell, O'Keefe, Finkelstein, Noether & Gampel, 2005). De son côté, Parmentier (1990) a souligné que la prise en charge d'une situation où la mère est atteinte d'une maladie mentale grave peut faire ressurgir, chez les intervenants, des sentiments violents et une augmentation de l'anxiété qui peuvent influencer négativement la participation des parents.

Pour ce qui est des facteurs liés aux intervenants, Cormier (1995) affirme que pour favoriser l'implication parentale, l'intervenant doit tenir compte des sentiments

vécus par les parents qui apprennent que leurs enfants seront hébergés en centre de réadaptation. Selon lui, les parents passent par une gamme d'émotions comprenant la tristesse, la colère, l'amertume, l'anxiété, la culpabilité, le sentiment d'échec et l'isolement. Saint-Jacques et al. (2000) font aussi référence à la nécessité pour les intervenants d'être empathiques pour mieux comprendre l'expérience de vie des parents et les raisons qui ont nécessité la présence d'un intervenant en protection de la jeunesse. Pour leur part, Gendreau et al. (1995) affirment que la création d'une relation permettant d'en arriver à un haut niveau de communication et d'échange des modèles et des valeurs entre les intervenants et les parents, tout en se respectant mutuellement, favorise le partenariat avec les parents. L'acceptation des parents, notamment en ce qui concerne leurs valeurs familiales et leurs résistances, permettant de créer une relation de confiance, est également considérée favorable à l'implication parentale, tout comme le positionnement d'égal à égal avec les parents. La création de liens de confiance peut être plus facile lorsque les intervenants sont eux-mêmes parents (Saint-Jacques et al., 2000).

Certaines recherches ont également démontré que l'attitude et la perception des intervenants envers le concept d'implication parentale, tout comme la capacité à travailler avec les familles dysfonctionnelles, pouvaient avoir un impact sur la présence des parents (Beaupré & Tremblay, 1992; Hanson, 1992). En fait, les intervenants qui sont découragés par les situations qu'ils rencontrent ne favoriseraient pas l'implication des parents, tandis que ceux qui considèrent les parents comme les premiers responsables et les experts de la situation faciliteraient l'implication parentale (Saint-Jacques et al., 2000). Partager le pouvoir décisionnel avec les parents, nommer leurs capacités, faire preuve de

transparence, notamment en leur donnant toutes les informations concernant leur situation, s'impliquer dans l'intervention et entretenir des attentes réalistes quant à la participation des parents sont d'autres comportements ou attitudes des intervenants qui inciteraient les parents à s'impliquer (Saint-Jacques et al., 2000). Ces derniers chercheurs mentionnent aussi que la souplesse des intervenants favorise l'implication parentale, étant donné que ceux-ci adaptent leurs stratégies aux particularités familiales. L'importance d'adopter une attitude positive, de respecter le rythme des parents et d'y aller progressivement avec eux sont également des stratégies qui favorisent l'implication parentale, notamment parce que les parents peuvent garder espoir (Saint-Jacques et al., 2000). Impliquer les parents dans la détermination des objectifs d'intervention et choisir des moyens concrets, simples et réalistes leur permettant de vivre des réussites sont aussi d'autres stratégies qui favorisent leur participation. Pour sa part, Poirier (1998) constate que les intervenants qui s'impliquent intensivement dans l'intervention, en rencontrant plus souvent les parents, favorisent leur implication et que l'évaluation positive de la mère par les intervenants influencerait positivement sa participation.

De leur côté, Saint-Jacques et al. (2000) ont été en mesure de constater que les intervenants, dépendamment de leurs perceptions de l'implication parentale, peuvent concevoir leur rôle de quatre façons différentes afin de favoriser la participation des parents dans l'intervention. Il s'agit de «l'intervenant de passage», de «l'intervenant entraîneur», de «l'intervenant médiateur» et, finalement, de «l'intervenant figure d'autorité» (Saint-Jacques et al., 2000). Le premier considère son rôle comme un soutien ponctuel, où les parents sont les premiers responsables de l'enfant. Toutefois, il peut

prendre la place du parent si cela s'avère nécessaire. Le second, soit «l'intervenant entraîneur», a une vision plus pragmatique de son rôle. Il encadre les parents, les guide et leur enseigne pour que ceux-ci puissent mettre, par la suite, les solutions en pratique. Pour sa part, «l'intervenant médiateur» travaille en vue d'améliorer la communication et les relations familiales. Le dernier rôle identifié par Saint-Jacques et al. (2000), soit «l'intervenant figure d'autorité», est celui qui voit son travail comme un contrôle et une confrontation des parents pour que ceux-ci se conforment à ses exigences.

Enfin, pour ce qui est des *facteurs liés aux organisations de services sociaux*, Poirier (1998) mentionne que les horaires de visites ne répondent pas nécessairement aux besoins des parents lorsque les enfants sont placés. De plus, l'attitude parfois résistante du milieu d'accueil aux contacts entre les parents et les enfants peut avoir un impact négatif sur la fréquence des visites de ces derniers. Les longs délais d'attente avant de recevoir les premiers services peuvent également influencer l'implication parentale (Beaupré & Tremblay, 1992; Saint-Jacques et al., 2000). Le manque d'outils d'intervention et le peu de flexibilité de l'organisme (ressources disponibles, soutien, horaire de travail) ont également été nommés comme étant des facteurs pouvant nuire à l'implication parentale (Gendreau, 1993; Hanson, 1992; Saint-Jacques et al., 2000). Le manque de flexibilité des gestionnaires dans l'attribution des dossiers, qui ne tient pas toujours compte des affinités des intervenants à l'égard de certaines problématiques ou clientèles, est aussi nommé comme un élément défavorable à l'implication parentale (Saint-Jacques et al., 2000). Hanson (1992) a également constaté, dans le cadre d'une recherche visant à explorer les stratégies utilisées pour impliquer les

parents d'adolescentes enceintes et les facteurs pouvant favoriser ou nuire à cette implication, que celle-ci était freinée par un manque de soutien administratif et une surcharge de travail imposée à chacun des intervenants. D'ailleurs, selon Saint-Jacques et al. (2000), le surcroît de travail réduit le temps disponible pour travailler avec les familles, ce qui peut provoquer un facteur de stress supplémentaire pour les intervenants. Enfin, les normes et les procédures de l'organisme, le double mandat de leur fonction (protection des enfants et relation d'aide) et les changements fréquents d'intervenants demeurent des barrières à l'implication parentale (Saint-Jacques et al., 2000).

Impacts de l'implication parentale

Cette section décrit les impacts de l'implication parentale, notamment en ce qui a trait aux enfants, aux intervenants, aux parents, ainsi qu'à la dynamique familiale.

En ce qui concerne *les impacts des l'implication parentale sur les enfants*, plusieurs auteurs s'entendent pour dire que l'implication des parents, par le biais de programmes spécifiques, est l'un des principaux facteurs permettant de prédire la capacité du jeune à transférer dans son milieu de vie les acquis obtenus lors du placement (Beaudoin, Champagne, Mireault & Paquet, 1998; Beaupré & Tremblay, 1992; Lakin et al., 2004). À partir des résultats de leurs recherches respectives sur l'implication parentale dans les résidences de traitements pour les jeunes présentant des problèmes psychiatriques, Lakin et al. (2004) et Tremblay, Vitaro, Bertrand, LeBlanc, Beauchesne & Boileau (1992) ont constaté que le taux de récurrence des conduites déviantes ou

délinquantes est plus faible pour les jeunes dont les parents ont été impliqués dans l'intervention que pour ceux dont les parents ne l'ont pas été. Deslandes et Cloutier (2000) ont, pour leur part, remarqué que la participation des parents dans l'intervention avait un impact sur la réussite scolaire des enfants, plus spécifiquement parce qu'ils sont plus motivés, ont moins de problèmes académiques et sont moins sujets au décrochage. Odesse (1991) affirme, pour sa part, que la participation positive et fréquente des parents à l'intervention permet d'éviter le placement des jeunes en centre de réadaptation, maximise la réussite de leur placement (dans le cas où il n'a pu être évité) et les prépare mieux à la réinsertion sociale. Poirier (1998) constate, quant à elle, que les parents qui gardent des contacts avec leurs enfants, lorsqu'ils sont placés, augmentent leurs chances d'une réinsertion familiale. Pour d'autres chercheurs, l'implication des parents dans l'intervention permet à l'enfant de développer un sentiment de sécurité et de compétence lui donnant l'occasion de se développer de façon harmonieuse (Beaupré & Tremblay, 1992).

À partir de leurs travaux consistant à analyser les impacts du programme « Transfert des acquis », une approche centrée sur l'implication du jeune et de ses parents dès les premiers jours du placement en centre de réadaptation, Beaudoin et al. (1998) ont constaté que la participation des parents permet de modifier la vision qu'ont les jeunes de leur placement. En fait, ces jeunes conçoivent leur placement comme un moyen de les aider plutôt qu'une simple punition. La participation des parents permet aux jeunes de se libérer du poids de la situation puisqu'ils ne sont pas les seuls à l'assumer. Beaudoin et al. (1998) ont également remarqué que les jeunes ayant participé à ce programme ont passé

plus de temps dans leur milieu de vie familiale pendant leur placement, comparativement au groupe témoin n'ayant pas participé à ce programme. Le même résultat fut observé pour les sorties pendant la semaine. Toutefois, lorsque le temps et le nombre de sorties à l'extérieur du centre de réadaptation étaient similaires pour les jeunes des deux différents groupes, les chercheurs ont constaté que ceux ayant participé au programme ont, après leur placement, davantage réintégré un milieu substitut.

Pour ce qui est des impacts de l'implication parentale *sur les parents et sur la dynamique familiale*, Beupré et Tremblay (1992) affirment que ceux-ci ont plus de chances d'augmenter leurs connaissances de la problématique et du développement de leur jeune et, ainsi, d'ajuster leurs exigences selon les capacités de leur enfant. L'implication parentale permet aussi aux parents d'améliorer leurs habiletés éducatives et de rehausser leur bien-être émotionnel (Beaudoin et al., 1998; Beupré & Tremblay 1992). La participation des parents favorise également l'amélioration du fonctionnement familial qui lui serait un facteur permettant de diminuer la récurrence des jeunes (Lakin et al., 2004; Stanley et al., 2000). Les résultats de la recherche de Beaudoin et al. (1998) démontrent aussi que l'implication parentale permet de pallier le désengagement des parents et d'améliorer la communication entre eux et leurs adolescents.

En ce qui concerne *les impacts de l'implication parentale sur les intervenants*, Beaudoin et al. (1998) affirment que l'implication des parents dans l'intervention permet d'alléger le travail des intervenants, notamment parce qu'ils endossent un rôle de guide à la famille plutôt que de substitut parental. L'implication parentale permet également aux

intervenants de se sentir plus valorisés, notamment parce qu'ils s'attardent davantage sur les véritables problématiques familiales (Beaudoin et al. 1998). De plus, selon les intervenants, l'implication parentale est un avantage pour l'intervention, car elle favorise la transparence entre les parents et les professionnels (Beaudoin et al., 1998; Hanson, 1992; Saint-Jacques et al., 2000).

Influence des rapports de genre sur l'implication des parents

Aspect abordé plus spécifiquement dans les écrits au cours des dernières années, surtout en raison des impacts positifs de l'implication des pères dans l'intervention, l'influence des rapports de genre sur l'implication des parents prend toute son importance pour ce mémoire. En fait, Gendron et Laporte (1990) affirment que le père encourage l'autonomie de l'enfant, qu'il empêche la fusion de celui-ci avec la mère, qu'il lui permet de relever des défis et qu'il favorise une ouverture de l'enfant vers le monde extérieur (agent de socialisation). Pour Riley (1990), une implication paternelle accrue permet aux enfants d'obtenir un meilleur taux de réussite à l'école, de mieux définir leur identité personnelle et de mieux s'adapter socialement. Pour leur part, Simard et al. (2005) affirment que l'implication paternelle dans l'intervention a un impact sur les habiletés cognitives et intellectuelles des enfants, tandis qu'Archambault (1999) considère qu'une participation des pères leur permet d'éprouver un bien-être personnel et un épanouissement dans leur vie de couple et dans leur vie professionnelle. Archambault (1999) a aussi remarqué que lorsque le rôle paternel est valorisé par les pères, leur estime personnelle peut augmenter.

Toutefois, même si la participation des pères dans l'intervention est aujourd'hui considérée comme positive, il n'en demeure pas moins qu'il est plus facile d'impliquer les mères que les pères (Champagne et al. (1994); David, 2002; Dulac, 1998; Gendron & Laporte, 1990). Les principales raisons qui font en sorte que les pères sont peu enclins à participer à des programmes d'aide à la famille sont l'éducation, la socialisation et les mentalités ancrées chez les individus (Champagne et al., 1994; Gendron & Laporte (1990). Selon David (2002), la société valorise encore que l'homme soit fort et indépendant pour qu'il puisse faire face aux difficultés de façon autonome. La demande d'aide ne serait pas un réflexe pour les hommes (David, 2002). Selon lui, la peur du rejet et des reproches est également un des facteurs qui empêchent les hommes d'avoir recours à un service d'aide, notamment aux services d'aide à la famille. Champagne et al. (1994) de même que Dulac (1998) mentionnent également que les pères ne participent pas à des programmes d'aide parce qu'ils ont intériorisé des valeurs comme l'autonomie, la compétence, le succès et la témérité. Selon Dulac (1998), la demande d'aide est, pour ces pères, un signe de faiblesse et de non-masculinité.

«Tout porte à croire que, pour certains, cela constitue une menace à leur estime de soi. La demande d'aide ou de soutien est interprétée par les hommes comme un aveu d'incompétence, d'imperfection et d'incapacité. Être dans une situation de dépendance vis-à-vis d'un aidant signifie que l'individu n'est pas à la hauteur des attentes sociales en regard desquelles il a été élevé (Dulac, 1998, p.195)».

Selon Dulac (1998), la peur d'être étiquetés comme des pères incompetents fait en sorte que ces derniers n'ont pas tendance à participer à des groupes de soutien; tandis que

pour Gendron et Laporte (1990), les pères se sentent moins concernés par les problèmes de leur enfant, sauf lorsque ceux-ci touchent la dimension scolaire. Les hommes auraient tendance à nier le problème car, pour eux, l'accepter signifie l'obligation de se remettre en question (Gendron & Laporte, 1990). Pour Dulac (1997), la faible participation des pères est liée au fait que ceux-ci ne perçoivent pas leur rôle comme étant aussi important que celui de la mère. Ils se considèrent plutôt comme un soutien à celle-ci (Dulac, 1997, Gendron & Laporte, 1990). Selon Dulac (1998), les mères jouent un rôle déterminant dans cette implication. À cet égard, Devault (2000) souligne que les mères qui valorisent la participation paternelle la favorisent; au contraire, celles qui la dévalorisent minimisent cette implication. Dans le même sens, Dubeau, Turcotte et Coutu (1999) ont constaté, à la suite d'une recension des écrits pour tenter de mieux comprendre ce qui influence l'intégration des pères dans les pratiques d'intervention auprès des jeunes enfants et de leur famille, que la perception des mères face aux rôles parentaux détermine la place qu'elles laisseront aux pères. D'ailleurs, pour Champagne et al. (1994), certaines mères invalident le père et préfèrent qu'il ne se présente pas aux consultations.

Les services d'aide et les intervenants eux-mêmes peuvent influencer l'implication des pères (Champagne et al., 1994; David, 2002; Gaudet et Devault, 2001; Pouliot et Saint-Jacques, 2005; Simard, Beaudoin, Saint-Jacques, Turcotte, Jacob et Sasseville, 2005). Simard et al. (2005), de même que Gaudet et Devault (2001), ont constaté que les services d'aide répondent surtout aux besoins des femmes ou des mères. De plus, selon Dulac (1997), l'accès aux services d'aide est limité pour les hommes en raison du système patriarcal et de ses valeurs qui ont contribué à façonner les services

pour une clientèle féminine. Dans une étude réalisée en contexte de protection de la jeunesse, Pouliot et Saint-Jacques (2005) ont, pour leur part, souligné que les intervenants des centres jeunesse considèrent que leur institution n'accorde pas de priorité aux pères et qu'il n'existe pas d'approche différente ou de services spécifiques pour répondre à leurs besoins. Par ailleurs, cette étude souligne que les intervenants perçoivent que le soutien offert aux intervenants qui désirent travailler avec les pères ainsi que l'accès à un intervenant masculin seraient difficiles à obtenir.

Pour Champagne et al. (1994), l'approche des intervenants en pédopsychiatrie a tendance à valoriser davantage les mères que les pères, celles-ci étant principalement sollicitées lors des interventions. Pour leur part, Simard et al. (2005) constatent que l'implication des pères peut être influencée négativement par une tendance des intervenants à s'adresser aux mères en premier lieu. Elle peut également être influencée, selon ces mêmes chercheurs, par la capacité d'écoute, l'expertise et la disponibilité de l'intervenant. De leur côté, Gaudet et Devault (2001) affirment que, pour la plupart des intervenants, il est difficile de recruter les pères dans l'intervention et que peu d'intervenants ont eu à interagir avec eux et ce, même s'ils travaillent dans un organisme destiné aux familles. Ces chercheurs affirment également que les intervenants ont l'impression de ne pas avoir les outils nécessaires pour intervenir correctement avec les pères. Dulac (2002) a, pour sa part, constaté que les intervenants ont de la difficulté à interpréter les demandes d'aide des hommes, qui sont souvent plus agressives que celles des femmes. De plus, les confrontations régulières entre les hommes et les intervenants ne cadrent pas avec le champ d'expérience de ces derniers, ce qui a pour effet de les

déstabiliser (Dulac, 2002). À tous ces facteurs d'influence, soit ceux reliés à la socialisation, aux parents, aux intervenants et aux services d'aide, s'ajoutent les nouvelles réalités familiales en centre jeunesse. En fait, les familles monoparentales ou recomposées sont surreprésentées en centre jeunesse si l'on compare avec la population en général et les mères sont, dans 87 % des cas, les représentantes des familles monoparentales et, dans 76 % des cas, celles des familles recomposées (Saint-Jacques, Cloutier, Pauzé, Simard & Lessard, 2001).

Éléments favorables à l'implication des pères

Selon Devault (2000), les pères s'impliqueraient davantage s'ils considéraient que leur rôle paternel pouvait avoir des effets bénéfiques sur le développement de leur identité personnelle, s'ils étaient autonomes et stables et s'ils se considéraient comme des parents compétents. Les pères interviewés par Devault (2000) sont plus fermés à l'idée de participer à des groupes d'entraide ou à des séances d'information concernant les enfants ou le rôle des parents. Suite à leur recherche visant à recueillir le point de vue des intervenants sociaux sur les facteurs favorables à l'implication des pères, Gaudet et Devault (2001) ont constaté que les intervenants considèrent que des séances d'information seraient pertinentes pour les pères et ce, même s'ils croient que celles-ci ne seraient pas susceptibles d'intéresser les pères. Ces mêmes intervenants croient également à la pertinence des groupes d'entraide, mais seulement si on laisse les pères décider des sujets à discuter (Gaudet & Devault, 2001). Selon ces intervenants, les pères s'impliqueraient également si les services offerts étaient davantage orientés vers les

sports ou les loisirs (Gaudet & Devault, 2001). Ils seraient également plus en faveur d'un service ponctuel comme, par exemple, une ligne téléphonique (Gaudet & Devault, 2001).

Une relation conjugale harmonieuse, stable ou satisfaisante, un encouragement de la conjointe pour que le père s'implique et un soutien du milieu de travail du père sont des éléments qui peuvent, selon Turcotte (1994), favoriser l'implication du père auprès de son enfant et, par le fait même, dans les services sociaux. Selon Dulac (1997), si les pères ont l'impression que les intervenants vont plutôt les écouter que les juger, s'ils sont convaincus que la relation d'aide sera anonyme et confidentielle (pour éviter le rejet des pairs masculins) et s'ils peuvent librement s'exprimer sans que cela ne devienne une menace pour leur image, les hommes s'impliqueront davantage dans le processus d'aide. De plus, Simard et al. (2005) ont constaté que les pères se mobilisent davantage dans l'intervention en centre jeunesse si les difficultés vécues par les enfants sont liées à un mode de vie inapproprié de la mère.

En somme, cette recension des écrits permet, d'une part, de souligner que l'implication parentale s'est transformée dans le temps et s'intègre de plus en plus dans la pratique et dans les valeurs des organisations et des intervenants et ce, malgré la présence de différents facteurs pouvant nuire à sa mise en application. D'autre part, ce chapitre permet de relever que même si ce concept est peu défini, l'implication parentale peut se concrétiser de plusieurs façons, allant de l'appel téléphonique à l'intervenant à la participation aux groupes d'entraide ou de soutien. En outre, malgré la présence d'obstacles, particulièrement lorsque le parent que l'on cherche à impliquer est le père de l'enfant, cette recension des écrits permet d'identifier des facteurs favorables à

l'implication parentale, notamment en ce qui concerne certaines caractéristiques des parents, des enfants, des intervenants, voire du centre jeunesse. La présente recherche tente donc de mieux saisir l'implication parentale à partir du point de vue d'intervenants œuvrant au Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et plus spécifiquement leur propre conception de ce concept, les facteurs favorables et défavorables, les impacts, ainsi que les recommandations des répondants pour la favoriser. C'est à l'aide du modèle systémique que les résultats de la recherche seront interprétés afin de mieux saisir l'implication parentale dans une perspective d'ensemble.

Cadre de référence

Afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins et aux objectifs de cette recherche, l'approche systémique servira de point de repère. Ce chapitre dresse un portrait explicatif des différents systèmes. Les principes d'intervention reliés au modèle systémique sont également abordés, de même que les motifs qui sous-tendent le choix de ce cadre de référence.

Les systèmes

Tout d'abord, il apparaît important de définir les principaux concepts de ce modèle. En fait, le système est un ensemble où tous les éléments qui le constituent sont en relation constante les uns avec les autres (Belpaire, 1993; Morval, 1985/2001). Bertalanffy (1968/1980b) et Belpaire (1993) parlent du système comme étant un ensemble qui est en échange constant avec l'environnement. Ces échanges permettent au système d'assurer son autonomie. Cette ouverture avec l'extérieur est essentielle à la survie du système (Laszlo, 1981). De plus, comme le système est composé de sous-systèmes qui interagissent entre eux, il peut garder une forme de cohérence (Bertalanffy, 1968/1980a). Ce système peut d'ailleurs maintenir une sorte de permanence et ce, même s'il subit des modifications plus ou moins importantes (Bertalanffy, 1968/1980a; Laszlo, 1981). Les auteurs parlent d'un système dont les interactions sont décrites en terme de causalité circulaire (feedback) plutôt que linéaire (Belpaire, 1993; Berlioz, 1999). Il devient alors impossible de réduire un phénomène à l'un ou l'autre des éléments qui constituent le système (Watzlawick, 1999). D'ailleurs, selon Lazlo (1981), le tout (le système) est plus que la somme de ses parties.

Pour Bertalanffy (1968/1980a), le système peut se définir à partir de deux types de description. Il s'agit de la description interne, qui signifie que chacun des éléments du système interagit en fonction de ses propres souvenirs, affects, fantasmes et pulsions, et de la description externe, qui réfère davantage au rapport que le système entretient avec l'environnement extérieur.

Le système familial

Étant donné que la présente recherche veut faire ressortir le point de vue des intervenants sur l'implication parentale, il importe d'insister sur la notion de système familial. Pour Morval (1985/2001), la famille possède les caractéristiques principales du système. Il s'agit de la totalité, la rétroaction et l'équifinalité (Morval, 1985/2001). La totalité signifie que le système familial constitue plus que la somme de ses parties et que la modification de l'un de ses membres aura des conséquences chez tous les autres membres de ce système (Morval, 1985/2001). La rétroaction correspond aux feedback positifs ou négatifs envoyés par la famille à ses différents membres pour accepter ou refuser le changement (Morval, 1985/2001). Ce mécanisme de rétroaction fait référence à la causalité circulaire (Morval, 1985/2001). Finalement, la tendance du système familial à garder un état final stable, en priorisant sa structure et sa survie au détriment des besoins individuels des membres de la famille, correspond à ce que Morval qualifie d'équifinalité (Morval, 1985/2001). La rétroaction et l'équifinalité font tous deux référence au mécanisme d'homéostasie, qui se définit comme «un processus de rétroaction négative,

par lequel la famille tend à manifester un état d'équilibre, afin de protéger son intégrité et d'éviter la mise en évidence de conflits latents (Morval, 2001, p.30)».

Le principe de l'homéostasie a souvent été étudié en lien avec les comportements jugés déviants qui peuvent se produire au sein d'un système familial. Suivant le principe de l'homéostasie, un comportement déviant adopté par un membre de la famille peut jouer un rôle protecteur en ce qui concerne le fonctionnement ou l'équilibre de la famille (Morval, 1985/2001). Il devient alors une façon de s'adapter aux conditions et aux règles exigées par le système familial (Spector-Dunsky, 1985). Le principe de l'homéostasie peut aussi interpréter le comportement déviant comme un symptôme, qui apparaît lorsque ce système est prêt à se modifier. Il devient, d'une certaine manière, la solution de rechange à un système incapable de trouver une autre façon de s'adapter aux changements (Belpaire, 1993; Berlioz, 1999). Que l'on considère les symptômes ou les comportements déviants comme étant des éléments protecteurs de l'équilibre familial ou comme étant des facteurs qui amènent les changements familiaux, il n'en demeure pas moins que selon un des grands principes de la théorie des systèmes, tout comportement humain poursuit un objectif (Bertalanffy, 1968/1980b). Il n'est point le fruit du hasard et chaque membre du système tente, par ses comportements, de fonctionner à l'intérieur de celui-ci. Ces comportements, selon le modèle systémique, dépendent toutefois du rôle que doit jouer chaque membre du système, des règles à respecter et, finalement, du sous-système auquel les membres de la famille appartiennent (Morval, 1985/2001).

De fait, les comportements seront différents selon la position qu'occupe chaque membre de la famille. Le couple, la fratrie, les alliances et les coalitions sont identifiés par Morval (1985/2001) comme étant les quatre principaux sous-systèmes à l'intérieur desquels sont introduits les membres du système familial. Les alliances sont définies comme une union entre deux personnes ou plus à partir de valeurs, d'intérêts et de sentiments positifs réciproques, tandis que les coalitions sont définies comme l'utilisation de ces alliances contre une tierce personne (Wynne, 1961, cité dans Morval, 1985/2001).

Des frontières claires établies dans la famille serviront à protéger l'autonomie de chaque sous-système et à assurer leur différenciation (Minuchin, 1979). Par contre, lorsque ces frontières ne sont pas établies clairement, les familles peuvent éprouver des difficultés. C'est le cas lorsque les frontières sont diffuses, car elles empêchent le développement de l'autonomie des sous-systèmes (Minuchin, 1979). Ces familles, sont alors qualifiées d'enchevêtrées. (Minuchin, 1979). À l'autre extrême, on retrouve les familles considérées comme désengagées, dont les frontières sont excessivement rigides (Minuchin, 1979). Elles sont caractérisées par un manque d'appartenance entre les membres du sous-système et par une autonomie démesurée entre ces derniers (Minuchin, 1979).

Selon les principes du modèle systémique, le sous-système auquel les membres appartiennent peut influencer leurs comportements et leurs rôles déterminés dans la famille. (Morval, 1985/2001). Les rôles socialement déterminés sont ceux qui dépendent notamment du statut social, du sexe et de l'âge, alors que les rôles idiosyncratiques sont

ceux qui proviennent des attentes des membres de la famille les uns envers les autres (Morval, 1985/2001). Le bouc-émissaire (symptôme de la famille), l'enfant parentifié (celui qui joue un rôle parental avant l'âge), le petit ange (celui qui réussit tout ce qu'il entreprend) et le médiateur (celui qui maintient la paix dans la famille) sont les quatre principaux rôles idiosyncratiques identifiés par Morval (1985/2001). Outre les sous-systèmes auxquels les membres de la famille appartiennent et les rôles déterminés, les règles établies à l'intérieur de la famille influencent également les comportements des individus. Les règles permettent au système familial d'assurer une certaine stabilité, d'empêcher et de limiter certains comportements de ses membres (Morval, 1985/2001). Selon Ford (1983, cité dans Morval, 1985/2001), les règles préviennent la désintégration, la fragmentation ou la fusion de la famille.

Les principes d'intervention du modèle systémique

À partir des principaux concepts du modèle systémique, Belpaire (1993) propose de considérer le jeune, le symptôme, la famille, l'environnement et l'institution comme faisant partie d'un même ensemble. Cet ensemble se nomme « système d'intervention » (Belpaire, 1993, p.176). Pour ce dernier, les intervenants font partie du système et ce, dès le moment où ils entrent en contact avec la famille. Les intervenants, par leur présence, modifient le fonctionnement du système (Belpaire, 1993; Berlioz, 1999). Pour Belpaire (1993), il s'agit de prendre en considération tous les membres du système et non seulement le symptôme identifié et ce, pour favoriser le développement de la famille.

Pour Belpaire (1993) et Berlioz (1999), travailler à partir des principaux concepts du modèle systémique demande, en premier lieu, d'impliquer les parents dès le début de l'intervention. Cela signifie que les intervenants devront les considérer comme étant les experts de la situation (Berlioz, 1999). Cette implication rapide permet de développer une vision commune de la situation, où l'enfant ne sera plus considéré comme l'unique symptôme de la famille (Berlioz, 1999). L'implication des parents dès le début de l'intervention signifie également une collaboration au moment de l'admission du jeune et de sa famille dans les services puis lors de la planification de l'intervention et ce, avec tous les acteurs impliqués (Belpaire, 1993). Des interventions comme le recadrage, la prescription de rituels, le questionnement circulaire et la clarification des rôles de chacun des membres du système sont également des stratégies que doivent utiliser les intervenants désirant travailler selon les principes du modèle systémique (Belpaire, 1993; Berlioz, 1999). C'est donc à partir des principes d'intervention du modèle systémique que seront compris et expliqués les différents points de vue des intervenants du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean concernant le concept d'implication parentale.

Comme la recherche s'appuie sur l'hypothèse qu'un changement chez un membre de la famille provoquera une modification chez les autres membres de la famille, il sera possible, à partir des principaux concepts du modèle systémique, d'explorer en quoi l'implication parentale peut avoir un effet sur les jeunes. Il sera également possible de mesurer, à l'aide du point de vue des intervenants, l'influence que chacun d'eux a sur la famille et celle qu'ils subissent à travers leurs contacts avec la famille (système d'intervention). De plus, l'utilisation du modèle systémique permettra de recueillir le

point de vue des intervenants sur les changements que peut provoquer l'implication des parents, en ce qui concerne les frontières, les règles, les rôles et les résistances de la famille, pour ainsi favoriser son développement (système familial). Le cadre de référence de cette recherche sera également utile pour savoir, selon les répondants, si l'implication parentale a une influence sur les jeunes et sur leur réseau social, sur leurs parents et sur les intervenants eux-mêmes (sous-systèmes en interaction). Il sera finalement possible de vérifier si les professionnels rencontrés considèrent que le centre jeunesse et les intervenants peuvent influencer la participation des parents dans l'intervention.

Méthodologie de la recherche

Cette section présente la méthodologie utilisée dans le cadre de ce mémoire : 1) Les objectifs et les questions de recherche; 2) Le type de recherche privilégié pour répondre aux objectifs de la recherche, soit la recherche qualitative de type exploratoire; 3) la stratégie de collecte des données et les outils utilisés; 4) le processus d'analyse des données; 5) les considérations éthiques et la pertinence de la recherche.

Objectifs et questions de recherche

Cette recherche vise à recueillir le point de vue des intervenants œuvrant en centre jeunesse sur l'implication parentale. Pour ce faire, quatre objectifs spécifiques sont poursuivis:

- 1) Documenter les définitions du concept de l'implication parentale fournies par les intervenants;
- 2) Recueillir le point de vue des intervenants sur les facteurs favorables ou défavorables à l'implication parentale;
- 3) Estimer, à partir du point de vue des répondants, les répercussions positives et négatives des interventions qui se font en collaboration avec les parents;
- 4) Documenter les recommandations des répondants pour favoriser l'implication parentale.

Nous pourrions, à partir de ces objectifs, répondre aux questions suivantes :

- 1) Comment se définit le concept d'implication parentale chez les intervenants œuvrant en centre jeunesse?

- 2) Quels sont les facteurs qui peuvent favoriser ou nuire à l'implication parentale?
- 3) Quels sont les impacts positifs et négatifs des interventions qui se font en collaboration avec les parents?
- 4) Quelles sont les recommandations émises par les répondants pour favoriser l'implication des parents?

Stratégie de recherche

Afin de répondre aux objectifs de l'étude, la stratégie de recherche choisie est la recherche qualitative de type exploratoire. Fortin (1996) décrit la méthode qualitative comme une approche marquée par l'intersubjectivité de la relation entre le chercheur et le répondant. D'après Fortin (1996), le répondant possède une expérience particulière que le chercheur tente de connaître et d'approfondir à l'intérieur d'une relation où ce dernier se considère comme un partenaire du répondant. Cette auteure subdivise les méthodes qualitatives en trois différentes catégories. Il s'agit de l'étude phénoménologique, de la théorie ancrée et de l'approche ethnographique. L'étude phénoménologique est décrite par Fortin (1996) comme une approche «visant à comprendre un phénomène, à en saisir l'essence du point de vue de ceux et celles qui en font ou en ont fait l'expérience (p.148)» C'est cette méthode de recherche qualitative qui répond aux besoins de la présente recherche. Pour Frisch (1999), ce type de recherche, appelé étude qualitative décisionnelle, permet de mieux saisir une réalité psychosociale peu documentée par les recherches. Elle permet également de comprendre comment une problématique se développe.

Ainsi, comme cette recherche vise à comprendre plus en profondeur ce qu'est l'implication parentale et ses retombées en recueillant le point de vue d'intervenants qui ont tous une expérience d'intervention auprès des familles, il est pertinent de privilégier la recherche qualitative à la recherche quantitative. Ce type de recherche est également des plus approprié étant donné que le point de vue des intervenants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sur l'implication parentale est peu répertorié. De plus, comme il n'est pas dans les objectifs de la présente recherche de vérifier l'existence ou non de liens entre différentes variables et l'implication parentale, la méthode qualitative est la stratégie qui répond le mieux aux besoins de cette étude.

Population à l'étude et échantillonnage

Les intervenants qui ont été sollicités pour cette recherche travaillent tous au Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le principal mandat des centres jeunesse au Québec consiste à protéger les enfants de 0 à 18 ans, dont la sécurité ou le développement est compromis. Deux groupes différents d'intervenants travaillant plus spécifiquement dans le secteur du Saguenay, notamment aux services externes de La Baie, de Jonquière et de Chicoutimi, étaient ciblés pour l'étude. Sur un total de 16 répondants, huit sont des intervenants sociaux travaillant à l'application des mesures et huit autres sont des éducateurs spécialisés attitrés au service de réadaptation externe. La technique d'échantillonnage non probabiliste de volontaires fut donc utilisée pour cette recherche (Mayer et Ouellet, 1991). Pour obtenir le nombre espéré de volontaires, il a

fallu, avant de rencontrer les intervenants, s'assurer d'avoir l'autorisation de l'établissement pour effectuer la recherche. Le projet de recherche fut alors soumis au comité scientifique du Centre jeunesse qui a, par la suite, accepté la faisabilité de l'étude le 11 décembre 2006 (voir Appendice A). Ce n'est qu'après cette autorisation que les coordonnateurs des bureaux de La Baie, de Chicoutimi et de Jonquière furent informés par un représentant du comité scientifique que la recherche allait débiter et que les intervenants désirant y participer pouvaient le faire sur leur temps de travail. Le chercheur principal a ensuite contacté ces mêmes coordonnateurs par téléphone afin d'expliquer les objectifs de la recherche et pour demander l'autorisation de rencontrer les intervenants sociaux et les éducateurs au moment de l'une ou l'autre de leur rencontre hebdomadaire (ou mensuelle) d'équipe.

Le projet de recherche et ses modalités ont donc été explicités aux intervenants lors de différentes rencontres d'équipe. À la fin de chaque rencontre, une lettre résumant le déroulement de la recherche (voir Appendice B) et un formulaire de disponibilité à participer à l'étude (voir Appendice C) furent remis à tous les intervenants présents. Dans le cas des intervenants absents au moment de la rencontre, les deux documents furent déposés dans leur case personnelle et ils furent, par la suite, joints par téléphone afin de vérifier leur intérêt à participer à la recherche. Tous les volontaires devaient remplir le formulaire de consentement et le retourner avant une date butoir ou contacter le chercheur par téléphone afin de signifier leur intérêt. La réception des formulaires et des appels téléphoniques s'est terminée au moment où le nombre de volontaires désiré a été

atteint. En fait, les huit premiers intervenants sociaux et les huit premiers éducateurs qui ont manifesté leur intérêt à participer à l'étude ont été choisis.

Le déroulement de la collecte des données

Dès la réception des formulaires de consentement, les intervenants volontaires ont été contactés par téléphone. C'est à ce moment que la date, l'heure et l'endroit de l'entrevue étaient déterminés. En fait, les volontaires avaient le choix d'effectuer l'entrevue à leur bureau, à leur domicile ou dans un local de l'Université du Québec à Chicoutimi. Les entrevues individuelles se sont déroulées entre le 8 et le 29 mai 2007. De trois à cinq entrevues individuelles furent effectuées par semaine. Celles-ci ont duré en moyenne 90 minutes. Toutes les entrevues se sont déroulées dans les bureaux respectifs des intervenants, à l'exception de deux rencontres. Pour un répondant, l'entrevue s'est tenue dans un autre établissement du centre jeunesse, où un local était réservé à cette fin. Pour l'autre répondant, l'entrevue a eu lieu à son domicile.

De façon générale, les entrevues se sont déroulées normalement et sans problème. En fait, après les présentations d'usage, les répondants ont lu et signé le formulaire de consentement (voir Appendice D). Ils ont été invités à poser les questions nécessaires à leur compréhension et ce n'est qu'après ce transfert d'informations que le chercheur et le répondant ont signé le formulaire de consentement pour que l'entrevue puisse débuter. Les questions posées aux participants par le chercheur semblaient claires. Toutefois, le chercheur a dû répéter et parfois même clarifier une des questions posées lors des premières entrevues. Cette question était relativement longue. Donc, après ces premières

entrevues, le chercheur s'est assuré qu'elle fasse l'objet d'une clarification automatique avec chacun des répondants.

Il importe de spécifier que pour certains participants, des imprévus de dernière minute ou des rencontres prévues ont forcé le chercheur à leur remettre le questionnaire concernant les données sociodémographiques pour qu'ils l'envoient par courrier interne après l'avoir complété. Tous les questionnaires concernant les données sociodémographiques furent remplis. En ce qui a trait au matériel technique utilisé pour enregistrer les entrevues (magnétophone), aucune anomalie n'est venue entraver le déroulement des 16 entrevues qualitatives.

Outils de collecte de données

Étant donné que l'objectif de la recherche est de mieux connaître le point de vue des intervenants en centre jeunesse sur l'implication parentale, l'entrevue semi-dirigée fut l'outil de collecte de données privilégié pour cette recherche. En effet, ce type d'entrevue se définit de la façon suivante:

«L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le flux de l'entrevue dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux sur lesquels il souhaite entendre le répondant, permettant ainsi de dégager une compréhension riche du phénomène à l'étude (Savoie-Zajc, 2002/1997, p.266)».

Il s'agit, avec ce type d'entretien, de répondre à quatre objectifs principaux (Savoie-Zajc, 2002/1997). La découverte de l'univers du répondant s'avère le premier objectif. En fait, l'entrevue semi-dirigée permet au répondant, par un contact face à face, de parler plus profondément et précisément de son vécu ainsi que l'interprétation qu'il en fait. Le chercheur peut découvrir certains sentiments (émotions), ainsi que certaines réactions de l'interviewé à l'égard du sujet de recherche (Savoie-Zajc, 2002/1997). Une fois cet objectif atteint, ce type d'entretien permet de répondre à un deuxième but, soit la compréhension de l'univers du répondant. Le phénomène étudié est mieux saisi par le chercheur grâce aux réponses du répondant (tensions, contradictions, opinions, etc.) (Savoie-Zajc, 2002/1997). À la suite de la découverte et de la compréhension de l'univers du répondant, l'entrevue semi-dirigée permet d'atteindre un troisième objectif, soit l'apprentissage de cet univers. Effectivement, c'est à l'intérieur de l'échange entre le répondant et le chercheur que l'apprentissage se fait. Le répondant verbalise sur le sujet et, à partir de ces propos, le chercheur tente d'organiser et structurer sa pensée liée au phénomène étudié (Savoie-Zajc, 2002/1997). Le dernier objectif par l'entretien semi-dirigé est l'émancipation. Il s'agit de permettre aux acteurs de prendre conscience du phénomène, d'approfondir certains thèmes de la recherche et d'avoir une réflexion plus développée sur le sujet (Savoie-Zajc, 2002/1997).

Le guide d'entrevue et la fiche signalétique

Étant donné que les objectifs de la recherche sont classifiés en quatre thèmes généraux et que chacun d'entre eux contient plusieurs sous-thèmes (voir Tableau 2), le guide d'entrevue semi-dirigée (voir Appendice E) a été l'outil de collecte de données

choisi. Le guide d'entrevue est, pour Savoie-Zajc (2002/1997), un outil où les thèmes, les sous-thèmes et les questions de recherche sont identifiés pour orienter le chercheur vers une collecte d'informations répondant aux besoins de l'étude. Pour Fortin (1996), le guide doit être composé de questions ouvertes. Le modèle des questions ouvertes a d'ailleurs été choisi pour la réalisation de cette recherche. Ceci permet au chercheur, même si les questions ouvertes diminuent le degré de liberté de l'interviewé, de garder le contrôle de l'entretien tout en laissant la place nécessaire au répondant. Il peut également rester centré sur le sujet de la recherche, ainsi que sur les perceptions de l'interviewé concernant le phénomène étudié (Mayer & Ouellet, 1991). Les questions ouvertes permettent également de «découvrir des facteurs de comportement et des types d'attitude» (Mayer & Ouellet, 1991, p.310). Selon Boutin (2000), elles permettent au chercheur de diriger l'entretien sur le chemin qu'il désire. Il demeure important de préciser qu'une fiche signalétique (voir Appendice E) a été utilisée pour recueillir les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants. Des renseignements furent alors recueillis sur le sexe, l'âge, le niveau de scolarité, la formation générale, le titre d'emploi et le nombre d'années d'expérience au centre jeunesse de chacun des intervenants ayant participé à l'étude.

Pour mieux documenter l'objet d'étude, nous avons fait le choix de consulter les répondants sur deux éléments différents. Il s'agissait, en premier lieu, de les questionner sur leur propre définition du concept de l'implication parentale ainsi que sur leurs perceptions générales des facteurs d'influence à l'implication parentale et des impacts de celle-ci. Dans un deuxième temps, les intervenants étaient interrogés sur ces mêmes

éléments, mais cette fois-ci à partir d'une expérience d'intervention où les parents se sont impliqués et d'une expérience d'intervention où les parents ne se sont pas impliqués. Questionner les répondants sur leur point de vue général de l'implication parentale leur permettait de verbaliser plus facilement leurs conceptions sans être impliqués personnellement dans l'intervention. Il s'agissait de créer un lien entre le chercheur principal et les répondants afin que ces derniers puissent se sentir plus à l'aise pour parler de leurs expériences personnelles.

Tableau 1 : Thèmes et sous-thèmes du guide d'entrevue

Thèmes	Sous-thèmes
Connaissance du concept d'implication parentale	Définition donnée à ce concept Attentes de l'établissement envers l'implication parentale Trois mots-clés qui définissent l'implication parentale Attentes des intervenants envers les parents
Facteurs favorables ou défavorables à l'implication parentale	Liés à la clientèle (jeunes) Liés aux parents (contexte familial) Liés à l'organisation Liés aux intervenants Comportements et attitudes que les intervenants adoptent pour impliquer les parents
Interventions effectuées ou souhaitées	Historique et description d'une intervention visant l'implication parentale qui a fonctionné : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Contextes d'intervention qui impliquent les parents</i> • <i>Caractéristiques des parents qui s'impliquent</i> • <i>Objectifs des interventions</i> • <i>Comportements et attitudes des parents impliqués</i> Historique et description d'une intervention visant l'implication parentale qui n'a pas fonctionné : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Contextes d'intervention qui impliquent les parents</i> • <i>Caractéristiques des parents qui ne s'impliquent pas</i> • <i>Objectifs des interventions</i> • <i>Comportements et attitudes des parents non impliqués</i>
Impacts de l'implication parentale	Impacts positifs et négatifs sur : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les parents</i> • <i>Les jeunes</i> • <i>Les intervenants</i> • <i>Le système familial</i>

Analyse des données

L'analyse de contenu qualitative par thèmes (analyse thématique) est le type d'analyse choisi pour la recherche. Elle est définie par Mucchielli et Paillé (2003) comme une:

« Technique où la thématisation constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique). L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans ce corpus, qu'il s'agisse d'un verbatim d'entretien, d'un document organisationnel ou de notes d'observation (p.124)».

Il a été nécessaire d'identifier des thèmes représentatifs, liés aux thèmes généraux et aux sous-thèmes, pour atteindre les objectifs de recherche. Les thèmes à la base de l'analyse qualitative sont les connaissances qu'ont les intervenants du concept d'implication parentale, les facteurs positifs ou négatifs qui peuvent influencer l'implication parentale, les interventions effectuées ou souhaitées par les intervenants et les rôles joués par les acteurs du système d'intervention, les difficultés vécues par les intervenants dans l'intervention qui impliquent les parents et, finalement, les impacts de l'intervention sur les enfants, les parents et les intervenants. Ces thèmes ont servi de points de repère pour découvrir et pour identifier les principales idées présentes dans le contenu du discours des répondants.

Pour effectuer cette analyse, chaque entrevue a été enregistrée sur une cassette audio pour être ensuite transcrite sous forme de compte rendu intégral. Le chercheur principal s'est assuré de garder et de classer les données pour que celles-ci soient les mieux organisées possible. Chaque enregistrement et compte rendu intégral furent identifiés à l'aide de codes, que seul le chercheur principal connaissait. Cette façon de faire a permis d'identifier et de retrouver rapidement les comptes rendus intégraux et les enregistrements nécessaires pour continuer l'analyse. Le compte rendu intégral de chaque entrevue a été lu à plusieurs reprises en ayant en tête les objectifs, les thèmes et les sous-thèmes recherchés, mais également en laissant la porte ouverte à l'apparition d'informations pertinentes permettant d'enrichir l'analyse. Il s'agit, selon L'Écuyer (1987:55), de se «familiariser avec les données pour ainsi, dégager une idée «du sens général», certaines «idées forces» permettant d'orienter l'ensemble de l'analyse subséquente pour atteindre les objectifs visés». Il fut alors possible d'identifier certains indicateurs ou certaines catégories pour l'analyse des données.

Ce n'est que par la suite que le codage des entrevues s'est effectué à l'aide du logiciel N'Vivo. À l'aide de ces codages, il fut possible de diviser le matériel en thèmes généraux, d'une part, et ensuite de préciser les thèmes, les sous-thèmes et les indicateurs pour l'ensemble des répondants. Boutin (2000 :136) affirme que l'objectif de cette étape est « d'organiser des extraits en diverses catégories pour dégager des modèles et établir des liens entre les extraits à analyser plus en profondeur ». Ces liens sont appelés, selon Boutin (2000), les thèmes. Toutefois, comme des thèmes et des sous-thèmes étaient déjà identifiés, le matériel fut découpé en procédant à partir de ce que L'Écuyer (1987) appelle

le modèle mixte. Il s'agit en fait d'analyser les données recueillies à partir des thèmes déjà identifiés, mais de laisser place à l'apparition de nouvelles catégories ou de nouveaux thèmes induits à partir des données recueillies (L'Écuyer, 1987). L'analyse qualitative a permis de dégager les tendances générales et les divergences à l'intérieur du discours des répondants sur l'implication parentale. Comme Aktouf (1990 :133) l'affirme, il s'agissait « de mettre en évidence des faits nouveaux, inattendus, à dégager des tendances globales qui indiqueraient des distinctions au sein de la population soumise à la recherche ». Il importe de spécifier qu'une première analyse a été effectuée pour chacun des deux groupes spécifiques de répondants, soit les éducateurs spécialisés et les intervenants sociaux. Quelques tableaux comparatifs furent alors construits pour l'analyse des données. Comme les résultats entre les deux groupes de répondants ne comportaient pas de différences marquées, la présentation des résultats de la recherche est généralement faite d'une manière globale pour l'ensemble des répondants, en s'assurant, par ailleurs, de souligner les différences dans le discours des deux groupes de participants lorsque des distinctions se sont manifestées entre eux.

Considérations éthiques

Les participants ont été informés des objectifs de la recherche, de la stratégie d'entrevue utilisée et de la durée des entrevues. Une des priorités a été de leur rappeler que leur participation reposait sur une base volontaire. Au moment de l'entrevue, les participants et le chercheur principal ont signé un formulaire de consentement. Ce dernier les a informés de la possibilité de s'abstenir de répondre à certaines questions ou de

mettre fin à l'entrevue s'ils le désiraient (voir Appendice D). Pour assurer la confidentialité des répondants, les comptes rendus intégraux, les enregistrements audio et toutes les informations permettant d'identifier les participants ont été conservés sous clé. Ces informations ont été détruites lorsque la version définitive de ce mémoire a été complétée. Il importe de rappeler qu'aucun nom de participants n'apparaît sur les documents de la recherche. Les noms des participants ont été identifiés à partir d'un code connu uniquement du chercheur. En aucun moment, les coordonnateurs rencontrés et les autres intervenants du centre jeunesse n'ont été informés des noms des personnes contactées pour participer à l'étude et de ceux qui ont accepté ou refusé d'être rencontrés pour compléter l'entrevue semi-dirigée. Les répondants ont été informés que cette recherche faisait l'objet d'un mémoire et que le contenu des entrevues pourrait éventuellement être utilisé pour la production de matériel scientifique (articles), mais qu'aucune donnée nominative n'y serait dévoilée. Finalement, un certificat d'éthique a été délivré par le comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi le 8 janvier 2007 (voir Appendice F) et par le Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire le 6 mars 2007 (voir Appendice G) pour assurer le respect des règles d'éthique en vigueur. Ce dernier document fut renouvelé le 14 avril 2008.

Pertinence de la recherche

Étant donné que l'implication des parents dans l'intervention est un moyen d'intervention de plus en plus préconisé en matière de protection de la jeunesse, il est crucial de connaître le point de vue des intervenants sur cette stratégie d'intervention. Ces

informations pourront donner quelques pistes de réflexion et d'intervention permettant de mieux saisir l'implication parentale et l'adapter aux besoins des différentes personnes impliquées dans le processus d'intervention en protection de la jeunesse. De plus, sachant que chaque jour les intervenants du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean doivent collaborer avec les familles immédiates des jeunes, l'utilisation de ces expériences pour les années à venir est un gage de professionnalisme.

Les résultats obtenus par le biais de cette recherche permettront aux responsables du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean d'obtenir des informations utiles pour faciliter l'implication parentale, entre autres en recueillant le point de vue des intervenants sur les facteurs organisationnels (besoins de formations, organisation des horaires, supervisions cliniques, etc.), les facteurs familiaux (comportements et caractéristiques de la clientèle et des parents) et les facteurs liés aux intervenants eux-mêmes (difficultés, comportements et attitudes adoptés) qui facilitent ou nuisent à l'implication parentale au sein du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean. De plus, les nouvelles connaissances apportées par cette recherche permettront, en fin de compte, d'offrir des services plus adaptés aux besoins de la clientèle. La prochaine section de ce mémoire présente les résultats de l'analyse des données recueillies auprès des 16 répondants.

Résultats

La première section de ce chapitre présente les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants. La seconde partie apporte des informations sur les définitions que donnent les participants au concept d'implication parentale et présente leurs perceptions sur les attentes de l'employeur (le centre jeunesse) envers l'implication parentale, leurs propres attentes envers les parents et sur les difficultés vécues lorsqu'ils tentent d'impliquer les parents. Cette section aborde également le point de vue des répondants sur les impacts positifs et négatifs de l'implication parentale, ainsi que sur les facteurs qui lui sont favorables et défavorables. La troisième partie présente des expériences concrètes d'intervention mises en place par les répondants dans le but de favoriser l'implication des parents. Des informations sont alors fournies sur les motifs d'intervention, les caractéristiques des parents et des enfants, les objectifs visés par l'implication parentale, les facteurs, les comportements et les attitudes favorables à celle-ci ainsi que sur les retombées positives ou négatives de l'implication des parents. Finalement, la dernière section de ce chapitre fait part des recommandations émises par les répondants afin de favoriser l'implication des parents au sein du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Des tableaux sont utilisés pour compléter les informations lorsque cela est nécessaire.

Caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des répondants

La majorité des répondants (12 sur 16) sont des femmes (Tableau 3). Un répondant sur quatre est âgé entre 20 et 29 ans ou entre 40 et 49 ans, plus du tiers ont entre 30 et 39 ans, alors que 18.3% sont âgés de 50 ans et plus. La plupart des répondants

travaillent au point de service de Chicoutimi (n=7) ou dans celui de Jonquière (n=7). Un peu moins du tiers des personnes (n=5) rencontrées comptent cinq ans ou moins d'expérience dans le domaine des services sociaux, tandis que le quart des répondants (n=3) ont déclaré avoir accumulé 21 ans et plus d'expérience dans le même secteur d'activité. En ce qui a trait au nombre d'années d'expérience en centre jeunesse, un peu moins de la moitié (43,8%) des intervenants ont cinq ans ou moins d'expérience (n=7), tandis que la majorité des répondants (68,9%) ont déclaré occuper le même poste depuis cinq ans ou moins (n=11). L'ensemble des éducateurs ont complété une formation collégiale en éducation spécialisée, tandis que tous les intervenants sociaux ayant participé à cette étude détiennent un diplôme universitaire de premier cycle en travail social. Plusieurs répondants (n=9) ont affirmé n'avoir reçu aucune formation portant sur l'implication parentale, tandis que quatre intervenants ont déclaré avoir reçu de l'information sur ce sujet à l'intérieur d'autres formations portant sur des sujets divers. Seulement trois participants ont déclaré avoir reçu une formation spécifique à l'implication parentale dans le cadre de leur travail ou de leur formation générale.

Point de vue des répondants sur le concept d'implication parentale

Dans les parties qui suivent, les données recueillies auprès des participants sont généralement présentées sans distinction en regard de leur rôle professionnel, étant donné que pour la plupart des questions posées, les réponses étaient fortement similaires d'une catégorie à l'autre des répondants. En cas de divergence de points de vue entre les deux types d'intervenants interviewés, des informations sont fournies en fonction des rôles professionnels des participants.

Tableau 2 : Données sociodémographiques et professionnelles des répondants (n=16)

	n	%
Sexe		
Masculin	4	25,0
Féminin	12	75,0
Âge		
20-29 ans	4	25,0
30-39 ans	5	31,3
40-49 ans	4	25,0
50 ans et plus	3	18,8
Secteur d'activité		
Chicoutimi	7	43,8
Jonquière	7	43,8
La Baie	2	12,5
Nombre d'années d'expérience dans le domaine des services sociaux		
Entre 0 et 5 ans	5	31,3
Entre 6 et 10 ans	3	18,8
Entre 11 et 15 ans	3	18,8
Entre 16 et 20 ans	1	6,3
21 ans et plus	4	25,0
Nombre d'années d'expérience en centre jeunesse		
Entre 0 et 5 ans	7	43,8
Entre 6 et 10 ans	3	18,8
Entre 11 et 15 ans	1	6,3
Entre 16 et 20 ans	2	12,5
21 ans et plus	3	18,8
Nombre d'années d'expérience sur le poste actuel		
Entre 0 et 5 ans	11	68,9
Entre 6 et 10 ans	2	12,5
Entre 11 et 15 ans	1	6,3
Entre 16 et 20 ans	1	6,3
21 ans et plus	1	6,3
Dernier diplôme obtenu		
DEC en éducation spécialisée	8	50,0
Bac en travail social	8	50,0
Titre d'emploi occupé et mandat de travail		
Intervenant social à l'application des mesures	8	50,0
Éducateur aux services de réadaptation externe	8	50,0
Formation reçue sur l'implication parentale		
Oui	7	43,8
Non	9	56,3

Le concept d'implication parentale selon les répondants

Définition de l'implication parentale

La plupart des répondants (n=13) définissent l'implication parentale à partir de comportements et d'attitudes que les parents doivent adopter. En effet, lorsqu'il s'agit de définir l'implication parentale, ces répondants font référence à une volonté des parents d'amorcer un processus de changement individuel, ou à une reprise de leurs responsabilités parentales en prenant des décisions, en assistant aux rencontres avec les professionnels et en donnant leurs opinions pour répondre aux besoins de leurs enfants.

La citation suivante illustre les propos ci-dessus.

«Pour moi, l'implication parentale, ce sont des parents qui s'investissent dans le bien-être de leur enfant. Donc, des parents qui prennent les moyens pour que leur enfant soit heureux. Et s'il y a une situation problématique, ils prennent tous les moyens nécessaires pour que la situation change. Que ce soit aller chez le médecin ou venir me rencontrer. Avant tout, l'implication parentale c'est de prendre conscience que ton enfant ne va pas bien et qu'il y a des choses qui doivent changer. Ça c'est le premier pas. Et après ça, bien, d'embarquer dans le processus de changement.» (CW28)

Des attitudes comme la transparence et l'ouverture (accueil) envers les intervenants sont aussi citées, par certains des répondants, pour définir l'implication parentale. La prochaine citation démontre l'importance qu'accordent les répondants à l'ouverture des parents.

«L'implication c'est de nous recevoir. Moi, je trouve ça aussi important. C'est d'accepter de nous recevoir dans leur maison. D'accepter qu'on va intervenir avec eux autres. D'accepter qu'on va peut-être leur [les parents] demander de changer des affaires.» (CW121)

Pour un répondant, l'implication des parents réfère nécessairement à leur désir de maintenir ou de réintégrer⁴ leurs enfants à plein temps dans leur milieu familial, alors que pour un autre, les parents peuvent s'impliquer peu importe que les enfants demeurent chez leurs parents, qu'ils soient hébergés dans une famille d'accueil ou dans un centre de réadaptation et qu'un retour en milieu familial soit envisagé ou non. L'extrait suivant précise ces derniers propos.

« C'est-à-dire qu'il y a des parents que pour s'impliquer, peuvent avoir leur enfant avec eux ou le reprendre suite à un placement, puis l'amener à se développer comme il faut. Il y en a d'autres qui sont pas capables, donc quand ils sont incapables et qu'ils choisissent d'autres options, c'est-à-dire un placement à plus long terme et qui vont prendre une place plus petite, mais qui est aussi importante, bien c'est une implication aussi.» (CW1)

L'implication parentale a aussi été définie par deux autres répondants en référence à la présence aux rencontres avec l'intervenant. Toutefois, un de ceux-ci spécifie la nécessité d'une participation active des parents à ces rencontres.

« Des gens qui viennent à toutes les rencontres mais qui ne disent rien, qui ne font rien, qui ne sont là que pour s'obstiner, bien ils collaborent pas en fin de compte.» (CW1)

⁴ Parfois, la situation requiert que les enfants soient hébergés en milieu d'accueil. Les familles d'accueil et les centres de réadaptation sont les principaux types de ressources. Le terme réintégrer réfère donc au retour des enfants dans leur milieu familial à la suite d'un hébergement dans un milieu d'accueil.

Enfinement, des répondants (n=5) considèrent que l'implication parentale est le point central de l'intervention en centre jeunesse. Pour eux, la place des parents dans l'intervention est fondamentale, parce qu'ils sont les experts de la situation ou parce qu'ils demeurent importants pour les enfants. Certains autres intervenants considèrent qu'il faut adapter les modalités d'implication selon les différentes situations rencontrées. Enfin, un des participants considère qu'impliquer les parents demeure une responsabilité des intervenants. La prochaine citation illustre les propos des répondants concernant l'importance accordée à l'implication parentale.

« Bien, c'est sûr que pour moi c'est primordial. Si je n'ai pas la collaboration des parents, comme je te disais entre autres avec les petits, je ne travaille pas! À prime abord là, le premier point pour moi, pour mon travail, c'est d'avoir une collaboration des parents. » (CW63)

Principaux mots-clés caractérisant l'implication parentale

Afin de préciser les définitions de l'implication parentale données par les répondants, il a été demandé de caractériser l'implication des parents en trois ou quatre mots-clés. Quatre différentes catégories de mots-clés se sont ainsi démarquées. Il s'agit, premièrement, de celle liée aux comportements des parents attendus par les répondants. Cette catégorie inclut des mots comme collaboration, participation et investissement. À lui seul, le mot collaboration a été nommé par cinq répondants différents. On retrouve également la catégorie liée à ce qu'est ou ce que doit être l'implication parentale. Dans cette deuxième catégorie, des expressions comme croissance personnelle, constance et responsabilité ont été soulignées. Le mot responsabilité a été nommé à cinq reprises.

Troisièmement, la catégorie liée à l'attitude des parents englobe des expressions comme vouloir et présence (n=4), et la quatrième catégorie concerne l'importance accordée à l'implication parentale par les répondants. Des mots comme importante, nécessaire et besoin ont alors été nommés par les répondants. D'autres mots-clés ont été prononcés que par un seul répondant, le Tableau 3 présente l'ensemble des mots-clés qui ont été proposés par l'un ou l'autre des répondants.

Tableau 3 : Mots-clés caractérisant l'implication parentale nommés par les répondants

Catégorie		Total
Attentes des répondants envers les comportements des parents	Collaboration	5
	Investissement	3
	Action	2
	Réponse adéquate	2
	Participation	2
	Pratique	1
	Éducation	1
	Total	16
Attentes des intervenants sur ce qu'est ou ce que doit être l'implication parentale	Responsabilité	5
	Croissance des parents	2
	Stimulée	1
	Connaissance des parents	1
	Capacité des parents	1
	Solution	1
	Échec	1
	Constante	1
Total	13	
Attitude des parents	Présence	4
	Vouloir	2
	Accueil	1
	Écoute	1
	Intérêt	1
	Loyauté	1
	Franchise	1
	Cohérence	1
	Amour	1
	Total	13
Importance accordée à l'implication parentale	Importante	2
	Besoin	2
	Nécessaire	1
	Primordiale	1
	Total	6

Point de vue des répondants sur les perceptions de leurs collègues par rapport à l'implication parentale

Moins de la moitié des répondants (n=6) estiment que leurs collègues considèrent l'implication parentale comme étant positive. Parmi eux, certains affirment que pour leurs collègues, l'implication des parents est une nécessité au déroulement de l'intervention. L'extrait suivant précise ces propos.

« ...ils [les collègues des répondants] sont conscients qu'on a des limites et qu'on ne peut rien faire si le parent ne veut pas s'impliquer. »
(CW409)

Selon certains répondants (n=4), la vision de leurs collègues est influencée par des expériences de travail vécues antérieurement, par des valeurs personnelles ou par des philosophies d'intervention. Selon un de ces répondants, les intervenants nouvellement engagés au centre jeunesse seraient plus favorables à l'implication des parents dans l'intervention que les intervenants œuvrant dans l'organisation depuis plusieurs années, car historiquement les parents étaient moins impliqués dans l'intervention. La citation suivante illustre les propos de cet intervenant.

« Historiquement, nous autres on travaillait avec le jeune. C'est sûr que j'ai été en centre de réadaptation longtemps, alors le travail était beaucoup plus avec le jeune. L'esprit de modeling⁵ avec les parents, je pense qu'il n'était pas là. Les parents venaient visiter leur enfant et on demandait uniquement à ces derniers de changer, mais le travail avec le parent, en centre d'accueil, il y en avait peu. Et je pense que plus ça va, les jeunes [intervenants] pensent beaucoup qu'il faut impliquer les parents et qu'ils sont responsables ». (CW121)

⁵ L'utilisation de ce terme réfère aux interventions effectuées auprès des enfants et ce, devant les parents, afin que ces derniers utilisent ultérieurement les mêmes interventions.

Plusieurs autres répondants (n=4) estiment que la perception de leurs collègues est mitigée quant à l'implication parentale, car certains d'entre eux impliquent les parents alors que d'autres ne le font pas. Pour ces répondants, cela dépend de la vision de leurs collègues et des expériences de travail qu'ils ont eues avec les parents.

Je dirais que ça doit être sensiblement différent d'un intervenant à l'autre, dépendamment de la charge de cas ou des problématiques qu'on a. Selon moi, ça dépend vraiment de l'expérience de chacun et justement des situations avec lesquelles ils ont travaillé. C'est que quand ça fait un an que tu essaies et que bon... tu en as plus que la moitié où tu ne réussis pas, bien en quelque part tu te dis... bien voyons! Je n'y crois plus! (CW202)

Attentes du centre jeunesse envers l'implication parentale

À la question ayant comme objectif de mieux connaître les perceptions des répondants sur les attentes du centre jeunesse envers l'implication parentale, il a été possible d'observer que les données obtenues se subdivisaient en trois catégories. Il s'agit, premièrement, de la vision de l'organisation sur l'implication des parents, deuxièmement, des attentes de l'organisation envers les intervenants pour favoriser l'implication des parents et, troisièmement, des attentes envers les parents pour favoriser leur propre collaboration.

En ce qui concerne la première catégorie, soit la vision de l'organisation sur l'implication des parents, certains répondants (n=3) croient que les gestionnaires du centre jeunesse considèrent les parents comme les premiers acteurs responsables de la situation de leurs enfants et d'autres affirment qu'ils favorisent l'implication parentale,

voire qu'ils l'obligent. De plus, ces répondants estiment que l'implication des parents est considérée, par les gestionnaires du centre jeunesse, comme une stratégie d'intervention importante. Les deux prochaines citations permettent de mieux saisir ces propos.

« La participation des parents est importante et leur choix est important parce que dans le fond c'est eux autres qui ont les attributs parentaux et l'autorité parentale. » (CW82)

« Elle [l'implication parentale] est fortement encouragée. Même plus que fortement encouragée, je pense qu'elle est obligatoire. De fortement encouragée à obligatoire... » (CW54)

Pour ce qui est de la deuxième catégorie de réponses, les propos recueillis permettent de constater que plusieurs répondants (n=7) croient que le centre jeunesse s'attend à ce qu'ils impliquent les parents dans l'intervention. Certains affirment qu'ils doivent le faire le plus tôt possible et dans toutes les démarches d'intervention.

« Pour les centres jeunesse, il faut absolument embarquer les parents et les mobiliser. Ils exigent aux intervenants d'aller chercher le plus possible l'implication des parents, et dans tout! L'implication des parents c'est important quand on signe une mesure volontaire, quand il y a une évaluation ou quand on fait un plan d'intervention. C'est [la présence des parents] dans tout. Les centres jeunesse, leurs façons de voir, c'est qu'il faut absolument embarquer les parents et qu'ils soient mobilisés là-dedans. » (CW82)

Pour quelques répondants (n=6), les gestionnaires des centres jeunesse s'attendent à ce que les intervenants impliquent les parents dans le but de leur redonner leurs responsabilités parentales, alors que d'autres (n=2) mentionnent que l'organisation

s'attend à ce que l'implication parentale permette aux enfants de retourner vivre dans leur milieu naturel. L'extrait suivant illustre ce propos.

«Je pense qu'ils veulent que les parents prennent la place qui leur revient sans qu'on devienne des substituts parentaux en quelque part. Et si c'est le cas, que l'on travaille avec le parent pour qu'il reprenne son autonomie.» (CW43)

En ce qui concerne la troisième catégorie, soit les attentes de l'organisation envers les parents, près de la moitié des répondants (n=7) affirment que le centre jeunesse s'attend, notamment, à ce que les parents se présentent aux rencontres nécessaires à la démarche d'intervention, qu'ils prennent leurs responsabilités parentales, qu'ils mettent en place les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation de compromission et, enfin, qu'ils soient respectueux envers les intervenants. La citation suivante permet de saisir le point de vue des répondants sur certaines attentes du centre jeunesse envers les parents.

«Qu'ils s'engagent dans leurs responsabilités envers leur enfant. Qu'ils s'engagent à collaborer, à s'impliquer activement dans le processus et qu'ils soient respectueux envers les intervenants.»(CW91)

Attentes des répondants par rapport aux parents

L'ensemble des répondants s'attendent à des comportements ou des attitudes spécifiques des parents lorsque ces derniers s'impliquent dans l'intervention. C'est ainsi que certains répondants (n=5) s'attendent à ce que les parents soient présents dans l'intervention. Toutefois, une partie des répondants vont préciser leurs attentes envers les

parents, notamment en soulignant la nécessité pour ces derniers de reprendre leurs responsabilités parentales (n=4), de collaborer avec les intervenants (n=8), de mettre en pratique les moyens identifiés pour mettre fin à la situation de compromission (n=6) et de participer aux rencontres et aux décisions prises (n=4). L'extrait suivant précise ces propos.

« Mes attentes c'est que les parents participent et qu'ils me disent leurs besoins. Je m'attends aussi à ce que si on trouve des solutions ensemble, bien qu'ils les appliquent après. » (CW776)

De plus, certains répondants (n=12) ont mentionné que les parents doivent faire preuve d'ouverture, de transparence et d'honnêteté dans leurs relations avec les intervenants et, finalement, qu'ils admettent que leur situation exige une intervention de la protection de la jeunesse. La citation suivante illustre les propos des répondants sur leurs attentes envers les parents.

« Bien mes attentes c'est comme je te parlais, c'est qu'on ait quand même une relation, pas nécessairement d'ami/ami, mais de collaborateurs, qu'ils [les parents] me donnent l'heure juste avec le jeune et qu'ils me transmettent les informations importantes. Qu'il n'y ait pas nécessairement de filtrage de l'information parce qu'ils la gardent ou qu'ils la donnent au compte-gouttes. » (CW43)

Perceptions des répondants sur les facteurs favorisant l'implication parentale

La prochaine partie présente le point de vue des répondants en ce qui a trait aux facteurs liés à la clientèle, aux parents (contexte familial), au centre jeunesse et,

finalement, aux comportements et attitudes des intervenants qui peuvent influencer positivement l'implication des parents.

Pour ce qui est des facteurs liés à la clientèle (les jeunes), certains répondants (n=3) considèrent qu'aucune caractéristique de ces derniers n'influence l'implication des parents, alors que pour d'autres (n=4), elle peut être influencée positivement lorsque les jeunes sont conscients de leur problématique, motivés, volontaires ou impliqués dans la recherche de solutions. Les deux prochains extraits illustrent les propos des répondants sur les facteurs liés aux enfants qui influencent l'implication parentale.

« Je suis peut-être dans le champ, mais pour moi il y a pas de caractéristiques plus particulières chez un enfant ou chez un autre qui va favoriser l'implication des parents. » (CW63)

« Un bon vouloir. On englobe plein de choses dans le bon vouloir. Ça veut dire être conscient qu'on a un problème... je parle pour les jeunes. Être conscient qu'on a un problème et vouloir avoir des solutions. » (CW776)

Cheminer positivement dans le processus d'intervention et avoir une attitude positive envers l'intervenant favorisent aussi, selon certains des répondants, l'implication parentale. Pour d'autres intervenants, la présence de crises associées à la période de l'adolescence ou à des contextes situationnels, par exemple une séparation, des troubles de comportement ou un déficit de l'attention, semble engendrer une plus grande implication des parents étant donné que ceux-ci vivent des malaises et ont besoin de soutien.

« Si t'as un adolescent qui a des troubles de comportement importants et des parents qui ne savent plus quoi faire, bien, ils vont essayer de trouver des... ils vont tellement être à bout que... venez m'aider, venez m'aider... alors là tu vas pouvoir travailler avec eux autres des affaires parce qu'ils vont avoir un malaise. Et même chez des plus petits qui ont des déficits d'attention et qui sont difficiles et que le parent, il n'est pas capable, je pense que ça peut impliquer » (CW32)

« Quand c'est des nouveaux dossiers et qu'un adolescent arrive parce que temporairement ça va mal et qu'il pète une coche à cause de contextes situationnels comme une séparation, un deuil... mais que pendant toute sa vie ça l'a bien été, ce sont des parents qui vont être facilement impliqués. » (CW28)

Les enfants capables d'exprimer leurs besoins facilitent, selon des répondants, l'implication des parents, tout comme ceux demandant moins d'interventions de la part des parents, notamment les enfants plus inhibés. Finalement, la présence d'un lien d'attachement positif entre les parents et les enfants, faisant en sorte que ces derniers aient une réponse à l'ensemble de leurs besoins affectifs, est aussi considérée comme un facteur positif à l'implication des parents.

Pour ce qui est des facteurs liés aux parents ou au contexte familial, une partie non négligeable des répondants (n=6) considère que la présence d'une relation positive entre les jeunes et les parents favorise leur participation. Pour d'autres répondants (n=4), le fait que les parents reconnaissent avoir une problématique personnelle influence positivement leur implication. L'extrait suivant précise ce dernier élément.

« Bien des parents qui reconnaissent qu'il y a un problème. Ils vont avoir un problème de consommation et ils vont reconnaître qu'ils ont un problème de consommation. Il y a des parents qui reconnaissent, des parents qui vont avoir confiance aux services, même si c'est la DPJ. » (CW32)

La volonté de s'impliquer et de changer, l'ouverture à recevoir de l'aide, la capacité de se remettre en question et à faire confiance aux intervenants des centres jeunesse sont des attitudes parentales que les répondants considèrent favorables à l'implication parentale. Certains répondants (n=3) estiment également que l'implication des parents peut être favorisée si ceux-ci ont déjà bénéficié des services des centres jeunesse et que cette expérience leur a été positive. Voici une citation permettant de mieux saisir ces derniers propos.

« Bien, si tu as eu des mauvais services quand tu [parent] étais jeune et que c'est négatif comment toi tu le [Centre jeunesse] perçois, bien ça va être plus difficile. Mais si tu as eu des bons services et que ça l'a amené des résultats positifs dans ta vie, bien probablement que tu vas le voir différemment. » (CW32)

Des répondants (n=4) considèrent aussi que le vécu personnel des parents peut favoriser leur implication, que celui-ci soit positif ou négatif. Par exemple, les parents qui refusent que leurs enfants vivent les mêmes expériences négatives qu'eux collaborent plus avec les intervenants.

« Bien l'histoire personnelle des parents au même âge que leur enfant fait qu'ils vont bouger. Un parent qui a été placé quand il était jeune, des fois il va bouger en masse parce qu'il ne veut pas que son enfant vive la même affaire que lui. » (CW82)

Un engagement précoce dans la vie de leurs enfants, une bonne santé mentale et une scolarisation plus élevée sont aussi considérés par les répondants comme des facteurs pouvant influencer positivement la participation des parents étant donné que ces situations leur permettent de mieux comprendre les besoins de leurs enfants. Selon

certaines répondants, la présence chez les parents d'habiletés sociales adéquates, d'une implication sociale au sein de sa communauté, de capacités à se centrer sur les besoins de leurs enfants, le fait de vivre des réussites dans le processus d'intervention, un refus de se positionner en victime, l'accès à un revenu moyen, la possibilité d'accéder aux ressources du milieu et, finalement, le fait d'être en bonne santé physique, sont aussi des caractéristiques qui favorisent leur implication dans l'intervention. La présence d'un réseau familial ou social aidant, comme le démontre la prochaine citation, est aussi considérée comme un élément favorable à l'implication parentale.

« Si les grands-parents sont là et qu'ils disent... hé! Tu ne laisseras pas placer nos petits-enfants, reprends-toi en main... Si ils ont le support de leurs propres parents, ils vont s'impliquer. » (CW82)

En ce qui a trait aux facteurs liés au centre jeunesse, la moitié des répondants considèrent que les services offerts, notamment l'aide éducative, les groupes de soutien pour les parents, les centres de réadaptation et, finalement, le soutien clinique pour les intervenants, sont tous des éléments favorables à l'implication des parents. La citation suivante illustre le point de vue de ces répondants.

« Bien, tranquillement on [centre jeunesse] commence à voir un petit peu l'importance de prendre soin ou d'être à l'écoute de ce que les intervenants ont besoin, soit comme apprentissages ou comme supports pour être en mesure d'être aptes à bien répondre aux besoins de la clientèle. » (CW202)

Certains participants (n=4) considèrent également que le soutien financier offert par le centre jeunesse aux parents pour minimiser les coûts associés à certains services,

comme les activités récréatives ou le gardiennage, les encourage à s'impliquer. Pour certains autres intervenants, la tendance à remettre la responsabilité de l'intervention aux parents, la flexibilité des horaires, la possibilité d'effectuer des interventions à domicile ainsi que l'offre d'activités se déroulant conjointement avec les enfants et les parents favorisent l'implication parentale. La citation suivante illustre les derniers éléments énumérés.

Selon certains des répondants (n=2), le rappel de l'importance qu'accordent les gestionnaires du centre jeunesse à l'implication des parents lors des rencontres d'équipe ou lors des formations est également bénéfique à l'implication parentale. Le fait de favoriser la continuité et la stabilité des services ainsi que la possibilité d'intervenir à l'aide de mesures légales, comme la mesure volontaire ou les ordonnances de la cour, sont aussi considérés comme des facteurs pouvant maximiser la présence des parents dans l'intervention. Le prochain extrait apporte des précisions sur le dernier facteur positif souligné par l'un des répondants.

«Bien des fois, quand t'es en mesure volontaire, des fois ça aide à l'implication. Ou des fois ils vont répondre à une ordonnance, dépendamment, c'est tout le temps à deux tranchants.» (CW43)

Pour ce qui est des facteurs liés aux comportements et aux attitudes des intervenants, les répondants (n=6) considèrent que respecter les parents, notamment en évitant de les juger et en les considérant comme des égaux ou comme les experts de la situation, demeure le principal élément qui favorise l'implication des parents. La citation suivante permet de mieux préciser ce point de vue.

« C'est de ne pas juger, c'est d'être là. Donc si tu arrives dans le milieu et que tu dis... bon! Première chose que vous allez faire, vous allez me ramasser la maison au complet, vous allez me mettre ça bien propre, vous allez me sortir tout ce qui sert à rien, vous allez... Tu te rends direct dans les jugements et c'est fini, c'est fermé et ça marche pas! » (CW1)

Adapter ses exigences selon les capacités ou les besoins des parents (n=5), motiver et stimuler leur implication (n=4), être à leur écoute (n=4) et créer un lien de confiance (n=4) sont aussi considérés comme des facteurs favorisant l'implication parentale.

« Alors la participation des parents, on doit la motiver et la mettre en place. Et la première étape pour y arriver, c'est de créer le lien de confiance. Et après ça on est en mesure de motiver la participation des parents dans un processus d'intervention avec un plan d'intervention. » (CW3)

Offrir tout le soutien et les services nécessaires aux parents comme aux enfants, croire en l'implication parentale, impliquer les parents dans les décisions prises, et des intervenants critiques de leur pratique, sont également des éléments qui favorisent l'implication parentale. La citation suivante illustre certains de ces propos.

« Il faut leur donner les conditions pour éviter qu'ils [les parents] soient toujours débordés et en réaction, mais qu'ils puissent aussi se reposer, avoir du plaisir, peut-être faire une activité pour eux autres. Il faut leur donner un contexte qui va leur permettre de s'impliquer. » (CW1)

Le Tableau 4 fait une synthèse des principaux contextes, comportements et attitudes des intervenants considérés comme des facteurs favorisant l'implication parentale

Tableau 4 : Point de vue des répondants sur les comportements et attitudes des intervenants favorisant l'implication parentale

Conditions (contextes favorables mis en place)	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir intensivement • Adapter ses exigences selon les capacités et les besoins des parents • Créer un lien de confiance • Offrir le soutien et les services nécessaires • Intervenir dans le milieu familial
Interventions privilégiées	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrer les parents délinquants • Informer les parents sur les interventions effectuées, sur leurs droits et leurs devoirs • Impliquer les parents dans les décisions et les interventions • Utiliser son vécu personnel d'intervenant • Impliquer les parents à l'intérieur d'activités
Habilités relationnelles ou attitudes privilégiées	<ul style="list-style-type: none"> • Accepter les erreurs des parents et ses propres erreurs • Croire en l'implication parentale • Faire confiance aux parents • Remettre en question ses interventions et ses valeurs • Respecter les parents • Motiver et stimuler l'implication des parents • Être à l'écoute et disponible pour les parents • Être transparent

Perceptions des répondants sur les facteurs défavorables à l'implication des parents

Cette section présente les facteurs qui sont considérés comme des éléments influençant négativement l'implication des parents. Il s'agit des facteurs liés aux jeunes, aux parents (contexte familial), au centre jeunesse et, finalement, aux intervenants.

Près de la moitié des répondants considèrent que la présence de troubles de comportement ou d'hyperactivité chez les enfants nuit à la participation des parents dans l'intervention. Le refus des jeunes de changer certains de leurs comportements et le manque de volonté sont également des facteurs considérés défavorables à l'implication parentale. Les deux prochains extraits illustrent ces réalités.

«... on parle des enfants avec un TDAH [trouble d'attention avec hyperactivité] là... c'est sûr que c'est plus dur pour les parents d'intervenir, d'être avec lui. C'est sûr que pour le parent qui a un enfant plus inhibé, ça va être plus facile de venir dans une activité... parce que de toute façon, l'enfant ne dérange pas! Mais quand l'autre [enfant avec un TDAH] a un problème de troubles de comportement bien bon... tu [parent] dis... on va partir 3 heures en autobus et on va aller faire un tour en quelque part là... Bien ils [les parents] vont dire non, on ne se risque pas, comment que ça va virer?» (CW121)

« Un jeune peut bien savoir qu'il a des problèmes de toxicomanie, mais s'il ne veut pas changer parce qu'il n'a pas la volonté, qu'il n'est pas rendu là et qu'il veut encore se rendre plus loin dans sa consommation. » (CW882)

Les situations où les enfants présentent un trouble d'attachement, une attitude négative envers les intervenants, un refus d'admettre leur problème ainsi que des comportements violents, sont également considérées par des répondants comme des facteurs nuisibles à l'implication des parents. Le Tableau 5 dresse un portrait de l'ensemble des éléments liés aux enfants mentionnés au moins une fois par les répondants comme étant nuisibles à l'implication des parents.

Tableau 5: Point de vue des répondants sur les facteurs liés aux jeunes qui nuisent à l'implication parentale

Caractéristiques ou problématiques des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un diagnostic chez les jeunes: <ul style="list-style-type: none"> -Troubles de comportement -Trouble d'hyperactivité -Trouble d'opposition -Trouble d'attachement -Trouble de personnalité limite -Déficience intellectuelle -Schizophrénie • Comportements violents • Âgés entre 0-3 ans
Attitudes des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude négative envers les intervenants • Négation de l'existence d'un problème
Milieu de vie des jeunes (milieu d'accueil, milieu institutionnel, milieu naturel, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une distance relationnelle et affective entre les parents et les enfants lorsque ces derniers sont hébergés en milieu d'accueil • Développement de liens significatifs avec les responsables du milieu d'accueil ou institutionnel lorsque les jeunes sont placés

En ce qui a trait aux caractéristiques des parents nuisibles à leur implication, le fait que ces derniers aient été abusés sexuellement, psychologiquement ou physiquement pendant leur enfance (n=7) et l'absence de prise de conscience de la problématique de leurs enfants ou de la leur (n=6) sont parmi les principaux éléments considérés par les répondants. La présence de problèmes de santé mentale et les difficultés sous-jacentes (n=6), notamment celles concernant les parents présentant un trouble de personnalité ou une déficience intellectuelle, ou un problème de consommation de matières illicites (n=4), sont également considérées comme des éléments ne favorisant pas leur implication. Les prochaines citations illustrent les propos des répondants concernant l'influence de l'histoire de vie et des problématiques de santé mentale sur la participation des parents.

« ... moi je pense qu'au niveau des parents, ce qui peut limiter ce sont les incapacités, ça c'est sûr, mais aussi le mode de vie. Si tu as un

mode de vie très... comment je dirais... quelqu'un qui est toxicomane depuis des années, des années et des années... bien, je pense que les chances de changement sont beaucoup moins fortes, donc ça va limiter c'est certain. L'histoire de vie aussi. Les gens [parents] qui ont une histoire de vie très difficile et qui ont toutes les difficultés à survivre, bien, de réussir à faire vivre des enfants, les faire progresser, ça peut être aussi, à certains moments, trop difficile. Cela limite la capacité des parents à s'impliquer.» (CW1)

«...les parents avec qui j'ai le plus de difficulté pour l'implication, c'est les gens qui ont un trouble de personnalité limite. C'est très difficile à travailler parce que ce sont des gens bien intelligents, ça c'est certain, mais ils sont centrés sur eux autres, ils cherchent la confrontation et ils essaient de faire des alliances avec des gens pour arriver à leur idée. Pour eux, l'enfant il est comme secondaire là-dedans.» (CW1)

Les comportements violents de certains parents, le rejet affectif de ces derniers envers leurs enfants, leur manque de volonté et leur refus de collaborer avec l'intervenant ou de mettre en pratique les moyens nécessaires pour arrêter la situation de compromission sont aussi des facteurs considérés nuisibles. Les problématiques de négligence parentale et d'agressions sexuelles et physiques des parents sur leurs enfants sont également des facteurs considérés comme défavorables à l'implication des parents. Les parents peuvent aussi difficilement s'impliquer lorsqu'ils ne disposent pas d'un moyen de transport pour se déplacer. L'extrait suivant illustre cette réalité.

« Quand les gens n'ont pas de voiture, il faut toujours aller... il faut toujours se déplacer pour aller les chercher. Ça, ça cause problème.» (CW28)

Le Tableau 6 énumère l'ensemble des facteurs liés aux parents qui sont, selon les répondants, défavorables à leur implication.

Tableau 6: Point de vue des répondants sur les facteurs liés aux parents qui nuisent à l'implication parentale

Caractéristiques des parents	Problématiques des parents	Attitudes ou comportements des parents	Contexte familial ou environnement des parents
<ul style="list-style-type: none"> • Histoire de vie difficile • Absence de jugement • Jeunes • Services reçus antérieurement par le centre jeunesse • Peu scolarisés • Inconscience de l'existence d'une problématique 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de santé mentale • Consommation de drogues ou d'alcool • Dépendances affectives • Aliénation parentale • Problème de santé physique • Problèmes intellectuels • Instabilité affective et locative • Parents incestueux • Incapacités parentales • Négligence parentale 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de remise en question • Manque de volonté • Perceptions négatives des services du centre jeunesse • Peu d'intérêt pour entrer en relation avec les autres • Peu d'intérêt envers leurs enfants • Absence de confiance envers les intervenants • Victimisation • Absence d'espoir • Déresponsabilisation • Sentiment d'être menacés par le milieu d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de relation affective entre les parents et les enfants • Influences négatives du réseau social • Problèmes sociaux ou financiers • Transmissions intergénérationnelles des problématiques • Attitudes négatives de la famille envers les centres jeunesse • Coalition entre les parents et leurs enfants contre le centre jeunesse • Absence de moyen de transport (voiture) • Absence de réseau et de soutien social

Pour ce qui est des facteurs défavorables qui appartiennent au centre jeunesse ou aux intervenants, plusieurs répondants (n=5) considèrent que le roulement du personnel est néfaste à la participation des parents, tout comme le nombre élevé de dossiers attribués à chaque intervenant. La surcharge de travail et le manque de temps pour intervenir efficacement, le nombre élevé d'intervenants impliqués auprès d'une même famille ainsi que les nouvelles réalités familiales, par exemple les familles recomposées et monoparentales, sont aussi considérés comme des éléments qui ne facilitent pas l'implication des parents. Les trois extraits suivants précisent certains de ces éléments.

« ...les changements d'intervenants. Dans le sens que... il y a beaucoup de remplacements. Il y a des charges qui voient 2, 3... des

fois 4, 5, 6 intervenants en une année. Ça, ça nuit! Ça c'est vraiment la principale nuisance je trouve à l'implication des parents. » (CW28)

« La surcharge... Ça c'est sûr que c'est une limite importante. Le trop grand nombre de dossiers, moi je pense que ça limite, ça permet de moins faire d'intensif. Et quand on fait moins d'intensif, ça limite l'implication des parents et la possibilité du jeune aussi parce que pour moi l'implication des parents c'est la stabilité à l'enfant.» (CW1)

«Les enfants sont en famille d'accueil, les parents sont séparés, la maman reste à Chicoutimi, le papa reste à Jonquière... Toutes les nouvelles situations de notre société, je pense que oui c'est un dossier là, mais des fois il y a quatre personnes à rencontrer qui sont importantes, qui se font pour l'implication des parents, mais tu as peut-être juste une heure à amener dans ce dossier-là.» (CW776)

L'image de «voleurs d'enfants» projetée par le centre jeunesse est considérée, par près du quart des participants (n=3), comme un facteur nuisible à la participation des parents. Cette image fait en sorte de minimiser l'implication des parents, notamment parce qu'elle contribue à accentuer des sentiments comme la peur ou la honte. La citation qui suit illustre les propos d'un répondant concernant l'influence négative de l'image des centres jeunesse sur l'implication des parents.

«Des fois, quand les gens pensent à DPJ, ils pensent automatiquement qu'on va placer les enfants toute la vie. En partant, ça amène des résistances. Il n'y a pas beaucoup de publications qui disent nos bons coups. Notre travail est très peu valorisé et les gens nous voient un peu comme des monstres.» (CW882)

Aux dires des intervenants, les décisions administratives qui ne sont pas cohérentes avec l'opinion professionnelle des intervenants, la complexité de l'organisation (comité, loi, tribunal), difficile à comprendre par les parents, et les longs délais d'attente avant d'obtenir des services, influenceraient négativement l'implication

des parents. Certains types d'intervention, par exemple la clarification de projet de vie ou le placement de jeunes, sont également identifiés comme des entraves à l'implication des parents. Dans le même sens, les lourdeurs administratives imposées aux intervenants, notamment le grand nombre de rapports à remplir, les horaires d'ouverture des bureaux parfois trop rigides et le peu de soutien de l'organisation, sont aussi des facteurs liés au centre jeunesse qui nuiraient à l'implication parentale. Pour d'autres (n=4), le manque d'expérience individuelle ou professionnelle des jeunes intervenants est l'une des principales difficultés rencontrées lorsqu'ils tentent d'impliquer les parents. L'absence d'affinités entre les intervenants et les parents et le manque de connaissances des intervenants pour faire face à différentes problématiques sont aussi des obstacles à l'implication des parents. Deux éducateurs spécialisés considèrent que le caractère légal du travail des intervenants sociaux à la protection de la jeunesse est une difficulté que les éducateurs spécialisés n'ont pas à vivre. Pour eux, la relation d'aide se fait plus facilement pour les éducateurs que pour les intervenants sociaux, étant donné que ce n'est pas eux qui détiennent le fardeau judiciaire. Les trois prochaines citations illustrent certains de ces éléments.

« Moi, je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de ressources. Ils [les gestionnaires] nous redonnent le problème et organisez-vous maintenant pour que ça aille bien là, mais j'en n'ai pas de ressources pour vous. Je trouve qu'on manque de ressources pour stimuler les parents à s'impliquer plus et les aider dans les résolutions de problèmes. » (CW882)

« Le jeune intervenant qui a 24, 25, 26 ans, 30 ans... il n'a pas d'enfant et qui rencontre la mère de famille qui en a 5 et le père qui est là... première chose qu'ils disent dans le dos de l'intervenant... c'est quoi qu'il [intervenant] a comme expérience celui-là? » (CW181)

« Des fois ce sont des frictions au début. La travailleuse sociale arrive avec son encadrement judiciaire et ça crée une friction. Cette friction-là fait qu'au niveau de la collaboration entre la travailleuse sociale et les parents, c'est peut-être plus difficile qu'entre l'éducateur et le parent. » (CW671)

Le Tableau 7 présente l'ensemble des facteurs organisationnels qui ont été établis par les répondants comme des éléments pouvant nuire à l'implication des parents.

Tableau 7: Point de vue des répondants sur les facteurs organisationnels qui nuisent à l'implication parentale

Attitudes ou comportements de la direction	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaises décisions administratives • Absence de moyens mis à la disposition des intervenants des moyens pour les soutenir • Pression psychologique sur les intervenants • Infantilisation des intervenants
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'intérêt pour son travail • Prise des responsabilités parentales • Jugement envers les parents • Manque d'expérience individuelle ou professionnelle • Manque de connaissances sur les problématiques parentales • Manque d'affinités entre parents/intervenants
Structure organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux changements d'intervenants • Nombre élevé de dossiers pour un intervenant • Horaire d'ouverture des bureaux • Nombre élevé d'intervenants pour une même situation • Lourdeurs administratives • Manque de temps • Structure difficile à comprendre pour les parents • Délais d'attente élevés • Types d'intervention effectués • Image de voleurs d'enfants • Mandat légal de l'intervenant social

Perceptions des répondants sur les impacts positifs de l'implication parentale

La partie suivante présente le point de vue des répondants en ce qui concerne les impacts positifs de l'implication parentale sur les parents, les enfants, le noyau familial, l'environnement de l'enfant ainsi que l'intervenant.

Selon certains répondants (n=5), l'implication des parents leur permet de reprendre ou de renforcer leur rôle parental. De plus, lorsque les parents s'impliquent, certains participants considèrent qu'il leur est plus facile de mettre fin à la situation de compromission et de travailler sur les véritables problématiques des enfants et celles des parents. L'augmentation de l'estime et de la confiance des parents en eux-mêmes, tout comme l'amélioration de leurs capacités parentales, sont également nommées en tant qu'impacts positifs de leur implication (Tableau 8). L'extrait qui suit apporte des précisions concernant ces derniers éléments.

«...ça redonne le bon rôle au parent là. Ça lui redonne du pouvoir dans son rôle et il se sent meilleur. Il se dit... Je suis un bon parent et je suis capable. C'est bien, ça le valorise.» (CW28)

Selon certains répondants rencontrés (n=5), l'implication des parents dans l'intervention favorise la stabilité des enfants en évitant les nombreux changements de milieux de vie qui peuvent être défavorables à leur développement affectif. De plus, en favorisant la réponse adéquate aux besoins des enfants, l'implication parentale permettrait aux parents et aux intervenants de mettre fin plus rapidement à la situation de compromission, ce qui fait en sorte que les enfants n'ont plus à être en contact avec des

intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse. Des répondants (n=3) affirment également que la participation des parents dans l'intervention favorise l'estime et la valorisation des jeunes parce que ces derniers se sentent importants pour leurs parents. Les extraits suivants illustrent le point de vue de deux des répondants sur les impacts positifs de l'implication parentale.

« Bien, une stabilité. Je pense à un placement [d'un jeune] jusqu'à sa majorité où est-ce que la mère est d'accord et que tu le sais qu'elle ne changera pas d'avis. Je pense que ça peut donner une stabilité à l'enfant et que ça peut lui donner un meilleur parent aussi, qui va être en mesure de s'occuper et de mieux répondre à ses besoins. » (CW32)

« Bien, l'enfant qui se sent valorisé, qui sent qu'il a une place auprès de son parent, qui sent qu'il peut être en confiance, bien il va réussir mieux à l'école et il va avoir des meilleurs comportements, c'est sûr! » (CW202)

Certains répondants (n=2) considèrent que l'implication des parents encourage les jeunes à s'impliquer davantage dans leur cheminement. Quelques répondants font référence non seulement au cheminement individuel, mais également à une implication plus positive dans différentes sphères de leur vie, comme une participation accrue à des activités sportives et de meilleures relations avec leurs pairs et les divers professionnels du milieu scolaire. De fait, certains parlent de l'obtention de meilleurs résultats scolaires, de choix de pairs plus judicieux et d'une plus grande motivation pour les activités sportives. Deux répondants considèrent aussi que l'implication des parents permet la diminution des troubles de comportement des enfants. La citation suivante présente l'opinion d'un des répondants concernant les impacts de l'implication parentale au plan scolaire.

« Le parent impliqué fait baisser le stress de l'enfant. En étant moins stressé, c'est sûr que ça se répercute à l'école aussi. Il est moins anxieux à l'école, il est plus en mesure d'aller chercher de l'aide pour ses devoirs. Le parent s'implique aux devoirs étant donné qu'il a plus de temps, vu qu'il passe moins de temps à faire x, y niaiseries. C'est sûr que ça se répercute à l'école. » (CW43)

En ce qui concerne les impacts positifs sur le système familial, certains répondants (n=5) affirment que l'implication des parents permet à ces derniers de transférer les acquis obtenus, c'est-à-dire l'amélioration des compétences parentales, sur les autres enfants de la famille. L'extrait suivant précise les derniers propos.

« Si tu bouges un élément du système, ça fait tout bouger le système. Moi, je suis convaincue que ce qu'ils ont appris pour cet enfant-là, ils vont l'intégrer aux autres enfants. » (CW82)

Des répondants estiment également que la participation des parents influence positivement le système familial, notamment en rendant le climat de la famille plus harmonieux ou le système familial plus équilibré. Certains participants parlent d'une amélioration positive pour l'ensemble des membres de la famille et ce, même pour la famille élargie. Fait à noter, un répondant considère que l'implication des parents permet d'éviter de futurs signalements, étant donné l'arrêt, par ces différents membres, des comportements compromettants pour les enfants.

Selon des répondants, l'implication parentale influence positivement la sphère sociale des jeunes, notamment leurs pairs et les intervenants des écoles. En fait, quelques

répondants affirment que lorsque les parents sont impliqués, les relations de leurs enfants avec leurs amis sont plus positives et ont plus de chances d'être préservées, notamment parce qu'ils sont acceptés plus facilement par les autres parents. La prochaine citation présente ce point de vue.

« Comme je te disais tantôt, au lieu de se faire rejeter par son entourage parce qu'il est devenu une teigne et qu'il reste trop longtemps chez ses amis, il va maintenir son réseau social. Le fait que le parent démontre un certain encadrement face à leur enfant fait en sorte que les autres parents vont aussi plus accepter le jeune. »
(CW671)

D'autres considèrent que la participation des parents fait en sorte qu'ils exercent plus de vigilance sur les relations sociales de leurs jeunes. Les réseaux de pairs des enfants sont ainsi, selon des répondants, mieux supervisés. Selon certains des intervenants interviewés, l'implication des parents a une influence positive sur la tolérance des enseignants en l'augmentant. La participation des parents permet également de favoriser la continuité, la cohérence ainsi que la collaboration entre l'école et les parents.

Pour ce qui est des impacts positifs de l'implication parentale sur les intervenants, des répondants (n=5) ont affirmé que lorsque les parents s'impliquent, le travail est plus agréable, voire moins frustrant, et un sentiment de fierté peut être vécu par les intervenants. De plus, l'implication parentale permettrait de développer une relation plus amicale avec les parents et faciliterait le travail des intervenants, notamment parce que

cela demande moins d'énergie. L'extrait suivant présente le témoignage d'un des intervenants qui considère que l'implication des parents lui facilite son travail.

« C'est plus plaisant, c'est plus facilitant. Tu arrives dans le milieu [chez les parents] et tu es plus accueilli. C'est plus facilitant aussi d'innover, de trouver des nouvelles idées, d'embarquer là-dedans. Tu es fier aussi quand il y a des choses qui sont faites et que ça va bien. Parce qu'il y a une petite partie qui vient de toi aussi. » (CW409)

Plusieurs répondants (n=9) considèrent aussi que les résultats de leurs interventions sont plus positifs, notamment parce que cela leur permet de répondre aux besoins des jeunes plus rapidement. Ils se sentent alors plus efficaces parce qu'ils peuvent, par la suite, mettre l'accent sur d'autres situations difficiles vécues par les familles.

« Bien, c'est que ça demande moins en énergie, ça évite des jours de marmotte... (Rires) Et ça nous permet de répondre à plus de situations je dirais. Si tu as un parent qui se mobilise dès le départ et que tu réussis à mettre fin à la compromission... qu'il réussit à mettre fin à la compromission de son enfant, ça te permet d'en aider un autre [parent] à faire la même affaire. » (CW202)

D'autres répondants considèrent aussi qu'ils peuvent mieux répondre aux besoins des jeunes parce qu'ils sont moins en confrontation avec les parents et que l'implication de ceux-ci dans l'intervention leur permet d'offrir des services de meilleure qualité.

« Avec des interventions comme ça [implication des parents], on donne une qualité d'intervention qui fait en sorte qu'on abrège les placements et qu'on diminue le risque dans les familles. On arrive à une meilleure

réponse aux enfants et je pense qu'on atteint les objectifs du centre jeunesse.» (CW3)

Le tableau 8 présente l'ensemble des retombées positives de l'implication parentale qui ont été nommées au moins une fois par l'un ou l'autre des intervenants rencontrés.

Tableau 8: Point de vue des répondants sur les impacts positifs de l'implication parentale

Sur les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise ou concrétisation de leur rôle parental • Possibilité de travailler sur leurs véritables problèmes • Plus grande facilité de mettre fin à la situation de compromission • Augmentation de l'estime de soi et de la confiance • Amélioration des capacités parentales
Sur les enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Fin des contacts avec des intervenants du centre jeunesse • Augmentation de l'estime de soi et plus grande valorisation personnelle • Stabilité favorisée
Sur les intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte plus rapide des résultats positifs en répondant mieux aux besoins des enfants • Diminution du nombre de confrontations avec les parents • Meilleure qualité des services offerts et efficacité accrue de l'intervenant • Travail plus agréable, plus facile, plus valorisant et moins frustrant • Relation plus amicale avec les parents
Sur l'environnement de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Influence positive sur la sphère sociale (scolaire, activités) • Relations avec les pairs plus positives, maintenues et encadrées par les parents • Acceptation plus facile des parents des amis de leurs enfants • Augmentation de la tolérance des enseignants • Plus de continuité, de cohérence et de collaboration entre les parents et l'école
Sur le système familial	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert des acquis parentaux sur les autres membres de la famille • Climat familial plus harmonieux • Système familial plus équilibré • Changements positifs pour l'ensemble de la famille et pour la famille élargie • Diminution des risques de récurrence de la situation de compromission

Perceptions des répondants sur les impacts négatifs de l'implication parentale

Seulement quatre répondants ont affirmé que l'implication des parents pouvait avoir des conséquences négatives. En fait, deux d'entre eux affirment que l'implication parentale peut avoir des impacts négatifs sur les enfants, notamment lorsque leurs parents n'arrivent pas à gérer leurs propres difficultés. Pour celui-ci, les enfants peuvent être influencés par les émotions ou les comportements négatifs de leurs parents, ce qui amène des conséquences néfastes sur leur propre fonctionnement ou sur le nombre de sorties accordées chez leurs parents lorsqu'ils sont placés en milieu d'accueil ou en milieu institutionnel. Dans ces situations, les parents vivent un échec et sont aux prises avec des sentiments négatifs. L'extrait suivant précise les propos des répondants sur les impacts négatifs de l'implication parentale.

« Les enfants, ils le sentent quand les parents sont tristes et qu'ils ne sont pas heureux. Quand ils voient leurs parents et qu'ils reviennent [en milieu d'accueil ou institutionnel] et qu'ils ont l'impression que les parents sont tristes, ils vont s'inquiéter, ils vont être tristes pour leurs parents, ils vont se sentir coupables. Si j'étais [l'enfant] avec, il [le parent] serait moins triste, donc ça serait mieux. Donc aussitôt, le comportement de l'enfant va jouer, va changer. » (CW1)

En faisant référence à des «parents toxiques»⁶, un autre répondant affirme que les enfants peuvent vivre de l'anxiété ou de la peur et que les actions que posent les intervenants auprès d'eux peuvent être annulées par celles de leurs parents. La prochaine citation illustre cette idée.

⁶ Les répondants font référence aux parents ayant une influence négative sur leurs enfants.

« De fois, je pense que l'implication parentale vient plus détruire le jeune ou... Tout dépendamment de la problématique qui est reliée alentour de ça. » (CW776)

Il est également intéressant de noter que pour un participant, l'implication des parents, en raison de l'attention particulière donnée à un enfant spécifique de la famille, peut faire en sorte qu'un autre enfant de la même famille adopte des comportements négatifs pour attirer leur attention. Voici l'extrait soulignant ce propos.

« Des fois, ça peut faire péter [augmentation de comportements négatifs] d'autres jeunes. Si on s'implique [parents et intervenants] ou on prend du temps pour un jeune, peut-être qu'un autre enfant dans la maison va rechercher de l'attention en adoptant les comportements négatifs du jeune. » (CW776)

Vécu concret des répondants envers l'implication parentale

Cette partie des résultats vise, à partir de cas concrets vécus par les intervenants, à déterminer le contexte et les caractéristiques des interventions où l'implication des parents a été, d'une part, possible et, d'autre part, où les efforts des intervenants n'ont pas permis que cette implication parentale se concrétise. La première section présente les résultats obtenus en ce qui a trait à l'intervention où les intervenants considèrent qu'ils ont pu compter sur l'implication de l'un ou l'autre des parents, alors que la deuxième section présente les informations concernant les interventions où l'implication parentale fut impossible à obtenir.

Cas concrets où l'implication parentale fut une réussite

Lorsque les intervenants ont pu compter sur la participation des parents, les troubles de comportement chez les jeunes, la négligence parentale ou la violence corporelle sont les principales causes de l'intervention d'un intervenant de la DPJ. Les extraits suivants précisent ces propos concernant le motif d'intervention.

« Moi j'avais une adolescente de 16 ans. Ça fait peut-être un an que mademoiselle a commencé à vendre de la drogue et à faire un petit peu de prostitution. Elle consommait de la drogue également et elle ne respectait pas les consignes à l'école... » (CW776)

« C'est une mère qui a fait de la violence à sa fille. La mère elle a cinq jeunes enfants, de bébé naissant à aller à... la petite elle avait six ans, sept ans... quand c'est arrivé. Et c'était de la violence physique, mais il y avait aussi de la négligence. » (CW82)

Les troubles de comportement, comme les actes violents, la consommation de drogue et l'opposition à l'autorité parentale, demeurent les principales problématiques des enfants lorsque les parents se sont impliqués. Toutefois, plusieurs des enfants souffraient de problèmes de santé mentale (dépression, hyperactivité, trouble de l'attachement, etc.), alors que quelques-uns adoptaient des comportements délinquants ou avaient des retards de développement. D'autres étaient perçus par la famille comme les seuls responsables de la problématique familiale. Les trois prochaines citations illustrent ces éléments.

« Elle consommait, elle avait des fréquentations à risque, elle se tenait avec certains messieurs d'une quarantaine d'années. Elle a commis des délits dans le sens de... violence sur les gens. Surtout de la violence faite aux autres. » (CW28)

« C'est une enfant qui a des difficultés aussi... trouble de l'attachement, trouble d'opposition avec un TDAH [trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention] également et qui prend de la médication ». (CW54)

« Elle était devenue la perturbatrice du milieu familial. Si tout le monde a eu de la peine pendant tout l'été et encore présentement, c'était à cause d'elle. » (CW3)

Introversion, manque d'estime de soi, absence de remise en question, anxiété et manque d'habiletés sociales sont d'autres caractéristiques de certains enfants dont les parents se sont impliqués positivement. Quelques enfants ont été qualifiés par les intervenants comme étant attachants, heureux, sensibles, intéressants, capables d'exprimer leurs émotions et de se remettre en question. L'extrait suivant illustre ces propos.

« Ce sont des enfants adorables. Mais c'est vrai! Ce sont des enfants attachants. » (CW121)

Dans certaines situations, aucun facteur lié aux enfants n'a influencé positivement l'implication parentale, alors que pour plusieurs autres, la capacité des enfants à créer des liens significatifs avec leurs proches a été favorable. Les enfants qui modifient leurs comportements négatifs ou qui cheminent à l'intérieur du processus d'intervention facilitent également l'implication de leurs parents, tout comme ceux qui prennent du recul et qui ont conscience de leur problématique. Les situations où les jeunes sont motivés et persévérants sont aussi vues comme étant favorables à l'implication des

parents. Les deux prochaines citations proposent différents points de vue concernant l'influence des caractéristiques des enfants sur l'implication de leurs parents.

« Je le sais pas si... je ne peux pas te dire que c'est à un âge ou l'autre que la mère s'est plus impliquée parce que... regarde... ils ont tous des âges différents et elle s'est impliquée pareil. C'est-tu parce qu'ils sont tous des petits pets que la mère et le père se sont impliqués plus? Je ne le sais pas! Moi je le sais pas, je pourrais pas te dire si c'est à cause de l'âge des enfants. » (CW82)

« C'est une fille qui a un très bon recul sur elle-même et sur ses comportements et qui peut se remettre beaucoup en question. » (CW776)

Les situations où les familles ont des bébés encouragent l'implication parentale, car les parents doivent répondre à leurs besoins primaires. La présence de troubles de comportement chez les enfants, créant ainsi un malaise pour les parents, tout comme les comportements délinquants qui risquent d'amener les adolescents devant le Tribunal de la jeunesse, sont aussi favorables, selon les répondants, à l'implication parentale.

Dans toutes les situations d'implication parentale, les mères étaient présentes, contrairement aux pères qui, eux, ne l'étaient que dans la moitié des cas. Toutefois, dans une des situations vécues par un des répondants, la mère s'était impliquée sans être en mesure de répondre réellement aux besoins de ses enfants. La citation suivante porte sur cette situation.

« Elle s'impliquait, dans le sens qu'elle venait à toutes les rencontres, elle ne manquait pas une rencontre, elle allait à toutes les rencontres, aux médecins... ça, elle faisait tout ça, il y avait pas de problème! Sauf qu'elle n'avait pas les capacités après ça pour poursuivre. » (CW1)

Dans la plupart des situations où les parents se sont impliqués, ceux-ci, tout autant les mères que les pères, souhaitaient que leurs enfants retournent vivre avec eux, voulaient les aider, croyaient en leur potentiel, comprenaient leur situation (empathie) et acceptaient l'aide et les services offerts par les intervenants. Par contre, certains parents étaient réticents face aux propositions formulées par les intervenants et leur montraient de la méfiance. D'autres avaient même peur d'eux. L'extrait suivant précise les derniers propos sur les caractéristiques des parents impliqués dans l'intervention.

« Toute la sensibilité ou l'empathie qu'elle peut avoir envers les besoins... elle est capable d'être très empathique, de se mettre à la place de sa fille. » (CW54)

« Ce sont des parents qui avaient une bonne volonté. Ils veulent l'aider [leur fille] au niveau de la toxicomanie. » (CW43)

Les parents impliqués sont, pour la plupart, dépassés par la situation, par manque de moyens ou de compétences parentales, et ont un faible réseau social. Certains ont manifesté des comportements violents, avaient des problèmes de consommation de matières illicites, des problèmes de santé mentale ou une histoire de vie difficile, alors que d'autres parents ne s'entendaient pas entre eux sur les moyens à prendre pour l'éducation de leurs enfants. Quelques parents possédaient les compétences parentales nécessaires pour répondre aux besoins de leurs enfants.

« On voyait que c'était des parents qui étaient déboussolés, effondrés, mais qui aimaient leur fille. » (CW3)

« Ils étaient dépourvus au niveau des moyens pour appliquer, pour aider leur fille à ce moment-là. » (CW43)

« Réseau social? Ils n'en ont pas beaucoup. Ils n'ont pas de réseau social, des amis ou des gens sur qui ils peuvent compter. » (CW121)

« Parce que cette mère-là pouvait quand même être agressive et bon... à risque de violence. » (CW202)

Se présenter aux rencontres prévues est le comportement d'implication parentale le plus souvent cité par les intervenants. Certains des parents ont collaboré au plan d'intervention et ont pris la responsabilité de transporter leurs enfants lorsqu'ils avaient à se déplacer pour participer à une activité, à une rencontre ou à toute autre activité prescrite dans le plan d'intervention, comme le soulignent les extraits ci-dessous.

À tous les lundis soirs on était au bureau et à tous les lundis soirs ils se sont présentés. Ils n'ont jamais fait faux bond. (CW3)

Ils ont fait le transport tous les jours et ils restent à Chicoutimi-Nord. Et ils payaient l'essence pour venir porter l'enfant au centre de jour. (CW82)

Certains ont même demandé de l'aide aux intervenants, alors que d'autres se sont investis dans le cheminement scolaire de leurs enfants, dans une démarche de relation d'aide personnelle à l'extérieur du centre jeunesse (thérapie, groupe de parents, etc.) et ont participé aux activités offertes par l'organisme. Le Tableau 9 précise et complète les comportements et les attitudes des parents lorsqu'ils s'impliquent dans l'intervention.

« Ils vont plus appeler pour se faire confirmer leur intervention, mais aussi pour nous dire qu'il y a une crise, pour demander conseil, pour régler cette crise. On est fier parce que des fois, juste avec un téléphone, madame réussit à tempérer à la maison. » (CW776)

Tableau 9: Point de vue des répondants sur les comportements et attitudes des parents favorisant l'implication parentale (n=16)

Face à l'intervention ou l'intervenant	n=	Lors du placement du jeune	n=	Face à l'enfant et à son environnement	n=
Ils se présentent aux rencontres prévues	8	Ils font des sorties avec leurs enfants	3	Ils effectuent les transports nécessaires aux déplacements de leurs enfants	5
Ils collaborent au plan d'intervention et mettent les moyens suggérés en pratique	5	Ils téléphonent à leurs enfants	2	Ils s'investissent dans le cheminement scolaire de leurs enfants	3
Ils demandent de l'aide	4	Ils visitent leurs enfants	2	Ils effectuent des activités familiales	1
Ils participent aux activités du centre jeunesse	3	Ils veulent reprendre leurs enfants	2	Ils supervisent les relations de leurs enfants	1
Ils s'investissent dans une démarche de relation d'aide personnelle	3	Ils reçoivent leurs enfants à la maison	1	Ils prennent la responsabilité des rencontres nécessaires pour leurs enfants (médecin, dentiste, etc.)	1
Ils acceptent l'aide	2				

Lorsque les intervenants pouvaient compter sur l'implication des parents, ils visaient, entre autres, le développement de leurs compétences parentales et le rétablissement de leurs responsabilités par rapport à l'éducation de leurs enfants. Voici un extrait qui souligne ce constat.

« Aller chercher chez elle le développement de ses capacités parentales. Le but était ça, d'aller dire regarde... tu as les compétences, tu es capable d'être compétente et on va travailler ça avec toi. C'était ça l'objectif. » (CW54)

Les intervenants visaient aussi d'autres objectifs d'intervention auprès des parents impliqués, tels que l'évaluation de leurs compétences, le développement d'un lien de

confiance ainsi que la valorisation de leurs capacités parentales. Ils voulaient aussi les aider à avoir une vision plus réaliste de la situation de leur enfant, à s'adapter à leur rythme, à devenir des modèles positifs et, finalement, à mesurer l'influence qu'ils exercent sur leur enfant. Que les enfants puissent obtenir une réponse adéquate à leurs besoins et qu'ils diminuent leurs comportements d'opposition ont été, pour certains, des objectifs de l'implication parentale. Éviter le placement des enfants en famille d'accueil ou dans tout autre milieu de vie ou retourner les enfants dans leur famille d'origine ont également été des objectifs que visaient les intervenants lorsque des parents se sont impliqués.

« Le mandat était de mettre fin au placement, de faire en sorte que parents/enfant puissent reprendre leur vie commune. » (CW3)

Améliorer les relations entre les différents membres de la famille, soit à l'intérieur du couple ou dans la fratrie, améliorer la communication entre les différents membres du système familial, développer le lien affectif et le lien de confiance entre les parents et les enfants et sensibiliser les membres de la famille aux différents rôles familiaux qu'ils ont à assumer sont également des objectifs que visaient les intervenants lorsque l'implication parentale s'est concrétisée au sein de leurs interventions.

« La mère avait été très amie avec sa fille, avait une relation très amicale avec sa fille. On a dû replacer les rôles à leur place. Et il y avait beaucoup de conflits au niveau du couple aussi, ils se dévalorisaient beaucoup l'un et l'autre. Il a fallu remettre un peu plus de respect au niveau du couple, rétablir la communication entre eux autres. C'était des parents qui se disqualifiaient devant les enfants l'un et l'autre. C'est-à-dire que les enfants avaient pris beaucoup de

pouvoir, qu'il a fallu rétablir l'équilibre, que les parents redeviennent des parents.» (CW882)

Pour faciliter l'implication des parents et, ainsi, atteindre les objectifs voulus, plusieurs répondants ont constaté que certains éléments étaient favorables. De fait, dans plusieurs situations, le lien affectif des parents envers leurs enfants a favorisé l'implication parentale (n=7). Les parents satisfaits des services du centre jeunesse sont également, dans certaines situations, plus faciles à impliquer. L'histoire de vie difficile des parents, la présence de compétences parentales, la capacité à se structurer, à s'organiser et à prendre conscience de la problématique de leur enfant ou de la leur sont également des éléments qui ont favorisé l'implication parentale, de même que la création du lien entre les intervenants et les parents, surtout grâce au respect démontré par les intervenants. L'extrait suivant porte sur l'importance du lien affectif dans l'implication du parent.

« Parce que je te dirais que la madame elle a un très bon lien avec sa fille, qu'on a pu sentir même dans les situations les plus difficiles, que maman lâcherait pas prise, qu'elle aimait sa fille et qu'elle voulait.» (CW776)

Dans certains cas, l'implication des parents a été facilitée par leur ouverture, notamment envers la présence des intervenants ainsi que par leur motivation et leur volonté à résoudre les difficultés vécues au sein de leur famille. Avoir confiance en ses propres capacités, faire confiance aux intervenants et croire aux possibilités de changements sont aussi des éléments qui se retrouvaient chez les parents impliqués.

« Bien, je pense qu'il y a de l'ouverture de la part de la mère, même si c'était une madame qui était au départ résistante. » (CW202)

« Il y avait aussi un vouloir, elle veut... elle veut... elle veut... c'est épouvantable comme elle voulait s'aider et reprendre sa fille. » (CW54)

La capacité des parents à être empathiques à l'égard de la situation de leurs enfants, à être disponibles pour ceux-ci et honnêtes envers les intervenants sont aussi des éléments ou situations favorables à leur implication. Les parents qui s'impliquent ont aussi, aux dires des intervenants, les deux caractéristiques suivantes : ils se conforment aux exigences des intervenants pour mettre fin à la situation de compromission et ils assument leurs responsabilités parentales. Le Tableau 10 dresse un portrait plus précis des facteurs liés aux parents qui ont facilité leur implication dans des interventions concrètes vécues par les répondants.

L'aide financière que le centre jeunesse accorde aux parents, pour participer à des activités ou payer leurs frais de déplacement a été, dans plusieurs cas, favorable à leur participation, tout comme la possibilité d'obtenir des ordonnances du tribunal qui les obligent à s'impliquer. Les autres types de soutien et de services offerts par le centre jeunesse, comme les centres de réadaptation, les familles d'accueil et les services éducatifs, ont aussi facilité, dans certains cas, la participation des parents. Les extraits suivants démontrent l'influence des ordonnances du tribunal et des services du centre jeunesse sur l'implication parentale.

« Ils ont accepté parce qu'il y avait une ordonnance de collaborer avec les services, mais c'était le seul point qu'il y avait comme

implication avec nous autres, parce qu'il y avait une ordonnance.»
(CW121)

« Bien, les services qu'il offre oui. Comme la ressource intermédiaire [milieu familial spécialisé], oui cette ressource-là a été adaptée pour l'enfant, c'était correct, ça allait avec son type de personnalité.»
(CW409)

Tableau 10: Point de vue des répondants sur les facteurs liés aux parents qui facilitent leur implication

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un lien d'attachement envers les enfants • Services du centre jeunesse qui répondent à leurs besoins • Capacité de se structurer et de s'organiser • Présence de compétences parentales • Histoire de vie difficile • Prise de conscience du problème • Présence d'un lien entre les parents et les intervenants • Accès à un moyen de transport • Cohérence éducative entre les parents • Capacité à se remettre en question • Stabilité locative (peu de déménagements) • Capacité d'atteindre des résultats positifs
Attitudes ou habiletés relationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverts aux changements et aux intervenants • Motivés vis-à-vis l'intervention • Confiants envers l'organisation, aux possibilités de changements et en eux-mêmes • Capacité d'empathie • Persévérants malgré les difficultés • Honnêtes • Présents et disponibles pour les enfants
Comportements	<ul style="list-style-type: none"> • Prise des responsabilités parentales • Conformistes pour mettre fin à l'intervention du centre jeunesse

La mise en place de stratégies visant à diminuer le roulement du personnel favorise également l'implication parentale. L'ouverture et la flexibilité de l'organisation envers les horaires de travail et les interventions des professionnels, le soutien clinique offert à ces derniers, la possibilité d'effectuer des ententes volontaires avec les parents, les courts délais d'attente avant d'accéder aux services, le type de personnalité de

l'intervenant et son rôle d'autorité, ont aussi été des éléments favorables à l'implication parentale. Dans un cas, le fait d'être un éducateur spécialisé et de ne pas être associé à la Direction de la protection de la jeunesse au même titre que les intervenants sociaux a facilité la participation des parents. L'extrait suivant souligne cette réalité.

« Moi [éducatrice spécialisée], ils [les parents] ne m'associent pas au centre jeunesse. Je pense que pour plusieurs éducateurs... on n'est pas menaçants. On n'est pas la DPJ. S'il y a de quoi de facilitant, je pense que ça en est un. » (CW121)

Par ailleurs, dans certaines situations, même si pour les répondants l'implication des parents fut satisfaisante, des obstacles se sont présentés tout au long de leurs interventions, par exemple, l'absence de moyens de transport des parents et les grandes distances à parcourir entre leur résidence et le point de services des intervenants. L'insatisfaction des parents face aux services du centre jeunesse peut également limiter leur participation. Les citations ci-dessous illustrent ces difficultés.

« La mère reste loin, ça nuit plutôt que ça facilite. » (CW28)

« La mère n'a pas participé à des groupes parce qu'elle n'avait pas d'auto et qu'elle restait à Larouche. C'était plus difficile au niveau du transport. » (CW54)

« La mère a elle-même un vécu de centre d'accueil et de DPJ. Donc déjà là en partant on sait que ça va créer certaines résistances. » (CW28)

Le fait que certains individus adoptent des comportements menaçants et la présence de problèmes de santé mentale, ont été, dans certains cas, des obstacles à

l'implication des parents, tout comme leur défaitisme, leur résistance, leur absence de remise en question, leur incohérence parentale au plan de l'éducation et les résistances de leur réseau social face aux services du centre jeunesse. Considérer les enfants comme les uniques responsables de la problématique a été aussi un obstacle à l'implication parentale.

L'absence d'un lien significatif entre les intervenants et les jeunes a aussi rendu l'implication des parents plus difficile, tout comme la présence d'anxiété chez les enfants. Que ceux-ci aient reçu, auparavant, des services du centre jeunesse a aussi été défavorable à la participation des parents.

Dans certaines situations, les nombreux changements d'intervenants, l'image négative de voleur d'enfants projetée par l'organisation et la résistance quant à certaines décisions des intervenants ont également mis des barrières à l'implication des parents. Le manque d'expérience associé au jeune âge des intervenants, le manque d'énergie et de connaissances quant à certaines problématiques et la pression de certains organismes collaborateurs furent aussi des obstacles à l'implication parentale. L'extrait suivant illustre l'influence négative du roulement du personnel sur l'implication parentale.

« C'est un des dossiers où est-ce que j'ai eu le plus de changements d'intervenants. Ça, ça n'a pas été facilitant. (CW63) »

Malgré ces obstacles, les intervenants ont mis en place des stratégies et ont adopté des comportements et des attitudes pour faciliter l'implication des parents. De fait, la

plupart d'entre eux ont effectué des rencontres avec les parents et adapté celles-ci selon leur situation (rencontres à domicile, au bureau ou supervisées) et ont été transparents et honnêtes envers les parents. Les citations ci-dessous précisent ces propos.

«On a fait les rencontres dans les milieux, dans leurs milieux à eux autres, soit à la maison, soit des fois au travail du père parce qu'il nous demandait de passer.» (CW1)

«Moi je pense que c'est quand j'ai mis mes cartes sur table. Quand j'ai été transparente et que j'ai dit les vraies choses... mes attentes et mon but le plus cher. Ça été aussi en faisant le plan d'intervention et en ne cachant rien.» (CW82)

Plusieurs intervenants (n=11) ont offert toutes les ressources nécessaires, comme de l'aide financière, des informations et du répit, et ont consacré temps et énergie pour répondre aux besoins des parents. Plusieurs autres (n=7) ont favorisé l'implication parentale en les respectant, en étant patients avec eux et en considérant toujours les objectifs du plan d'intervention pour s'assurer de bien diriger l'intervention. Les extraits suivants illustrent ces éléments.

« Toutes les ressources qu'on a trouvées parce que des fois il y avait des problèmes d'argent ou de nourriture. On a mis toute l'aide nécessaire autour des deux parents. On a donné au père tout ce qu'il avait besoin pour réussir. Il a fallu lui trouver du support pour qu'il puisse sortir, se réaliser lui aussi.» (CW1)

« Puis cette madame-là, on a pris le temps dans un premier temps de lui expliquer. On a pris le temps aussi de lui expliquer que sa fille était responsable des comportements. Et on a pris le temps aussi d'expliquer à la mère les endroits où il y a eu manquement de sa part.» (CW91)

« J'ai toujours fait attention de parler à la mère avec respect et au jeune avec respect.» (CW181)

Plusieurs stratégies sont utilisées par des intervenants pour favoriser l'implication des parents : Adapter les exigences du plan d'intervention aux capacités et aux besoins des parents, faire preuve d'ouverture, mettre l'accent sur leurs forces et croire à leurs potentiels, intervenir à partir de l'approche systémique, normaliser et clarifier la situation vécue par les parents, créer un lien de confiance et favoriser la reprise des contacts entre les parents et les enfants.

L'implication des parents dans les diverses interventions proposées par les répondants a eu des retombées positives autant chez les enfants que chez les parents. Effectivement, dans plusieurs situations, l'amélioration des compétences parentales, comme la capacité d'adapter les règles aux besoins des enfants, de reprendre leurs responsabilités (autorité parentale), de répondre aux besoins affectifs de leurs enfants, de gérer adéquatement les situations d'urgence (meilleur jugement) sont toutes des retombées positives de l'implication des parents. Voici deux citations représentatives de ces propos.

« Mais maintenant, on est témoin d'une mère qui se reprend en main, qui est capable de se faire écouter et respecter par son enfant. » (CW91)

« Il y a des affaires, comme coller son enfant, qu'elle ne faisait pas au début. Maintenant, la mère le fait. Elle a quand même évolué cette maman depuis que je la connais, là. » (CW32)

Certains parents ont également modifié leur réseau social pour répondre aux besoins de leurs enfants. L'implication des parents a permis aussi, dans plusieurs

situations, de maintenir les enfants dans leur milieu familial, de les réintégrer lorsqu'ils étaient hébergés dans un milieu d'accueil et, finalement, d'augmenter le nombre de contacts entre les parents et les enfants lorsqu'une réintégration dans la famille d'origine n'était pas envisagée. Les extraits suivants illustrent certains impacts positifs de l'implication parentale.

« Les parents sont plus réveillés aussi à qui faire confiance et à qui ne pas faire confiance. Avant, il y avait beaucoup de monde qui pouvait garder les enfants et maintenant on dirait qu'elle a comme plus conscience... non, lui il ne viendra pas, écoute il est pas fiable... ta sœur [sœur du conjoint] elle fait juste crier après les enfants, j'haïs ça quand elle vient. Elle a plus de jugement au niveau de qui rentre dans leur bulle maintenant. » (CW82)

« C'est certainement que les enfants sont chez le père et qu'ils sont toujours avec lui aujourd'hui. (CW1)

Ces derniers impacts concernant les contacts entre les parents et les enfants sont également positifs pour les enfants. La participation des parents influence positivement la qualité de la relation entre les intervenants et les parents, notamment parce que ces derniers acceptent plus facilement l'aide et les services offerts, se présentent plus fréquemment aux rencontres ou aux activités, font davantage confiance aux intervenants et sont plus transparents.

« Au début, ils sont venus au centre de jour par obligation, mais par la suite, ils venaient plus longtemps au centre de jour le matin et l'après-midi. » (CW121)

« Bien elle s'est ouverte! Elle était comme plus ouverte là, moins craintive. Je te dirais pas que c'est à 100% correct, mais en tous les cas l'ouverture là, elle est ouverte un petit peu plus. » (CW63)

La qualité de la relation qu'entretiennent les parents avec leurs enfants et les perceptions envers ces derniers sont également améliorées, soit parce que les parents font plus confiance à leurs enfants, s'intéressent davantage à leur cheminement scolaire ou ont une vision plus positive de ceux-ci. Dans quelques-unes des situations, les parents qui, au départ, considéraient leurs enfants comme les uniques responsables de la problématique, ont changé leur perception pour finalement la considérer comme étant une responsabilité familiale.

« Ça l'a permis de changer un petit peu la vision de la jeune dans la famille. Elle n'était plus maintenant le mouton noir de la famille. On s'est aperçu que c'était pas seulement qu'elle. » (CW776)

La présence d'émotions comme la joie et la fierté, la diminution des émotions négatives comme la peur, tout comme celle des comportements violents, de la consommation de drogue et des conflits parentaux, sont aussi des impacts positifs vécus par les parents. En ce qui a trait à la dynamique familiale, dans plusieurs situations, le climat familial est plus positif, notamment grâce à une amélioration de la communication entre les membres de la famille. La citation suivante illustre l'impact de l'implication parentale sur la dynamique familiale.

« On a une relation père/fille qui est très intéressante, qui est très nourrissante au niveau affectif. On a un couple qui s'est ajusté au niveau de l'exercice du rôle parental. On a des relations entre les sœurs qui sont très harmonieuses maintenant. » (CW3)

L'implication des parents a également des retombées positives sur les émotions vécues par les enfants. Ces derniers sont plus heureux, joyeux, fiers et moins anxieux. Une réponse adéquate à leurs besoins et une diminution des problèmes de comportement, notamment par de meilleures habiletés sociales, sont d'autres impacts positifs sur les enfants, tout comme l'amélioration du cheminement scolaire, soit par l'obtention de meilleurs résultats ou par une plus grande motivation à poursuivre leurs études. Les deux extraits suivants précisent ces propos.

« Ce qui fait que l'adolescente là-dedans, on sent qu'elle est fière. Elle est fière de ses parents. » (CW776)

« Ce qui fait qu'au dernier bulletin, l'enfant n'a eu aucun échec, aucune note en bas de 80. » (CW3)

L'implication parentale permet aussi de modifier la relation entre les enfants et les parents. En fait, les enfants ont un lien d'attachement plus fort envers leurs parents et ont une vision plus positive de ceux-ci. Une plus grande facilité à accepter l'aide des intervenants, une meilleure capacité à exprimer leurs émotions, une plus grande stabilité, une reprise des retards de développement et une amélioration de l'estime de soi sont d'autres impacts positifs chez les enfants associés à la participation des parents. En ce qui concerne l'environnement des jeunes, une modification de leur réseau de pairs, notamment en cessant de fréquenter des consommateurs de matières illicites, demeure une retombée positive. L'implication des parents permet également, dans certaines situations, de diminuer les résistances que peuvent avoir envers les enfants les différents intervenants oeuvrant dans les écoles et de diminuer les besoins d'aide de ces derniers

envers les intervenants du centre jeunesse. L'extrait suivant illustre l'impact de l'implication parentale sur le réseau de pairs des jeunes.

« Ils [les parents] ont demandé de changer son réseau d'amis parce que là-dedans il y avait des adultes qui consommaient... 18, 21 ans... et elle [la jeune] l'a fait. C'est pas tous ses amis qui plaisent encore, mais au moins les parents connaissent les autres parents » (CW43)

Dans plusieurs situations (n=8), la participation des parents a aussi eu des retombées positives sur les intervenants. Par exemple, elle a permis aux répondants de se sentir valorisés, plus heureux, positifs ou plus stimulés en raison du plaisir qu'ils avaient à travailler. Ces impacts sont soulignés dans la citation suivante.

« Ah! Moi j'ai eu du fun et c'est toujours un plaisir d'aller là parce qu'elle veut. C'est ce qui est le plus stimulant et c'est assez rare quand même dans nos dossiers. » (CW91)

Pour plusieurs (n=7), le travail est plus facile et moins lourd lorsque les parents s'impliquent, alors que d'autres ont pu mettre fin à la situation de compromission plus facilement ou plus rapidement. L'établissement d'un lien de confiance avec les parents, une plus grande compréhension de la problématique et la possibilité d'approfondir les interventions sont d'autres impacts positifs vécus par des répondants (n=6).

Toutefois, même si peu d'impacts négatifs sont invoqués par les répondants, dans quelques interventions (n=2), la charge de travail liée à la situation familiale est plus lourde et plus exigeante lorsque les parents s'impliquent. Dans un autre cas, l'implication des parents a eu des conséquences négatives sur les enfants parce que les parents

demeuraient des modèles négatifs, notamment en critiquant les règles imposées par les milieux d'accueil.

Interventions où l'implication parentale n'a pas pu se concrétiser

La négligence parentale est le principal motif d'intervention lié à la situation où l'implication des parents fut impossible à instaurer et ce, même si d'autres situations étaient vécues comme les violences corporelles et sexuelles, la présence de troubles de comportement ou la présence de problématiques concomitantes (ex. violence corporelles accompagnée de violence sexuelle).

« C'est une situation d'une famille où on a neuf enfants. C'est trois familles recomposées, où monsieur a eu trois conjointes différentes, où il a neuf enfants au total le monsieur. Où c'est une problématique de négligence grave. » (CW3)

« C'est un papa qui a quatre enfants, qui les a abusés physiquement et sexuellement. Il y a des accusations actuellement au criminel pour tous les abus et sévices que les enfants ont vécus. » (CW54)

Dans la moitié des cas, seul le père n'est pas impliqué dans l'intervention, alors que c'est le cas à une seule reprise pour la mère. Toutefois, dans d'autres cas (n=6), les deux parents ne s'impliquent pas dans l'intervention ou s'impliquent sans répondre aux objectifs de l'intervention. Dans une des situations invoquées par un répondant, la mère s'implique seule sans répondre aux objectifs pouvant mettre fin à la compromission de son enfant.

Ces parents refusent, pour la plupart, de collaborer avec les intervenants, soit en ne mettant pas en pratique les moyens suggérés ou en ne divulguant pas des éléments importants à la bonne compréhension de la problématique vécue par les enfants, par eux-mêmes ou par les autres membres de la famille. Certains des parents nient la problématique, alors que d'autres s'en déresponsabilisent complètement. D'autres sont peu motivés et se remettent difficilement en question, voire pas du tout. Certains ne font pas confiance aux intervenants et refusent que leurs enfants développent des relations positives dans un milieu d'accueil. Le manque de collaboration et la négation de la problématique sont illustrés dans les deux extraits qui suivent.

« On rencontre la mère, on essaie de mettre des choses en place, sauf qu'elle s'en fout carrément et elle fait par en arrière d'autres choses. »
(CW32)

« Ils nient leurs comportements et ils ne reconnaissent pas que cela a pu avoir un impact chez les enfants, qu'actuellement l'adolescente qui a été victime d'abus sexuels, elle a plein de problèmes qui sont reliés à ça, mais non! Ils ne reconnaissent pas que ça l'a eu un impact, ils ne reconnaissent même pas qu'ils l'ont fait! Pour eux, c'est de la pure invention de la part des enfants. » (CW54)

La négligence et l'incapacité de répondre aux besoins de leurs enfants sont les principales caractéristiques des parents non impliqués dans l'intervention. Plusieurs adoptent aussi des comportements violents, ont une histoire de vie difficile, ont des problèmes de santé mentale, sont instables au plan affectif et ont une mobilité résidentielle très importante. Voici quatre citations qui précisent ces propos.

« Ce sont des parents pour qui la préoccupation du besoin des enfants n'était pas là. Ils étaient beaucoup centrés sur leurs propres besoins à combler, avant de combler ceux des enfants. » (CW121)

« C'est une mère qui a des problèmes de santé mentale et qui est limitée dans ses capacités parentales aussi. » (CW28)

« Le père il est violent, il fait de la violence conjugale. » (CW82)

« Le père provient d'une famille extrêmement dysfonctionnelle. Il a été hébergé au centre St-Georges, dans 17 familles d'accueil différentes, un passé extrêmement douloureux. Violence physique à son endroit par son père, une famille très déchirée par la consommation de celui-ci. » (CW3)

Comme dans l'intervention où l'implication parentale fut positive, la présence de troubles de comportement comme les agissements violents, la consommation de matières illicites et l'opposition caractérisent les enfants dans la majorité des situations où l'implication parentale n'a pas pu se concrétiser. Les problèmes de santé mentale (dépression, trouble d'attachement, hyperactivité) ou de développement intellectuel (déficience) caractérisent également plusieurs de ces jeunes. Les deux extraits suivants sont représentatifs des éléments énoncés.

« La fille faisait de la violence vis-à-vis sa mère et respectait strictement rien de l'autorité de la mère. » (CW181)

« Plusieurs enfants ont des déficits de l'attention avec de l'hyperactivité. Il y a dyslexie chez le garçon, dysphasie chez la jeune fille. » (CW3)

Certains de ces enfants prennent des responsabilités qui appartiennent normalement à leurs parents, alors que d'autres sont anxieux, introvertis et font peu

confiance aux adultes. Comme dans l'intervention où l'implication parentale fut mise en place, certains jeunes sont attachants et généreux. Le fait de présenter un physique attrayant, d'avoir de bonnes habiletés sociales et la capacité d'exprimer ses émotions ainsi qu'un cheminement académique positif sont d'autres caractéristiques des enfants dont les parents n'ont pas été en mesure de s'impliquer.

« Ce n'est pas à cause du social qu'il aime l'école, c'est vraiment plus au niveau académique. Ce n'est pas un enfant qui performe, mais c'est un enfant que si tu prends le temps, tu t'assoies à côté, il va te donner un rendement surprenant. » (CW63)

Il apparaît que lorsque certains parents tentent de s'impliquer dans l'intervention, ils se présentent aux rencontres, mais sans mettre en pratique les moyens proposés dans le plan d'intervention ou sans prendre leurs responsabilités parentales. D'autres fois, ils s'y présentent pour critiquer, contrôler l'information ou s'opposer aux intervenants. Pour certains parents, l'implication se fait par période, dépendamment de leur situation personnelle. Dans un des cas mentionnés, la présence du parent a été néfaste pour l'enfant, étant donné la problématique d'aliénation parentale vécue.

Tout comme dans l'intervention où la tentative d'impliquer les parents fut positive, les répondants ont voulu impliquer les parents pour créer un lien de confiance avec eux, évaluer et développer leurs compétences parentales, les aider à reprendre leurs responsabilités parentales et à développer leur confiance en eux. Les deux extraits suivants illustrent certains des objectifs de l'implication parentale.

« Alors je voulais arriver motivée, avec des objectifs de travail intéressants. Mais mon premier objectif était de créer un lien avec ces gens-là. » (CW3)

« De redonner à la mère un: l'estime de la mère, la confiance de la mère en sa capacité... l'estime personnelle de la mère... Mais l'objectif que j'avais c'est de renforcer la mère au niveau de sa capacité parentale. (CW181)

Une prise de conscience des parents, notamment en ce qui concerne leurs limites personnelles, les impacts de leurs comportements sur les enfants ainsi que les besoins et les capacités de ces derniers, sont d'autres objectifs poursuivis par les intervenants. Avoir accès à l'information pour recueillir les éléments de preuve afin de confronter les parents sur leurs comportements inadéquats ou de protéger les enfants par l'entremise du tribunal demeurent également d'autres objectifs ciblés par les répondants. Voici une citation qui représente bien de ce dernier élément.

« Le problème qu'on avait c'est qu'on avait plein de doutes d'abus physiques, d'abus sexuels, mais pas de preuves, ni physiques, ni de dévoilement. Et on se disait ça... si au moins on est dans le milieu, bien on est capable d'avoir accès à l'information, on est capable d'avoir accès aux enfants, on voit les choses. C'est pour ça qu'en même temps, on allait chercher la collaboration du père. Pour pouvoir avoir accès à l'information. » (CW54)

Les répondants ont aussi tenté d'impliquer les parents pour protéger les enfants et faire en sorte qu'ils aient une réponse adéquate à leurs besoins. Le but poursuivi par les intervenants lorsqu'ils souhaitaient l'implication des parents, était d'obtenir la garantie que la stabilité des enfants serait préservée en évitant leur placement. Réintégrer les enfants dans leur milieu familial lorsque le placement ne pouvait être évité était un autre objectif des répondants. L'augmentation de la durée ou du nombre de contacts entre les

parents et les enfants, dans les cas où ces derniers ne demeureraient plus chez leurs parents, fut également un objectif des intervenants lorsqu'ils ont essayé de faire participer les parents dans les diverses interventions proposées.

Des répondants (n=3) ont aussi tenté d'impliquer les parents pour améliorer la qualité du lien affectif et de confiance qui existe entre les parents et les enfants, pour améliorer les relations entre les conjoints, pour clarifier la situation familiale, pour modifier certains rôles familiaux et pour diminuer les situations où la violence était présente. L'objectif d'améliorer le lien affectif et la relation de confiance entre les parents et les enfants est illustré ci-dessous.

«C'est d'assainir la relation. D'assainir la relation entre la mère et l'enfant. Que cet enfant-là reprenne confiance en la mère et que la mère soit en mesure de reconnaître et de voir les besoins de son enfant et de lui assurer cette sécurité-là.» (CW3)

Dans la plupart des situations, la présence de résistances chez les parents, le refus de se remettre en question ou de mettre en pratique les moyens suggérés par les intervenants, la négation de leur problématique ou la manipulation des informations demeurent des facteurs qui ont nui à l'implication parentale. Les comportements violents, colériques et impulsifs des parents sont d'autres éléments qui expliquent que les efforts des intervenants ont été vains en ce qui a trait à l'implication des parents. Les prochaines citations illustrent certains de ces facteurs défavorables à l'implication parentale.

«Ça [rencontres à domicile] on l'a essayé mais ils étaient jamais là quand on y allait! C'est des parents résistants là. Ça c'est sûr que c'était résistant au maximum là.» (CW121)

«Elle embarquait pas dans le plan d'intervention qui était de responsabiliser ce jeune-là.» (CW28)

«Ma plus grande difficulté c'est que les parents nient leurs comportements d'abus sexuels, il y a aucune reconnaissance des abus sexuels, physiques, malgré une preuve médicale là et de la négligence.» (CW54)

«Ils étaient encore dans la colère de tout ce qu'il y avait eu avant. Au niveau de l'intervention, je n'ai pas pu intervenir là... Parce qu'ils étaient tellement en colère contre tout.» (CW121)

L'incapacité et l'instabilité affective des parents influencent également leur participation, tout comme leur tendance à se déresponsabiliser par rapport à la situation de leur enfant. Le fait que certains individus se considèrent comme des victimes ne facilite pas non plus l'implication de ces parents. Les problèmes de consommation, les problèmes de santé mentale, l'instabilité résidentielle, la distance entre la résidence des parents et le point de services des intervenants, la présence de difficultés économiques et le peu de scolarisation des parents expliquent aussi les embûches qu'ont connues les répondants lorsqu'ils ont voulu impliquer ces derniers. Le manque de collaboration, les troubles de comportements et l'absence de prise de conscience des enfants quant à leurs difficultés sont aussi néfastes à la participation de leurs parents.

Dans deux situations, le fait que les intervenants n'aient pas d'enfants demeure un obstacle à l'implication parentale, tout comme le fait qu'ils aient des préjugés défavorables envers les parents. L'antipathie manifestée par les intervenants envers les

parents, les craintes pour la sécurité des enfants, le manque de moyens adaptés aux capacités des parents et la difficulté à atteindre les objectifs de protection des enfants sont aussi des facteurs défavorables à l'implication des parents, tout comme la triste réalité de la souffrance des enfants, le nombre insuffisant de places en famille d'accueil et les changements fréquents d'intervenants pour une même situation. L'extrait suivant présente le discours des répondants en ce qui a trait à l'influence négative de l'antipathie des intervenants envers les parents sur l'implication parentale.

*«Bien ça, c'est un autre obstacle là, tu as affaire à des parents tellement pas aimables, que c'est un obstacle à l'intervention.»
(CW882)*

Malgré tout, plusieurs répondants considèrent avoir mis en place toutes les ressources nécessaires, comme le soutien éducatif et l'aide financière pour le remboursement des coûts reliés aux frais de déplacement des parents ou de subsistance des enfants et des autres membres de la famille, pour encourager les parents à s'impliquer. Fournir un moyen de transport aux parents afin de se rendre aux rencontres fait également partie des stratégies pour faciliter la participation des parents. Voici une citation qui illustre les dernières stratégies apportées pour maximiser l'implication parentale.

«C'est un effort que je peux faire pour favoriser l'implication. Je donnais de l'aide éducative, j'amenais des petites choses à madame... des petits livres simple et beaucoup de matériel.» (CW776)

Voir régulièrement les parents et adapter les modalités des rencontres à leur situation et à leurs besoins (rencontres au bureau ou dans un milieu neutre et organisation de rencontres familiales), et faire preuve de transparence et d'honnêteté sont d'autres comportements ou attitudes choisis pour les impliquer, tout comme leur montrer du respect, leur garantir une qualité d'écoute et d'encadrement, et leur énoncer des consignes claires. Les deux prochains extraits illustrent certaines des stratégies qui ont été utilisées par les répondants pour favoriser l'implication parentale dans les cas où celle-ci n'a pas pu se concrétiser.

« Donc c'est une maman que je dois encadrer de façon spécifique. Avec la mère, il faut replacer les consignes. Elle doit me démontrer qu'elle a cessé sa consommation, qu'elle a pris les moyens pour le faire. » (CW202)

« Bien je vais chez madame. Je me présente chez elle plutôt qu'elle vienne au bureau parce que je sais que c'est plus facile pour elle. C'est un effort que je peux faire pour favoriser l'implication. » (CW776)

Adapter ses exigences selon les capacités et les besoins des parents, utiliser l'humour pour dédramatiser la situation, effectuer un plan d'intervention en collaboration avec les parents et octroyer des responsabilités et du pouvoir aux parents sont aussi des comportements ou des attitudes adoptés par les intervenants pour maximiser l'implication parentale, mais cela n'a pas donné de résultat. Car malgré tous les moyens utilisés pour favoriser l'implication parentale, les parents sont demeurés récalcitrants. Ceci n'est pas sans conséquence pour les parents, la dynamique familiale, les enfants, leur environnement et les intervenants.

Effectivement, la présence de sentiments négatifs chez les parents comme la culpabilité, l'incompétence, le doute, l'angoisse et la panique sont les conséquences néfastes de leur manque d'implication, au même titre que leur tendance à diminuer leur engagement auprès de leurs enfants, voire à les abandonner. Une baisse de l'estime de soi et une absence de changements personnels sont deux autres conséquences négatives observées.

« Bien je dirais que... je sens que présentement il y a comme possiblement un tournant qui s'en vient, du fait qu'elle ne vient pas aux rencontres. Je pense qu'elle est en train tranquillement de lâcher prise [arrêter de s'investir]. » (CW202)

Dans plusieurs autres cas, l'absence d'implication parentale a aussi accentué les sentiments négatifs des enfants comme l'anxiété, le stress, l'insécurité, l'instabilité, la tristesse, la peur et la colère. L'extrait suivant illustre ces situations.

« L'enfant il craint d'être abandonné par son père, d'être seul. S'ils perdent leur père, ils se retrouvent avec plus rien. Ça, ça fait peur aux enfants aussi. » (CW43)

L'augmentation des troubles de comportement chez les enfants, ainsi qu'une absence de réponses à leurs besoins, sont d'autres conséquences négatives du manque d'implication parentale. La diminution de leur motivation à poursuivre leurs études et à obtenir de bons résultats académiques, ainsi qu'une augmentation des préjugés auxquels ils doivent faire face à l'école sont aussi des impacts négatifs observés par les répondants

lors de l'absence d'implication des parents. Le témoignage suivant démontre l'impact de l'absence d'implication parentale sur les intervenants scolaires.

« Étant donné qu'il y a peu ou pas de collaboration de cette mère, à l'école, l'enfant commence à être étiqueté. Et cette étiquette va fort probablement faire en sorte que même s'il va réussir sa maternelle, l'an prochain, c'est qu'ils [les intervenants scolaires] disaient... il doublerait. » (CW671)

La diminution du nombre des contacts et la présence d'un conflit de loyauté avec leurs parents, l'absence d'un lien affectif avec leur famille d'accueil, l'isolement social volontaire et le rejet des pairs sont d'autres retombées négatives. Certains enfants ont même pris sur eux des responsabilités qui, normalement, reviendraient à leurs parents. En ce qui a trait à l'environnement des enfants, les intervenants œuvrant dans les écoles ont effectué, dans certains cas, davantage de signalements à la Direction de la protection de la jeunesse et ont adopté plus de préjugés défavorables envers ces enfants. Dans d'autres interventions, l'absence d'implication parentale a provoqué des sentiments de crainte ou d'anxiété pour les familles d'accueil, notamment parce qu'elles devaient faire face à davantage de situations négatives avec les enfants et les parents. L'extrait suivant illustre cette dernière idée.

« Et même que la famille d'accueil actuellement, elle était rendue qu'elle craignait le père. Parce qu'elle avait l'impression que le père la manipulait. » (CW882)

Pour ce qui est des impacts négatifs de l'absence d'implication parentale sur les intervenants, plusieurs répondants considèrent ne pas avoir été en mesure d'atteindre

l'objectif principal de leur mandat, soit de mettre fin à la compromission. Ce manque d'implication a aussi provoqué chez ces intervenants des sentiments négatifs, tels que la démotivation, la frustration, l'échec, le désespoir, l'épuisement, la déception et même la peur pour la sécurité des enfants.

« Il faut essayer de faire en sorte que l'enfant n'ait plus d'éléments de compromission. Mais vu que la mère ne s'implique pas, ça ne se résorbe pas. » (CW409)

Ouf! C'était quelque chose! Et ça, dans ce temps-là comme professionnelle, tu te sens tellement pas bonne! Le seul moyen que j'avais à apporter, c'était mon attitude, c'était ma façon de faire, c'était moi! Mais rien que le «moi» ne faisait pas. Quand le «moi» fait pas tu te dis... bien oui! Mais câline! Je ne suis pas bonne! Je ne l'ai pas! Ce sont des dossiers qui sont difficiles professionnellement. (CW63)

Le travail est devenu, pour plusieurs intervenants, plus difficile ou contraignant, notamment parce que ces situations demandent plus d'énergie. Certains ont même remis en question leur compétence, alors que d'autres ont eu besoin de plus de soutien du centre jeunesse pour faire face à la situation.

Toutefois, malgré tous ces impacts négatifs liés à l'absence d'implication parentale, il fut plus facile, dans certaines interventions, de clarifier la situation des enfants plus rapidement, c'est-à-dire leur assurer une stabilité à l'aide d'un placement en milieu d'accueil de longue durée. Certains enfants se sont davantage investis, soit avec le milieu d'accueil, à l'école, avec leurs amis ou à l'intérieur de leurs activités, ce qui a permis à quelques-uns d'entre eux, d'améliorer leurs comportements et de modifier leur rôle au sein de la famille, notamment en prenant moins de responsabilités appartenant

normalement à leurs parents. Dans une situation, le manque d'implication des parents leur a permis de s'investir davantage auprès des autres enfants de la famille.

Recommandations pour favoriser l'implication parentale

Dans le cadre de cette étude, les participants ont énuméré un ensemble de recommandations destinées aux différents acteurs du centre jeunesse afin de favoriser l'implication parentale. Les recommandations alors émises ont été regroupées en fonction du groupe de personnes auquel elles s'adressaient, notamment les intervenants, les chefs de service et les gestionnaires du centre jeunesse.

Aux intervenants du centre jeunesse, les répondants suggèrent qu'ils respectent les parents (n=7). Plus du quart des répondants recommandent aux intervenants d'être transparents et honnêtes. D'autres recommandent qu'ils créent un lien de confiance et adaptent les exigences selon la situation et les capacités des parents (n=4). Impliquer les parents dans les décisions et l'intervention, les informer sur les processus d'intervention et prendre le temps de les écouter sont aussi des recommandations émises par les répondants pour favoriser l'implication parentale. Le Tableau 11 énumère l'ensemble des recommandations soulevées par les répondants aux autres intervenants du centre jeunesse pour favoriser l'implication des parents.

*« De les accepter comme ils sont et de respecter ce qu'ils disent. »
(CW671)*

« J'appliquerais toujours ma règle d'honnêteté et de transparence. Si tu as quelque chose à dire, le meilleur moyen c'est de ne pas prendre

20 000 détours, un c'est assez. D'y aller droit au but, toujours en le disant de la bonne façon». (CW28)

Tableau 11: Recommandations aux intervenants du centre jeunesse émises par les répondants

Recommandations	
Liées aux contextes à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un lien de confiance • Adapter les exigences selon la situation, les capacités et les besoins des parents • Intervenir intensivement • Intervenir dans le milieu familial • Offrir le soutien et les services nécessaires
Liées aux interventions à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les parents dans les décisions et l'intervention • Informer les parents sur le processus d'intervention • Obliger les parents à se présenter aux rencontres • Impliquer les deux parents • Favoriser la participation des parents dans des groupes de soutien
Liées aux habiletés relationnelles ou aux attitudes à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les parents • Être honnête, transparent • Prendre le temps d'écouter les parents • Assister aux formations offertes sur l'implication parentale • Apprendre à connaître les parents (valeurs) • Persévérer lorsque les parents résistent • Être cohérent avec les collègues • Croire en l'implication parentale • Miser sur les forces des parents • Adapter son langage à celui des parents • Être souple • Questionner ses valeurs et ses principes • Être empathique

En ce qui concerne les recommandations émises par les répondants aux chefs de service, plus de la moitié des répondants leurs suggèrent de faire confiance, d'encourager, d'être empathiques, d'être tolérants et patients et, finalement, de soutenir les intervenants. Des répondants (n=9) recommandent également aux chefs de service d'être ouverts aux nouvelles façons d'intervenir, de diminuer la charge de travail des intervenants (diminution du nombre de dossiers) et de l'adapter en fonction des différentes problématiques auxquelles ils doivent faire face. Questionner les intervenants sur les

résistances des parents, respecter leur expertise ou leur intérêt dans l'attribution des dossiers et offrir un soutien financier aux parents sont d'autres suggestions qui ont été émises par les répondants. Diminuer le nombre de personnes sur les listes d'attente en augmentant les ressources humaines est également une recommandation formulée par l'un ou l'autre des répondants.

«Il faut laisser travailler les gens et faire confiance à leur professionnalisme. Ça, je pense que c'est une des choses importantes. D'encourager les intervenants dans leurs forces. Puis, après ça, bien de se battre pour qu'on ait des charges de travail raisonnables, où on va pouvoir donner plus d'intensité et plus de temps aux gens.» (CW1)

Pour ce qui est des recommandations émises aux gestionnaires du centre jeunesse, des répondants (n=5) recommandent aux dirigeants de respecter le rythme des intervenants, d'être souples, honnêtes, transparents, empathiques et ouverts aux nouvelles interventions. D'autres répondants (n=6) suggèrent de diminuer la charge de travail des intervenants et de l'adapter en fonction des différentes problématiques auxquelles ils doivent faire face. Offrir du soutien clinique ou psychologique aux intervenants est une autre suggestion qui a été soulignée par des répondants (n=4). Ce dernier point est d'ailleurs évoqué dans l'extrait ci-dessous.

«Bien de faire attention à nous autres parce que c'est nous autres l'outil de travail. De nous laisser le temps de faire de l'intervention parce que quand tu es débordé et que tu as plein de dossiers, tu n'as plus le temps ... Je pense que ça c'est important.» (CW121)

Éviter l'engorgement des listes d'attente en augmentant le nombre d'intervenants œuvrant au sein de l'organisation, donner plus d'autonomie aux intervenants et sensibiliser positivement la population sur le centre jeunesse et sur le travail de ses professionnels sont d'autres recommandations suggérées, tout comme obliger les parents à s'impliquer, leur offrir du soutien financier, leur donner des outils favorisant leur compréhension de l'organisation, leur donner le maximum de services et questionner les intervenants sur les résistances des parents. L'importance du soutien financier offert aux parents est décrite dans la citation qui suit.

De continuer à débloquer des fonds pour les parents comme ils font à l'heure actuelle. Exemple en fait... pour la piscine, des fonds spéciaux, c'est bien utile.» (CW671)

D'autres répondants ont recommandé des modifications en ce qui concerne le « Programme national de formation », notamment en suggérant d'arrêter d'investir temps et argent pour cette formation, afin d'augmenter les budgets destinés à l'intervention directe auprès de la clientèle. La mise en place d'autres formations plus adéquates est aussi considérée comme un des moyens possibles pouvant favoriser l'implication des parents. Le Tableau 12 présente les recommandations qui s'adressent aux chefs de service et aux autorités du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Tableau 12: Recommandations différentes et communes émises aux chefs de service et aux gestionnaires du centre jeunesse par les répondants pour favoriser l'implication parentale

Aux chefs de service	Aux chefs de service et aux gestionnaires	Aux gestionnaires
<p>Concernant les intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire confiance • Encourager • Être tolérants • Soutenir • Respecter leur expertise ou leur intérêt dans l'attribution des dossiers 	<p>Concernant les intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter leur rythme • Être empathiques • Être ouverts aux nouvelles solutions d'intervention • Adapter leur charge de cas selon les problématiques vécues par la famille • Diminuer leur charge de travail • Les questionner sur les résistances des parents <p>Concernant les parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un soutien financier aux parents <p>Concernant l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'engorgement des listes d'attente en augmentant le nombre d'intervenants 	<p>Concernant les intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être souples • Être honnêtes et transparents • Offrir du soutien clinique ou psychologique • Donner plus d'autonomie <p>Concernant les parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les obliger à s'impliquer • Donner des outils favorisant leur compréhension de l'organisation • Donner le maximum de services <p>Concernant l'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population sur le centre jeunesse et sur le travail des intervenants • Arrêter d'investir temps et argent pour le «Programme national de formation» pour investir auprès de la clientèle • Mettre en place d'autres formations plus adéquates

Discussion

Ce chapitre a pour but de discuter les résultats de la présente étude en fonction des trois principaux objectifs de cette étude. Rappelons que l'un de ceux-ci visait à documenter les définitions que donnent les intervenants de ce qu'est l'implication parentale. Les deuxième et troisième principaux objectifs consistaient à recueillir leur point de vue sur les facteurs favorables et défavorables à cette implication et sur ses répercussions positives et négatives sur les différents acteurs qui gravitent autour du jeune ou de leurs parents en difficulté.

Les résultats obtenus pour chacun de ces trois objectifs sont discutés en fonction des écrits portant sur l'implication parentale et du cadre de référence privilégié pour l'étude, soit le modèle systémique. Ce chapitre comporte d'abord trois grandes sections afin de discuter les résultats associés à chacun des principaux objectifs de l'étude. Une synthèse est ensuite proposée afin d'aborder les limites de la présente recherche ainsi que ses retombées en ce qui a trait à l'avancement des connaissances en travail social et à la mise en place d'interventions visant à favoriser l'implication des parents dans les centres jeunesse du Québec.

Définitions des intervenants de l'implication parentale

Les auteurs ayant porté leur intérêt sur l'implication parentale proposent peu de définitions de ce concept et présentent surtout les caractéristiques et les comportements des parents qui favorisent ou font obstacle à son émergence (Beaudoin et al., 2005; Beaupré & Tremblay, 1992; Odesse, 1991). À l'instar des écrits sur la question, la

présente recherche révèle la difficulté des intervenants sociaux rencontrés à définir clairement ce concept. En effet, plutôt que de donner une définition claire et concise de l'implication parentale, la presque totalité des intervenants rencontrés ont fait référence à des attitudes et à des comportements que doivent adopter les parents pour être qualifiés d'impliqués, notamment en ce qui concerne la reprise de leurs responsabilités parentales, la collaboration avec les intervenants et la mise en pratique des moyens d'intervention proposés par ces derniers. À cet égard, le discours des répondants de la présente étude correspond aux résultats obtenus dans l'étude de Saint-Jacques et al. (2000), qui portait également sur la description d'un parent impliqué chez les intervenants œuvrant en centre jeunesse.

À la lumière de nos propres résultats, il est aussi possible de constater que plusieurs comportements ou attitudes cités par les répondants, notamment l'ouverture, l'honnêteté, la transparence et l'acceptation de la problématique, ont aussi été nommés comme des attentes qu'ils avaient envers les parents. Les différentes définitions des répondants de ce concept semblent donc correspondre à leurs propres attentes en tant qu'intervenants envers les comportements et attitudes que devraient adopter les parents qui sont prêts à collaborer avec les centres jeunesse. Dans un tel contexte, le parent qualifié d'impliqué est celui qui répond aux attentes des intervenants dès le début de l'intervention, c'est-à-dire un parent ouvert, honnête et qui accepte l'aide offerte. La définition du parent impliqué est donc essentiellement centrée sur ses comportements et ses attitudes dans la relation d'aide et ne prend pas en compte les systèmes environnants (famille, école, soutien, etc.) pouvant l'influencer. Ce constat rejoint les propos de

Turcotte et al. (2005) qui soulignent que les intervenants connaissent surtout les forces des parents qui concernent leur capacité d'être un « bon client », notamment en ce qui concerne l'habileté à demander de l'aide et à utiliser celle qui leur est offerte ainsi que la capacité de prendre des responsabilités. Ces auteurs soulignent aussi que l'évaluation des forces et des faiblesses des parents, notamment en ce qui concerne leur implication, semble souvent être effectuée en dehors de l'environnement familial et du contexte de vie des familles.

Des répondants de la présente étude ont toutefois proposé un aspect intéressant à ce concept, car en plus de parler d'une participation active à la démarche d'intervention, ils ont aussi fait référence au désir des parents d'amorcer un processus de changement personnel. Même s'ils spécifient que les changements effectués par les parents ont comme objectif de mieux répondre aux besoins des enfants, il n'en demeure pas moins que les intervenants ont mis l'accent sur le désir des parents d'amorcer une croissance personnelle. Ce point de vue correspond aux conclusions de Moss, Tarabulsy, St-Laurent, Bernier et Cyr (2007), qui mentionnent que pour répondre efficacement aux besoins des enfants, notamment ceux qui sont victimes de maltraitance, il est nécessaire que les parents amorcent un changement personnel. Pour ces chercheurs, les intervenants doivent donner une place au cheminement personnel des parents en tant qu'individus et non pas uniquement les interpeller dans leur rôle de parent.

Il est donc envisageable d'avancer, à la suite des résultats obtenus dans le cadre de la présente étude, que pour les intervenants interrogés, l'implication parentale est un

élément nécessaire à l'intervention en protection de la jeunesse que nous pouvons définir en fonction de deux principales composantes : 1) une volonté des parents d'amorcer des changements individuels qui répondent aux besoins de leurs enfants et à leurs propres besoins et; 2) une participation active au déroulement du processus d'intervention.

Selon les répondants, il semble également que le Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean agit en conformité avec sa propre philosophie d'intervention ainsi qu'avec les principes légaux de la Loi de la protection de la jeunesse, qui affirment que les parents sont les premiers responsables de leurs enfants et qu'il est nécessaire de les impliquer dans l'intervention. Même s'il demeure impossible d'écarter l'éventualité que les répondants aient été motivés par la désirabilité sociale, il est donc possible de constater qu'ils perçoivent l'implication parentale d'une façon similaire aux éléments suggérés par la LPJ et qu'ils ont, de plus, intégré dans leur discours les définitions usuelles de ce terme proposées par les chercheurs du Québec (Saint-Jacques et al., 2000).

De plus, leur accord avec le principe affirmant que les parents sont les premiers responsables de leurs enfants et leurs propres attentes envers les parents impliqués, qui renvoient principalement à la conception que l'on se fait de la relation d'aide traditionnelle, font toutefois naître quelques questionnements. En effet, comme le souligne Mercier (1991), la relation d'aide traditionnelle réfère à une demande provenant des clients, à une reconnaissance de la compétence des intervenants, à une reconnaissance de leurs propres difficultés, à une motivation à cheminer et, finalement, à un consentement à accepter l'aide d'un professionnel. Cette vision traditionnelle de la

relation d'aide diffère de celle que l'on retrouve en contexte d'autorité, surtout en protection de la jeunesse, où le client n'est pas toujours à l'origine de la demande d'aide, ne consent pas nécessairement à l'intervention pendant les premiers moments du processus d'aide et, parfois même, pendant tout le processus, ne reconnaît pas obligatoirement la compétence de l'intervenant et, finalement, n'est pas forcément motivé (Mercier, 1991). Se peut-il alors que les attentes des intervenants envers l'implication des parents ne correspondent pas au contexte de la relation d'aide généralement présente en contexte d'autorité, ce qui accentue l'écart entre la philosophie d'intervention des répondants et la pratique des intervenants? Les parents demeurent-ils toujours les premiers responsables de leurs enfants lorsqu'ils répondent aux attentes des intervenants? Sans pouvoir répondre à ces deux questions, il est toutefois possible de constater que les répondants de la présente étude ont intégré, dans leur discours, les principes liés au processus d'intervention en protection de la jeunesse.

Facteurs favorables ou défavorables à l'implication parentale

La prochaine partie met l'emphase sur les facteurs favorables ou défavorables à l'implication parentale. Les facteurs liés aux enfants et aux parents, notamment leurs caractéristiques personnelles, sont abordés. Les facteurs liés aux intervenants, c'est-à-dire leurs caractéristiques personnelles ou professionnelles et leurs stratégies d'intervention, sont aussi présentés dans cette partie, tout comme les caractéristiques de l'organisation. Des liens avec les résultats des recherches existantes et le cadre de référence de la présente étude sont alors amenés.

Cette étude permet de constater que les intervenants œuvrant en centre jeunesse ne s'entendent pas nécessairement entre eux en ce qui a trait aux caractéristiques des enfants qui sont favorables ou défavorables à l'implication parentale. C'est ainsi que pour certains répondants, l'implication des parents est possible peu importe les caractéristiques des enfants, alors que pour d'autres répondants, différentes caractéristiques des enfants peuvent positivement ou négativement l'influencer. La motivation et la volonté des jeunes à s'impliquer eux-mêmes dans l'intervention et la prise de conscience de leurs problématiques personnelles seraient des facteurs qui faciliteraient l'implication des parents. Ce constat va dans le même sens que Beaudoin et al. (1998) qui ont démontré que le manque de motivation des adolescents, notamment ceux ayant un problème de consommation d'alcool ou de drogue, pouvait influencer négativement l'implication des parents dans l'intervention.

Au-delà de la motivation du jeune et de sa volonté à régler le problème, certains intervenants soulignent aussi que la problématique identifiée dans la famille est également susceptible d'influencer l'implication des parents. À cet égard, plusieurs répondants ont affirmé que les troubles de comportement favorisaient l'implication des parents, étant donné le malaise qu'ils créent chez ces derniers, qui se sentent souvent dépassés par ces situations.

Il convient aussi de rappeler qu'à la suite de descriptions de situations d'intervention effectuées par les répondants, celles où les parents ont été impliqués étaient, pour la plupart, reliées à la présence de troubles de comportement chez les jeunes.

À l'aide de ces mêmes descriptions, il a été possible de constater que dans les situations où il a été impossible d'obtenir la collaboration des parents, les intervenants faisaient face à des problèmes reliés à la négligence parentale. Ces résultats corroborent ceux de Poirier (1998), qui mentionne que les parents maintiennent davantage de contacts avec leurs enfants lorsque ces derniers sont placés en raison de problèmes de comportement que lorsqu'ils sont victimes d'abus ou de négligence. Ces données vont également dans le même sens que Saint-Jacques et al. (2000), qui soulignent que les parents négligents seraient plus méfiants envers les intervenants que les parents d'enfants ayant des troubles de comportement, étant donné que ces derniers sont, selon les parents, davantage associés aux enfants qu'à eux-mêmes.

En fonction de ces résultats, en contexte de négligence, ne devrait-on pas remettre en question certaines pratiques mises de l'avant pour impliquer les parents ? Car, pour les parents négligents, s'impliquer dans l'intervention signifie une remise en question de leurs attitudes et comportements à laquelle ils ne veulent pas être confrontés. Il se peut aussi que dans les situations où la négligence parentale prédomine, les attentes des intervenants envers les comportements et attitudes d'implication des parents soient trop élevées et ne correspondent pas à la réalité vécue au sein de la famille. À cet égard, les travaux sur les facteurs de succès et d'échec des interventions familiales indiquent que la congruence dans la perception que les acteurs ont d'un problème et des pistes de solution à mettre de l'avant jouent un rôle important dans la qualité de la relation thérapeutique (Nelson & Stake, 1994). Or, les familles en difficulté et les intervenants qui leur viennent en aide ont souvent des croyances différentes qui font obstacle à la solution du problème

(Nelson & Stake, 1994). Ces différences sont particulièrement marquées en ce qui concerne le fonctionnement de la famille et l'exercice des rôles parentaux (Gaudin et al., 1997; Grotevant & Carlson, 1989; Lacharité & Lachance, 1998). Lacharité et Lachance (1998) avancent la possibilité que des tensions et des désaccords surviennent entre les intervenants et les parents dès les premiers moments de l'intervention, notamment parce qu'ils ont des visions différentes des rôles parentaux, et que celles-ci influencent leurs perceptions du rôle réellement joué par les parents. Par exemple, pour ces chercheurs, les repères qu'ont les intervenants pour qualifier l'implication parentale proviennent surtout de ceux véhiculés par la classe moyenne, ce qui n'est pas représentatif des familles en difficultés.

En ce qui concerne les facteurs d'influence liés aux caractéristiques personnelles des parents, les éléments apportés permettent de remarquer qu'il existe des différences importantes entre les parents qui se sont impliqués et ceux qui ne l'ont pas fait. Effectivement, même si dans ces deux types de situation les répondants ont constaté de la méfiance des parents envers les intervenants dès le début de l'intervention, les parents impliqués étaient, selon les perceptions des répondants, volontaires, ouverts, avaient confiance en leurs enfants et avaient des compétences parentales. De leur côté, les parents non impliqués étaient plus résistants, faisaient preuve d'un manque de collaboration, soit parce qu'ils n'acceptaient pas la présence d'un problème, qu'ils manquaient de motivation ou parce qu'ils ne se remettaient pas en question, notamment en ce qui concerne leurs capacités parentales. Ces éléments sont similaires aux résultats obtenus par d'autres chercheurs, qui ont constaté que la présence de motivation chez les parents

favorisait leur implication (Beaudoin et al., 1998; Beaupré & Tremblay, 1992; Poirier, 1998). Ils corroborent aussi ceux de Saint-Jacques et al. (2000), qui ont remarqué que le manque de collaboration était une barrière à l'implication parentale, tandis que la reconnaissance de la problématique la favorisait. De leur côté, Stanley et al. (2000) ont constaté que les préjugés des familles envers les pratiques des intervenants influencent négativement l'ouverture des parents à s'impliquer. Il se peut donc que les préjugés des parents à l'égard des intervenants qui œuvrent dans un contexte de protection de la jeunesse, notamment celui de «voleurs d'enfants», augmentent la méfiance des parents envers les intervenants et, par conséquent, favorisent leur résistance à s'impliquer dans l'intervention.

La présente étude a également permis de constater que les attitudes favorables ou défavorables des parents au début de l'intervention se sont maintenues pendant tout le processus d'intervention et qu'elles ont eu une influence considérable sur celui-ci. Pour être plus précis, les répondants considèrent que la reconnaissance de la problématique, la volonté, la motivation, la transparence et l'ouverture des parents face aux intervenants demeurent les principaux éléments favorables à l'implication parentale pendant le processus d'intervention, alors que l'absence de collaboration et de reconnaissance de la problématique ont été les principaux facteurs défavorables à l'implication. Dès les premiers instants de l'intervention, les caractéristiques des parents semblent donc influencer les interactions entre les différents acteurs du système d'intervention, notamment celles entre les intervenants et les parents, ce qui a pour effet d'influencer positivement ou négativement le déroulement du processus d'intervention. Ces éléments

nous permettent de suggérer une fois de plus que l'écart entre les caractéristiques des parents non impliqués et les attentes des intervenants, en ce qui a trait à l'implication parentale, joue un rôle central pour la suite du déroulement du processus d'intervention. De fait, il apparaît que dans les interventions où les parents se sont impliqués, les caractéristiques initiales des parents correspondaient davantage aux attentes des intervenants que dans les situations où les parents ne se sont pas impliqués. Les intervenants soutiennent davantage l'implication des parents qui adoptent au départ des comportements qui correspondent à leurs propres attentes. À ce sujet, certains comportements et problèmes vécus par les parents semblent plus spécifiquement agir comme facteurs défavorables à l'implication parentale, tels que les comportements violents ou menaçants, le passé difficile, les problèmes de consommation et les problèmes de santé mentale. Les problèmes de consommation et de santé mentale furent aussi nommés comme des barrières à l'implication parentale dans plusieurs autres recherches (Hanson, 1992; Saint-Jacques, 2000; Stanley et al., 2000).

Les résultats de la présente étude permettent aussi de souligner que le sexe des parents semble influencer leur implication dans le processus d'intervention. De fait, dans l'ensemble des interventions décrites par les répondants, les mères s'impliquaient davantage que les pères dans le processus et, lorsque ces derniers s'engageaient, ils étaient généralement accompagnés des mères. Ce constat rejoint les conclusions de Gendron et Laporte (1990), qui soulignent la faible participation des pères dans l'intervention et la tendance de ces derniers à être accompagnés des mères dans la majorité des situations où ils s'impliquent. Certains auteurs soulignent que cette tendance

pourrait s'expliquer par le fait que les pères se considèrent davantage comme un soutien aux mères (Dulac, 1997; Gendron & Laporte, 1990). D'autres mentionnent que les services d'aide répondent davantage aux besoins d'une clientèle féminine pour laquelle ils ont développé une expertise, ce qui peut aussi minimiser la présence des pères dans l'intervention en centre jeunesse. (Beaudoin et al., 2005; Gaudet & Devault, 2001; Dulac, 1997; Pouliot & Saint-Jacques, 2005). Le manque d'outils disponibles pour intervenir avec les pères, la surcharge de travail associée à l'implication des deux parents lorsque ceux-ci sont séparés et la tendance des intervenants à s'adresser davantage aux mères qu'aux pères seraient également des facteurs qui ne favorisent pas la collaboration des pères (Beaudoin et al., 2005; Gaudet & Devault, 2001). La plus grande implication des mères, constatée par les répondants de la présente recherche, peut aussi s'expliquer par la surreprésentation des familles monoparentales et des familles recomposées dans les centres jeunesse, dont les chefs de ménage sont, dans la grande majorité des cas, des mères (Saint-Jacques et al., 2001). Il se peut également, comme l'ont mentionné Pouliot et Saint-Jacques (2005), que la faible possibilité pour les pères de consulter un intervenant masculin en centre jeunesse soit un élément défavorable à leur implication. À ce sujet, il convient de rappeler que 75 % des répondants de la présente recherche sont des femmes.

Il semble également, d'après les répondants, que les caractéristiques socio-économiques des parents influencent leur implication. Effectivement, l'implication parentale serait défavorisée lorsque les parents ont un faible revenu économique et que la distance est grande entre leur demeure et le point de service des intervenants. Les mêmes

observations en ce qui concerne l'influence défavorable du faible revenu économique et des grandes distances à parcourir sont faites par Beaupré et Tremblay (1992) ainsi que par Poirier (1998). Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les transports en commun sont très peu développés (ils ne sont accessibles que pour la ville de Saguenay) et peu utilisés, la distance entre le point de service des intervenants et la résidence des parents peut donc avoir davantage d'impact que dans les grands centres urbains de la province. Il est aussi probable, comme l'a constaté Poirier (1998), que le faible revenu économique augmente les difficultés reliées à la distance, étant donné les coûts monétaires associés aux déplacements.

Il est également intéressant de constater que, selon les intervenants rencontrés, la présence d'un réseau social a de l'influence sur l'implication des parents. Effectivement, les parents qui se sont impliqués avaient un faible réseau social. Cette constatation va à l'encontre des résultats de Stanley et al. (2000), qui affirment que l'isolement social des parents est défavorable à leur implication. Toutefois, dans la présente étude, il est possible que le faible réseau social des parents, notamment leur réseau informel, les ait incités, par manque de soutien, à s'investir davantage auprès de services formels, en l'occurrence ceux offerts par le centre jeunesse. Se peut-il alors que l'absence de soutien dans le réseau informel des parents favorise leur recours envers les services formels? Dans ce contexte, il est important que les intervenants soient conscients de ce risque et qu'ils travaillent avec les parents pour développer leur réseau de soutien informel pour ainsi, maximiser leur autonomie et minimiser les risques de recours aux services d'aide en protection de la jeunesse. Ces suggestions vont dans le même sens que les principes

fondamentaux de la LPJ, notamment la primauté de la responsabilité parentale et le rétablissement du pouvoir et de l'autonomie des parents.

La présente étude permet également de constater que l'implication parentale semble être influencée par les caractéristiques personnelles et professionnelles des intervenants, ainsi que par leurs stratégies et contextes d'intervention auprès des familles. Effectivement, lorsque les répondants ont nommé les comportements et les attitudes chez les intervenants favorisant l'implication des parents, il ressort que le fait de respecter les parents, notamment en évitant de les juger et en les considérant comme des égaux ou comme les experts de la situation, de créer une relation de confiance, d'adapter leurs exigences aux besoins ou aux capacités des parents et d'offrir les services et le soutien nécessaires aux parents demeurent les principaux facteurs favorables à l'implication parentale. Il est intéressant de constater qu'il semble y avoir une cohésion entre le discours général des répondants sur les stratégies favorisant l'implication parentale et les actions concrètes mises en place pour la favoriser. De fait, à partir des situations concrètes vécues par les répondants, plusieurs affirment que lorsqu'ils ont impliqué les parents, ils les ont respectés, ils ont adapté les modalités des rencontres avec eux, notamment l'heure et le lieu, et ils leur ont offert tous les services et ressources nécessaires, particulièrement de l'aide financière, afin qu'ils puissent assumer les coûts reliés aux frais de déplacement. La plupart de ces éléments ont été identifiés par Saint-Jacques et al. (2000) comme favorables à l'implication des parents. D'autres chercheurs font aussi référence à l'importance d'être transparents, d'impliquer les parents dans les

décisions, d'être ouverts et de mettre l'accent sur les forces des parents (Ausloos 1995/2001; Berlioz, 1999; Odesse, 1991; Saint-Jacques et al., 2000).

Selon les répondants, il ressort aussi que les principaux facteurs liés à leurs caractéristiques personnelles ou professionnelles qui sont nuisibles à l'implication des parents sont le manque d'expérience professionnelle et individuelle ainsi que le manque de connaissances pour faire face à certaines problématiques. L'influence négative de ces facteurs sur l'implication parentale fut aussi nommée par Saint-Jacques et al. (2000) tout comme celle du peu d'affinités avec les parents. Toutefois, il est intéressant de constater que même si le manque de connaissance ou d'expérience des répondants sont des obstacles vécus dans plusieurs situations concrètes et ce, peu importe si les parents étaient impliqués ou non, il existe d'autres éléments nuisibles à la participation des parents qui, cette fois-ci, se retrouvent uniquement dans les interventions où l'implication parentale ne s'est pas concrétisée. Il s'agit du peu d'affinités, de l'antipathie et de la présence de préjugés des intervenants envers les répondants. Est-il possible que, dès le départ, ces derniers éléments aient influencé négativement la relation entre les intervenants et les parents, nuisant ainsi au processus d'intervention et à l'implication des parents?

Pour ce qui est des facteurs favorables ou défavorables à l'implication parentale reliés aux caractéristiques du centre jeunesse, les principaux résultats de la présente recherche sont encore une fois similaires à ceux de Saint-Jacques et al. (2000). En fait, comme dans cette étude, les répondants de la présente recherche considèrent que le roulement du personnel et l'image négative de la Direction de la protection de la jeunesse

sont défavorables à l'implication parentale, tout comme la surcharge de travail, le manque de temps pour travailler intensivement, la rigidité de l'organisation et le peu de soutien clinique offert.

Il est aussi intéressant de souligner que malgré l'un des principes généraux de la Loi sur la protection de la jeunesse, soit la nécessité d'intervenir rapidement et de façon intensive, les répondants mentionnent manquer de temps pour travailler intensivement. Il semble donc y avoir une incohérence entre ce principe légal et la réalité de ces derniers. Les longs délais d'attente avant d'obtenir des services sont aussi défavorables à l'implication parentale, tout comme l'ont constaté Beaupré et Tremblay (1992). Néanmoins, il apparaît que les gestionnaires du centre jeunesse peuvent faciliter l'implication des parents en adoptant des stratégies pour favoriser la stabilité du personnel et pour minimiser les délais d'attente, en s'ouvrant davantage aux intervenants, en étant plus flexibles et en offrant plus de soutien clinique. L'influence positive du soutien clinique et de la flexibilité de l'organisme sur l'implication parentale a d'ailleurs été constatée dans certaines autres recherches (Gendreau, 1993; Hanson, 1992; Saint-Jacques et al., 2000).

Dans la présente étude, certains éducateurs considèrent être moins associés que les intervenants sociaux à l'image négative de «voleurs d'enfants» des centres jeunesse. Cette situation semble moins néfaste pour ce type de répondants que pour les intervenants sociaux qui feraient davantage face aux préjugés défavorables liés à la protection de la jeunesse. Il se peut donc qu'à l'intérieur du double mandat des intervenants des centres

jeunesse, celui de l'intervenant social, consacré à l'application des mesures, soit davantage considéré par les parents comme une mesure de contrainte ou de contrôle, alors que celui de l'éducateur spécialisé pourrait être vu, pour ces parents, comme une mesure d'aide et de soutien. Il y aurait peut-être lieu ici de faire un lien avec la nature des tâches de ces deux groupes professionnels.

À la suite du discours des répondants sur l'implication parentale, il convient de mentionner que même si les facteurs d'influence ont été classés à partir des systèmes ou sous-systèmes pris individuellement, c'est-à-dire les parents, les enfants, les intervenants et le centre jeunesse, il est préférable de les considérer à l'intérieur d'interactions où tous les acteurs du système d'intervention conceptualisé par Belpaire (1993) s'influencent mutuellement pour favoriser ou défavoriser l'implication parentale. Effectivement, à la lumière des résultats de la présente recherche, il est possible de suggérer que l'implication parentale est une conséquence d'interactions entre les différents systèmes et sous-systèmes impliqués dans la situation. Ceci correspond aux principes du modèle systémique qui parle de systèmes où tous les éléments qui le constituent sont en relation constante les uns avec les autres (Belpaire, 1993; Morval, 1985/2001) et où les interactions sont circulaires plutôt que linéaires (Belpaire, 1993; Berlioz, 1999; Bertalanffy, 1968/1980). Il est aussi peu probable que l'implication parentale se réduise uniquement à l'un des systèmes ou sous-systèmes pris individuellement, ce qui correspond à l'un des principes de Watzlawick (1999) qui parle de l'impossibilité de réduire le phénomène à l'un ou l'autre des éléments qui constituent le système.

Prenons l'exemple de l'influence des attitudes entre les différents systèmes ou sous-systèmes impliqués dans la situation sur la participation des parents. En fait, selon les répondants, les attitudes de la famille envers les intervenants, celles des parents envers leurs enfants (confiance, disponibilité), celles des intervenants envers les parents (respect, transparence, honnêteté) et, finalement, celles de l'organisation envers les intervenants (ouverture, flexibilité) influencent positivement la création de liens significatifs entre les différents acteurs du système d'intervention. À partir de ce discours, il est difficile d'affirmer que les attitudes positives d'un seul acteur du système d'intervention favorisent la création de liens. Il est, par conséquent, possible de penser que les échanges positifs entre les différents membres du système d'intervention favorisent des rétroactions positives. Il est aussi possible d'envisager que ces dernières entraînent d'autres, ce qui au bout du compte permet la création des liens significatifs qui est d'ailleurs, selon les répondants, une prémisse à l'implication parentale.

En fait, pour les intervenants rencontrés dans cette étude, la présence d'un lien d'attachement entre les parents et leurs enfants, la qualité de leurs relations mutuelles et la capacité des enfants à créer des liens d'attachement avec les autres font partie des facteurs les plus importants pour favoriser l'implication parentale, ce qui est aussi constaté par d'autres chercheurs (Poirier, 1998; Saint-Jacques et al., 2000; Steinhauer, 1996). Le rapport entre les liens significatifs et l'implication parentale peut peut-être expliquer pourquoi plusieurs des répondants, en impliquant les parents, poursuivaient l'objectif d'améliorer ou de développer leurs liens avec les parents et leurs enfants et les relations entre l'ensemble des membres de la famille. Il semble donc que les répondants

de la présente recherche soient conscients de l'influence significative des liens sur l'implication parentale et des impacts sur l'intervention.

Impacts positifs et négatifs de l'implication parentale

Cette partie porte sur le point de vue des répondants en ce qui a trait aux principaux impacts positifs et négatifs de l'implication parentale sur les parents, les enfants et les intervenants. Elle trace aussi des liens avec le cadre théorique et les écrits scientifiques.

Les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche suggèrent que l'implication parentale influence positivement la relation entre l'intervenant et les parents, notamment parce que ceux-ci sont plus réceptifs à l'aide et aux services offerts, se présentent plus aux rencontres, font davantage confiance aux intervenants et, finalement, sont plus transparents. Saint-Jacques et al. (2000) ont fait des observations similaires en constatant que l'implication parentale stimule la transparence entre les intervenants et les parents, tout en faisant en sorte que leurs résistances diminuent envers l'intervention. L'amélioration des relations est probablement l'aboutissement d'un équilibre entre les attentes des intervenants et les comportements et attitudes des parents impliqués. Pour être plus précis, les comportements et attitudes des parents amenés ci-dessus qui, selon les répondants, sont des conséquences positives de l'implication parentale, répondent encore une fois aux attentes des intervenants vis-à-vis les comportements et attitudes des parents impliqués dans l'intervention. Il est donc possible, comme nous l'avons déjà

souligné, que la création de liens significatifs entre les intervenants et les parents, largement influencée par l'adéquation entre les attentes des intervenants et les comportements et attitudes des parents impliqués, soit la prémisse de tout le reste de l'intervention, voire des répercussions positives de l'implication parentale chez l'ensemble des acteurs du système d'intervention.

Les résultats permettent aussi de présumer que, selon le point de vue des répondants, l'implication des parents leur donne la possibilité d'améliorer leurs compétences parentales, de renforcer leur rôle parental à l'ensemble des enfants de la famille et d'améliorer leur estime d'eux-mêmes et leur confiance. Ces résultats corroborent ceux de Beaudoin et al. (1998), et de Beaupré et Tremblay (1992), qui affirment que l'implication parentale permet aux parents d'améliorer leurs habiletés éducatives et de rehausser leur bien-être émotionnel.

À la lumière des éléments recueillis dans la présente recherche, il est aussi possible de constater que l'implication parentale semble modifier la perception qu'ont certains parents de la problématique. Ces derniers la considéreraient maintenant comme une problématique familiale, alors qu'auparavant ils responsabilisaient uniquement leurs enfants. Ceci n'est pas sans rappeler l'importance que Berlioz (1999) accorde à la nécessité pour la famille de développer une vision commune de la situation, où l'enfant n'est plus considéré comme l'unique symptôme de la famille. Cette répercussion positive renforce l'idée émise par Saint-Jacques et al. (2000) qui mentionnent que les parents se

considérant comme faisant partie de la problématique et de la solution s'impliquent plus facilement dans l'intervention.

D'après les résultats obtenus, un climat familial plus harmonieux, une communication plus saine entre les membres de la famille et le développement d'un lien affectif entre les enfants et les parents sont d'autres conséquences positives de l'implication parentale qui ont été remarquées par les intervenants. Il s'agit d'une constatation effectuée également par d'autres auteurs (Lakin et al., 2004; Stanley et al., 2000). Pour eux, la participation des parents favorise l'amélioration du fonctionnement familial. Cette opinion est aussi partagée par Beaudoin et al. (1998) qui ont constaté, à partir du point de vue de parents, que la communication dans le système familial s'améliore à la suite de leur implication dans la résolution de problèmes pris en charge par le centre jeunesse.

À partir des données recueillies, il est possible de souligner que l'implication parentale semble avoir des retombées positives chez les intervenants. Cette implication favoriserait, chez eux, l'émergence de sentiments positifs, comme la valorisation, la joie et la fierté, notamment parce que leur travail devient plus agréable, plus positif et plus facile. De plus, les répondants considèrent qu'il est possible de répondre plus rapidement aux besoins des enfants et, ainsi, mettre fin aux situations de compromission. Ce point de vue est partagé par Beaudoin et al. (1998), qui affirment que le travail des intervenants devient moins lourd et plus valorisant lorsque les parents s'impliquent dans l'intervention. Toutefois, pour un petit nombre d'intervenants rencontrés, impliquer les

parents dans l'intervention augmente leur charge de travail. Par contre, ce point de vue n'est pas partagé par la majorité des répondants de cette étude et par ceux rencontrés par Beaudoin et al. (1998).

Selon les répondants de la présente étude, l'implication des parents favoriserait la diminution des troubles de comportement des enfants, notamment par l'amélioration de leurs habiletés sociales. Sans faire de lien direct avec les troubles de comportement, Lakin et al. (2004) ont constaté que le taux de récurrence des conduites délinquantes est plus faible lorsque les parents sont impliqués dans l'intervention. L'implication parentale permettrait également aux enfants de s'impliquer plus positivement dans les différentes sphères de leur vie, notamment sur le plan scolaire où ils obtiennent de meilleurs résultats académiques et en ce qui concerne les relations avec les pairs qui, elles, seraient plus positives et soutenues. Deslandes et Cloutier (2000) affirment aussi que la participation des parents influence positivement la réussite scolaire. Plusieurs des répondants rencontrés dans la présente étude parlent de la présence d'émotions positives chez les enfants, notamment la valorisation et la joie, alors que plusieurs autres ont parlé d'une plus grande stabilité, tant émotionnelle que relationnelle. L'implication des parents permettrait également de maintenir ou de réintégrer les enfants dans leur milieu familial lorsque ces derniers sont hébergés dans un milieu d'accueil. L'implication des parents permettrait aussi, selon les dires des répondants, d'augmenter les contacts entre les parents et les enfants. Il s'agit de résultats semblables à ceux amenés par Beaudoin et al. (1998), Odesse (1991) et Poirier (1998).

En considérant ces résultats, il apparaît que les impacts positifs de l'implication parentale sont ressentis par les différents membres de chaque sous-système du système d'intervention conceptualisé par Belpaire (1993). De fait, pour les répondants, l'implication des parents aurait des répercussions positives sur eux, sur les enfants et leur environnement, sur le système familial et, finalement, sur les intervenants. Toutefois, à la lumière de nos résultats, il semble que les impacts positifs de l'implication des parents reposent, en premier lieu, sur des interactions où chaque répercussion positive vécue par un membre du système d'intervention entraîne d'autres impacts positifs chez un autre membre de ce système. Par exemple, il est probable que les sentiments positifs vécus par les parents et par les intervenants, à la suite de leur collaboration, aient des répercussions sur les émotions des enfants qui, elles aussi, deviendraient agréables. Ceci est une démonstration que les systèmes sont, comme Belpaire (1993), Berlioz (1999) et Bertalanffy (1968/1980b) l'affirment, en interactions circulaires plutôt que linéaires. Ce système d'intervention devient donc, selon nous, plus performant, notamment parce qu'il permet de répondre aux besoins des enfants lorsque les parents s'impliquent dans le processus d'intervention, ce qui est tout le contraire en cas d'absence d'implication.

Effectivement, lorsque les parents ne s'impliquent pas ou, du moins, ne répondent pas aux attentes des répondants, l'ensemble du système d'intervention en subirait les conséquences. À titre d'exemple, les principaux acteurs du système, c'est-à-dire les parents, les enfants et les intervenants, ont dû négocier avec des émotions négatives, notamment la peur et l'angoisse. Pour les répondants, ces mêmes émotions ont aussi été vécues par les familles d'accueil. L'absence d'implication parentale influencerait même,

aux dires des répondants, ce qui se passe dans les écoles. Plus particulièrement, les professionnels œuvrant dans les écoles auraient des préjugés défavorables envers les enfants lorsque les parents ne s'impliquent pas et ils auraient alors tendance à recourir aux services du centre jeunesse. Ces impacts sont peut-être aussi la conséquence d'une baisse de motivation et une diminution des résultats scolaires des enfants dont les parents s'impliquent peu dans l'intervention. Ces résultats correspondent aux constatations de Deslandes et Cloutier (2000), qui affirment que l'accompagnement scolaire des parents favorise le cheminement scolaire des enfants, plus particulièrement parce qu'ils deviennent plus motivés.

Limites de la recherche

Même si la présente étude a permis de recueillir des données qui sont pertinentes à l'intervention auprès des familles, il n'en demeure pas moins que la taille de l'échantillon, soit huit intervenants sociaux à l'application des mesures et huit éducateurs spécialisés au service de réadaptation externe, est une limite à cette étude. Toutefois, comme l'objectif de la recherche n'était pas de généraliser les résultats, mais bien de comprendre plus en profondeur la perception qu'ont les intervenants des centres jeunesse de l'implication parentale, la taille de l'échantillon est, selon nous, satisfaisante. D'ailleurs pour Frish (1999), un échantillon de huit à dix répondants est suffisant pour répondre aux objectifs d'une recherche qualitative.

Le fait de limiter notre échantillon aux différents secteurs d'intervention du Saguenay, soit Chicoutimi, Jonquière et La Baie, est aussi une autre limite de la présente étude. Effectivement, étant donné les spécificités du secteur du Lac-Saint-Jean, peut-être que de nouveaux éléments auraient ressorti des entrevues, notamment en ce qui concerne l'intervention auprès de la population autochtone, qui est nettement plus élevée au Lac-Saint-Jean qu'au Saguenay. Nous aurions également pu obtenir d'autres informations concernant les impacts des grandes distances géographiques combinées à l'inexistence d'un réseau de transport en commun sur l'implication parentale.

L'échantillon composé uniquement d'intervenants sociaux travaillant à l'application des mesures et d'éducateurs au service de réadaptation externe, alors qu'il existe plusieurs autres fonctions à l'intérieur des centres jeunesse, peut être vu comme une autre limite de la recherche. De fait, nous aurions pu obtenir des informations différentes si nous avions aussi questionné les intervenants qui évaluent les signalements retenus, ceux qui travaillent auprès des jeunes contrevenants et ceux qui interviennent en centre de réadaptation, étant donné leurs réalités et mandats différents. Toutefois, il est important de rappeler que plusieurs des résultats obtenus dans cette recherche correspondent à ceux de Saint-Jacques et al. (2000), qui, eux, ont questionné l'ensemble des intervenants énumérés ci-dessus, à l'exception de ceux travaillant auprès des jeunes contrevenants, notamment en raison des motifs légaux (LSJPA) avec lesquels ceux-ci doivent travailler. Il est important également de rappeler que malgré les différents mandats des répondants rencontrés pour cette recherche, il n'y a eu aucune différence marquée entre le discours des intervenants sociaux et celui des éducateurs spécialisés.

Une dernière limite identifiée pour cette recherche est évidemment le double statut du chercheur principal. Ce dernier était, au moment de la collecte des données sur le terrain, un éducateur spécialisé faisant partie de la même organisation. Il est donc possible, étant donné que certains répondants avaient déjà eu des contacts avec l'intervieweur, que ceux-ci aient voulu plaire et donner les éléments qui répondent à un besoin de désirabilité sociale plutôt que donner leur véritable point de vue sur les diverses questions posées. Toutefois, il est aussi possible que les contacts établis auparavant entre le chercheur principal et les répondants aient favorisé la libre expression de leur opinion, en raison de la confiance qu'ils pouvaient lui accorder.

Malgré ces limites, cette étude demeure pertinente et les résultats obtenus semblent conformes avec la réalité vécue par les intervenants du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les professionnels travaillant dans d'autres centres jeunesse étant donné la présence de plusieurs similitudes entre les discours des répondants et ceux rencontrés dans d'autres études portant sur le même sujet (Beaudoin et al., 1998; Beaupré & Tremblay, 1992; Poirier, 1998; Saint-Jacques et al., 2000).

Contribution de la recherche

Impliquer les parents dans l'intervention est une stratégie d'intervention qui fait de plus en plus l'unanimité dans les milieux d'intervention auprès des familles. Les nouvelles connaissances, qui au cours des dernières décennies, ont démontré les avantages d'une telle stratégie d'intervention, ont certainement contribué à son

développement dans les milieux d'intervention. Toutefois, le fait que la Loi sur la protection de la jeunesse réaffirme que les parents sont les premiers responsables de leurs enfants, et que ces derniers doivent participer activement à l'application des mesures pour mettre fin à la situation de compromission, incite aussi les intervenants à impliquer les parents. Il convient donc d'affirmer que cette recherche s'inscrit dans les orientations provinciales en ce qui a trait à l'intervention en centre jeunesse.

De plus, comme les intervenants du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean doivent constamment collaborer avec les familles, le présent mémoire demeure un outil intéressant pour les intervenants. Effectivement, les informations recueillies à l'intérieur de cette recherche permettent aux intervenants des centres jeunesse de mieux connaître les facteurs qui ont de l'influence sur l'implication parentale. En fait, mieux comprendre les éléments liés aux parents et aux enfants qui favorisent ou nuisent à l'implication parentale est essentiel au déroulement du processus d'intervention en centre jeunesse. Ainsi, les intervenants seront en mesure et ce, dès les premiers moments de leur intervention, d'identifier quels sont les éléments qui pourront nuire ou favoriser l'implication parentale, et d'adapter des approches pour favoriser cette participation. Comme cette recherche permet également de mieux saisir les comportements et attitudes des intervenants qui favorisent ou nuisent à l'implication parentale, l'ensemble des intervenants dans les centres jeunesse seront à même de connaître leur propre influence sur la participation des parents.

Les résultats obtenus, par le biais de cette recherche, permettront aussi aux responsables du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean d’obtenir des informations utiles pour faciliter l’implication parentale, notamment en ce qui concerne les facteurs d’influence liés aux parents, aux enfants et aux intervenants, mais aussi en ce qui a trait aux facteurs favorables ou défavorables qui sont liés à l’organisation. De fait, les éléments apportés par les répondants permettent de constater l’existence de tendances organisationnelles qui influencent la participation des parents. Les recommandations effectuées par les répondants, quant à elles, proposent aux responsables et gestionnaires du centre jeunesse quelques avenues possibles pour favoriser la participation des parents. En ce qui concerne les répercussions positives de l’implication parentale, il convient de souligner que de mieux les connaître permettra à l’ensemble des acteurs du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean de s’assurer que leurs interventions de collaboration avec les parents, qui parfois dans un contexte d’autorité et de relation d’aide peuvent être difficiles, ne sont pas inutiles mais bien au contraire indispensables pour répondre aux besoins des jeunes.

Avenues et perspectives de recherche

À la lumière des résultats de la présente recherche, il serait possible de recueillir plus précisément le point de vue des parents et des jeunes sur leur implication dans l’intervention en centre jeunesse pour mieux comprendre ce qu’est l’implication parentale. Ainsi, cette nouvelle perspective permettrait de documenter leurs propres perceptions de leur implication et de saisir plus précisément ce qui, selon eux, a favorisé

ou nuï à leur propre participation dans l'intervention. Nous pourrions aussi connaître davantage les impacts positifs ou négatifs de leur participation.

Nous croyons également que la réalisation d'une recherche à plus grande échelle, notamment auprès des intervenants travaillant dans le secteur du Lac-Saint-Jean, permettrait de vérifier si les caractéristiques particulières de ce secteur, notamment l'intervention auprès des autochtones, les grands espaces géographiques et l'absence de transport en commun, ont un l'impact sur la participation des parents. Pour les mêmes raisons, une recherche pourrait aussi être effectuée pour mieux saisir la réalité de l'implication parentale dans certaines autres régions éloignées du Québec.

La réalisation d'une recherche impliquant non seulement les intervenants sociaux travaillant à l'application des mesures et les éducateurs spécialisés œuvrant au service de réadaptation externe serait aussi une perspective de recherche intéressante. Ainsi, nous pourrions mieux connaître la réalité et le point de vue de ceux qui travaillent en centre de réadaptation, ceux dont le mandat consiste à évaluer les signalements et ceux œuvrant plus particulièrement auprès de jeunes contrevenants. De fait, malgré la poursuite d'objectifs communs, les fonctions de chacun de ces professionnels diffèrent dépendamment de leur mandat. Il serait alors possible de répondre à des questions comme : Comment l'intervenant mobilise-t-il les parents lors de l'évaluation du signalement? Vit-il plus de difficultés lorsqu'il évalue les signalements que lorsqu'il œuvre en centre de réadaptation? Comment les parents sont-ils impliqués lorsqu'un jeune est en centre de réadaptation? Y a-t-il une implication différente lorsque les motifs légaux

d'intervention divergent? Les parents de jeunes contrevenants s'impliquent-ils davantage?

Conclusion

Le contexte particulier dans lequel doivent travailler les intervenants œuvrant dans les centres jeunesse, notamment en raison du caractère légal de l'intervention et du rôle d'autorité qui en découle, exige l'approfondissement de la question de l'implication parentale afin de mieux répondre aux besoins des familles, mais aussi aux besoins des intervenants. La présente étude visait à mieux saisir le point de vue des intervenants sur l'implication des parents dans l'intervention en protection de la jeunesse. Les perceptions qu'ils ont de ce concept, les facteurs favorables ou défavorables et les impacts positifs ou négatifs de l'implication des parents, ainsi que les recommandations proposées par les répondants pour la favoriser ont ainsi été documentés dans la présente recherche.

Les résultats de cette étude permettent de remarquer que, pour les répondants, l'implication parentale se définit principalement à partir de comportements et d'attitudes adoptés par les parents qui sont généralement associés aux qualités que recherchent les intervenants chez les clients prêts à collaborer avec eux. Cette recherche a également permis de constater que l'implication parentale est influencée par des caractéristiques, attitudes et croyances de l'ensemble des acteurs du système d'intervention en protection de la jeunesse, c'est-à-dire les enfants, les parents, les intervenants et le centre jeunesse lui-même. Cette étude met aussi en évidence l'influence des interactions entre les différents acteurs du système d'intervention sur l'implication des parents. Effectivement, il est possible de constater, selon les dires des répondants, que l'implication parentale n'est pas uniquement le fait d'un seul acteur du système d'intervention et ce, peu

importent les facteurs qui y sont reliés, mais bien le fruit d'une relation constante entre les différents acteurs.

Pour faciliter et maximiser l'implication parentale, les intervenants et les autres acteurs impliqués dans la recherche de solutions doivent aussi adopter des attitudes spécifiques dont l'ouverture, le respect et la transparence. De fait, les répondants ont affirmé, et ce à plusieurs reprises, que les attitudes adoptées par les différents membres du système d'intervention étaient parmi les principaux facteurs d'influence à l'implication parentale. Il est clair que certaines attitudes positives facilitent la création de liens significatifs entre les membres du système d'intervention, ce qui est, selon les répondants, une prémisses à la participation des parents.

Les éléments apportés dans la présente recherche permettent aussi de constater que certains motifs d'intervention nécessitant la présence d'un intervenant œuvrant en protection de la jeunesse ne facilitent pas l'implication parentale. De fait, il semble, avant même que l'intervention ne débute, que les comportements et attitudes liés aux différentes problématiques, notamment la négligence parentale et les troubles de comportement, influencent considérablement la participation des parents. Effectivement, les résultats de cette étude ont permis de constater que l'implication parentale s'est concrétisée davantage dans les situations liées aux troubles de comportement des enfants que dans les situations où la négligence parentale prédominait. Il serait donc intéressant d'investiguer davantage cette avenue pour ainsi mieux saisir l'influence des motifs d'intervention et leurs caractéristiques sur l'implication parentale. Cette investigation

permettra peut-être de modifier certaines approches d'intervention en cours et ainsi, de mieux répondre aux besoins des familles.

Cette recherche a aussi souligné l'importance d'impliquer les parents dans l'intervention et de trouver des stratégies pour minimiser les facteurs qui y sont défavorables, notamment la surcharge de travail, le manque de temps et le roulement du personnel. Effectivement, les résultats de cette étude démontrent, comme l'ont déjà fait d'autres recherches, que l'implication des parents n'a pas que des répercussions positives sur eux, mais bien, encore une fois, sur l'ensemble du système d'intervention, c'est-à-dire les enfants, les parents, les intervenants et même l'organisation. Il est encore plus intéressant de constater que pour les répondants, l'implication parentale joue un rôle primordial sur les manifestations d'émotions positives ressenties par les enfants, les parents et les intervenants. Il est donc évident que si ces derniers deviennent plus positifs en ce qui concerne le déroulement du processus d'intervention, les intervenants des centres jeunesse ne pourront que mieux se porter et ainsi, mieux répondre aux besoins des familles.

L'amélioration de la qualité des services offerts par les centres jeunesse du Québec passe par plusieurs avenues, entre autres, par l'offre de formations spécifiques dans les maisons d'enseignement et en milieu de travail ainsi que par des supervisions cliniques. De plus, les recherches effectuées auprès des familles en difficulté et des intervenants qui agissent avec elles sont aussi des moyens disponibles pour améliorer la qualité des services offerts par les centres jeunesse du Québec. Cette recherche n'y fait

pas exception parce qu'elle a permis de mieux connaître les perceptions des intervenants en matière d'implication parentale. L'étude a également facilité la compréhension de ce concept par une description des facteurs favorables et défavorables et des répercussions positives et négatives de l'implication parentale. Elle a aussi permis de recueillir auprès des répondants une série de recommandations qui pourront sans doute faciliter l'intervention. Néanmoins, il convient d'affirmer que l'approfondissement des connaissances sur l'implication parentale devrait se poursuivre, notamment pour comparer les perceptions des parents et celles des intervenants afin de tenir compte des aspirations et besoins de ces deux types d'acteurs.

Références

Aktouf, O. (1990). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations : Une introduction à la démarche classique et une critique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Archambault, J. (1999). *L'implication des pères en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine : leurs rôles, leurs besoins*. Direction de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bibliothèque nationale du Québec.

Ausloos, G. (2001). *La compétence des familles, Temps, chaos, processus*. Ramonville : Éditions Érès. (Ouvrage original publié en 1995).

Ausloos, G., Denis, C., Jaffé, P.D., Lasbats, M., Pregno, G., Seron, C., Trémintin, J., & Vander Borght, C. (2002). *Miser sur la compétence parentale, Approche systémique dans le champ social et judiciaire*. Éditions Jeunesse et Droit, Éditions Érès.

Beaudoin, A., Mireault, M., Champagne, É., & Paquet, G. (1998). «*Transfert des acquis*», *rapport final d'évaluation*. Québec : Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.

Beaudoin, A., Mireault, M., Champagne, É., & Paquet, G. (1998-1999). Évaluation d'un programme d'implication parentale lors du placement du jeune en centre de réadaptation. *Service social*, 47 (3 - 4), 137-167.

Beaupré, P., & Tremblay, C. (1992). *Les parents habitant en région périphérique de Québec et leur implication dans le processus de réadaptation de leur enfant*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.

Belpaire, F. (1993). Les racines de la collaboration éducateurs et parents dans le modèle systémique. Dans Gendreau, G. (Éd.), *Briser l'isolement entre jeune en difficulté, éducateurs et parents* (pp. 173-213). Montréal : Éditions Sciences et Culture.

Berlioz, A. (1999). Systémique et rééducation en milieu scolaire : La mobilisation des compétences parentales. *Thérapie familiale*, 20, 3-21.

Bertalanffy, L, von, (1980a). Quelques aspects de la théorie des systèmes en biologie. Dans Bertalanffy, L, von (Éd), *Théorie générale des systèmes* (pp.159-189). Paris : Bordas. (Ouvrage original publié en 1968).

Bertalanffy, L, von, (1980b). Théorie générale des systèmes. Qu'est-ce que cela signifie? Dans Bertalanffy, L, von (Éd), *Théorie générale des systèmes* (pp.30-51). Paris : Bordas. (Ouvrage original publié en 1968).

Boily, M., Lew, V. & Morissette, P. (1998-1999). Les difficultés psychosociales vécues par les enfants mineurs de personnes atteintes de maladie mentale. *Service social*, 47(3 - 4), 247-287.

Boutin, G. (2000). *L'entretien de recherche qualitatif*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Champagne, C., Corbeil, L., Daumas-Saab, C., de la Harpe, F., Laurendeau, F., Mélançon, C., Vaillancourt, G., & Michaud, J.,C (1994). Profil des parents qui consultent le service social en pédopsychiatrie. *Intervention*, 99, 38-48.

Cormier, J.P. (1995). Un regard sur les compétences requises des acteurs de la collaboration éducateurs et parents; regard des parents. Dans Gendreau, G. (Éd), *Partager ses compétences entre parents, jeune en difficulté et éducateurs, un projet à découvrir* (vol. 1), (pp.258-267). Montréal : Éditions Sciences et Culture.

Côté, C. (1991). La « thérapie familiale » : évolution et enjeux. *Intervention*, 89, 5-13.

D'Amours, O. (1986). Survol historique de la protection de l'enfance au Québec, de 1608 à 1977. *Service social*, 35 (3), 387-413.

David, G. (2002). Les hommes face à la consultation psychosociale et/ou psychothérapeutique. *Intervention*, 116, 167-174.

Deslandes, R., & Cloutier, R. (2000). Engagement parental dans l'accompagnement scolaire et réussite des adolescents à l'école. *Bulletin de psychologie scolaire et d'orientation*, 49 (2), 53-72.

Devault, A. (2000). *Les besoins des pères sont-ils remplis par les ressources existantes? Les résultats préliminaires d'une recherche menée en Outaouais*. Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale. Université du Québec à Hull.

Dubeau, D., Turcotte, G., & Coutu, S. (1999). L'intégration des pères dans les pratiques d'intervention auprès des jeunes enfants et de leur famille. *Revue canadienne de psychoéducation*, 28, 265-278.

Dulac, G., (2002). Les paradoxes et biais qui marquent l'intervention auprès des hommes. *Intervention*, 116, 158-166.

Dulac, G. (1998a). L'intervention auprès des pères : des défis pour les intervenants, des gains pour les hommes. *Prisme*, 8 (2), 190-206.

Dulac, G. (1998b). *Paternité, travail et société. Les obstacles organisationnels et socioculturels qui empêchent les pères de concilier leurs responsabilités familiales et le travail*. Centre d'études appliquées sur la famille. Montréal : Université McGill.

Dulac, G. (1997). *Les demandes d'aide des hommes*. Centre d'études appliquées sur la famille. Bibliothèque nationale du Québec.

Durning, P. (2002). « De la substitution à la formation parentale. Émergence d'une approche socio-éducative de la parentalité », dans D. Fablet (dir.), *Les interventions socio-éducatives : Actualité de la recherche*, Collection Savoir et Formation, Paris : L'Harmattan.

Fangeras, F., Laguerre, C., Moisan, S. & Tremblay, D. (2002). *Les enjeux et les défis de l'intervention en centre jeunesse*. Québec : Institut universitaire.

Fortin, A. (1987). *Histoire de familles et de réseaux, la sociabilité au Québec d'hier à demain*. Montréal : Éditions Saint-Martin.

Fortin, M.F. (1996). *Le processus de la recherche : De la conception à la réalisation*. Québec : Décarie Éditeur inc.

Fox, N.A., Kimmerly, N.L. & Schaffer, W.D. (1991). Attachment to mother/attachment to father. *Child Development*, 62, 210-225.

Frisch, F. (1999). *Les études qualitatives*. Paris : Éditions d'Organisation.

Gaudet, J. & Devault, A. (2001). Comment intervenir auprès des pères? : Le point de vue des intervenants psychosociaux. *Intervention*, 114, 44-52.

Gaudin, J.M., & Dubowitz, H. (1997). Family functioning in neglectful families: Recent research. Dans Berrick, J.D., Barth, R.P., et Gilbert, N. (dir), *Child Welfare Research Review*, 2, 28-62. New York : Columbia University Press.

Gendreau, G. (1993). Vers une définition de la collaboration éducateurs et parents. Dans Gendreau, G. (Éd.), *Briser l'isolement entre jeune en difficulté, éducateurs et parents* (pp.70-91). Montréal : Éditions Sciences et Culture.

Gendreau, G. (1995). Un regard sur les compétences requises des acteurs de la collaboration éducateurs et parents; regard de professionnels. Dans Gendreau, G. (Éd), *Partager ses compétences entre parents, jeune en difficulté et éducateurs, un projet à découvrir* (vol.1), (pp.267-289). Montréal : Éditions Sciences et Culture.

Gendron, N., & Laporte, D. (1990). La réalité du travail auprès des pères : Où en est-on? *Prisme*, 1(1), 10-15.

Gouvernement du Québec (2008). Loi sur la protection de la jeunesse. Adresse URL : <http://www.cdpedj.qc.ca/fr/commun/docs/LPJ.pdf>

Gouvernement du Québec. (2007). Institut de la statistique du Québec. Adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2006_02/population02/poptot02.htm

Grotevant, H.H., & Carlson, C.I. (1989). *Family Assessment: A guide to Methods and Measures*. New-York et London, Guilford Press.

Haley, J. (1999). Aspects de la théorie des systèmes et psychothérapie. Dans Elkaim, M. (Éd.), *La thérapie familiale en changement* (pp. 97-101). France : Le Plessis-Robinson.

Hanson, S.L. (1992). Involving families in programs for pregnant adolescents: practices and obstacles. *Family in Society*, 73, 274-281.

Joyal, R., & Chatillon, C. (1996). Le placement des enfants au Québec, des années trente à aujourd'hui. Une mesure trop souvent utilisée? Constatations et hypothèses. *Service social*, 45 (2), 30-47.

Lacharité, C., & Lachance, D. (1998). «Perception de la participation du père à la vie familiale dans les familles manifestant des difficultés psychosociales», In Éthier, L. & Alary, J. *Comprendre la famille*, Actes du 4^{ième} symposium québécois de recherche sur la famille, Sainte-Foy, Presse de l'Université du Québec, p.134-148.

Lakin, B., L., Brambila, A., D. & Sigda, K., B. (2004). Parental involvement as a factor in the readmission to a residential treatment center. *Residential Treatment for Children and Youth*, 22, 37-51.

Laszlo, E., (1981). *Le systémique, vision nouvelle du monde*. Paris : Pergamon Press.

Le Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean. (2006-2007). *Rapport annuel*. Saguenay–Lac-Saint-Jean : Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean. (2006). *Offre de service générale du Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Saguenay–Lac-Saint-Jean : Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu : notion et étapes. Dans Deslauriers, J.P. (Éd.), *Les méthodes de la recherche qualitative* (pp.49-63). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Mayer, R. (2002). *Évolution des pratiques en service social*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur.

Mayer, R., & Ouellet, F. (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur Ltée.

Minuchin, S., (1979). Un modèle familial. Dans Minuchin, S. (Éd.), *Familles en thérapie* (pp.62-83). Montréal : Éditions France-Amérique.

Mercier, L., (1991). Contexte d'autorité et judiciarisation : régression ou redéfinition novatrice de la pratique sociale professionnelle? *Service social*, 40(2), 43-53

Moss, E., Tarabulsky, G.M., St-Laurent, D., Bernier, A. & Cyr, C. (2007). L'intervention auprès des familles maltraitantes fondée sur les principes de l'attachement. Dans Chamberland, L., Léveillé, S., et Trocmé, N. (Éd), *Enfants à protéger, parents à aider : Des univers à rapprocher* (pp.181-204). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Mucchielli, A. & Paillé, P. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin Éditeur.

Nelson, B.A. & Stake, J.E., (1994). The Myers, Briggs Type Indicator (MBTI) personality, dimensions and perceptions of quality of therapy relationships, *Psychotherapy*, 31(3), 449-455.

Odesse, M., Vachon, J., Simard, M. (1991). *Support à l'intervention; Programmes d'intervention auprès des familles d'enfants placés en centre d'accueil*. Québec : Centre de recherche sur les services communautaires.

Parmentier, J.M. (1990). Les réseaux d'intervention médico-sociaux dans la prise en charge de mères psychotiques avec de jeunes enfants. *Neuropsychiatrie de l'enfance*, 38 (6), 369-377.

Poirier, M.-A. (1998). Le maintien de liens entre l'enfant placé et ses parents. *Revue canadienne de service social*, 15, 9-23.

Pouliot, È. (2006). *Le travail social et les pratiques auprès des parents québécois qui vivent des difficultés psychosociales avec leur enfant*. Collection «essais et synthèse», Université Laval.

Pouliot, È., Turcotte, D. & Monette, M.-L. (2009). La transformation des pratiques sociales auprès des familles en difficulté : du « paternalisme » à une approche centrée sur les forces et les compétences. *Service social*, 55 (1), 17-30.

Pouliot, È. & Saint-Jacques, M.-C. (2005). L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : Un discours et une pratique qui s'opposent. *Enfances, Familles, Générations*, 3.

Adresse URL: <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/>

Riley, D. (1990). Network influences on father involvement in childrearing. Dans Cochran, M. et al., *Extending Families; The Social Networks of Parents and their Children* (pp. 131-153). Cambridge University Press.

Saint-Jacques, M.-C., Beaudoin, A., Drapeau, S. & Lessard, G. (1998-1999). Protéger les jeunes et développer le pouvoir d'agir des parents. Les pratiques d'implication parentale dans l'intervention en protection de la jeunesse. *Service social*, 47(3- 4), 77-113.

Saint-Jacques, M.-C., Beaudoin, A., Drapeau, S. & Lessard, G. (2000). *Les pratiques d'implication parentale dans l'intervention en protection de la jeunesse*. Québec : Institut universitaire sur les jeunes en difficulté.

Saint-Jacques, M.C., Cloutier, R., Pauzé, R., Simard, M., Gagné, M.H. & Lessard, G. (2001). *La spécificité de la problématique des jeunes suivis en centre jeunesse provenant de familles recomposées*. Centre de recherche sur les services communautaires.

Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D. & Pouliot, E. (2009). Adopting a Strengths Perspective in Social Work Practice with Families in Difficulty: From Theory to Practice. *Families in Society*, 90(4).

Savoie-Zajc, L. (2002). L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B. (Éd.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (pp.263-285). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. (Ouvrage original publié en 1997).

Simard, M., Beaudoin, A., Saint-Jacques, M., C., Turcotte D., Jacob, M. & Sasseville, N. (2005). La place accordée aux pères en intervention : des pères se prononcent. *Le journal du Partenariat de recherche sur les jeunes et les familles à risque et du Centre jeunesse de Québec-Institut Universitaire*, 1, 1-7. Document récupéré le 14 juin 2005 à partir du site de l'Institut Universitaire du Centre jeunesse de Québec.

Spector-Dunsky, L. (1985). Du linéaire à la circularité : papa, maman, Lucie et Stéphane. Regard sur les ficelles invisibles. *Systèmes humains*, 1(2), 193-200.

Stanley, J, Huey, Jr., Henggeler, S., W., Brondino, M., J. & Pickrel, S., G. (2000). Mechanisms of change in multisystemic therapy: reducing Delinquent behavior through therapist adherence and improved family and peer functioning. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 68, 451-467.

Steinhauer, P.D. (1996). Traiter les troubles d'attachement : un modèle de traitement en foyer de groupe. *Psychiatrie, recherche et intervention en santé mentale de l'enfant. Prisme*, 6 (4), 604-615

Steinhauer, P.D. (1996). *Le moindre mal*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Tremblay R.E., Vitaro, F., Bertrand, L., LeBlanc, M., Beauchesne, H. & Boileau, H., 1992. Parent and child training to prevent early onset of delinquency : the Montréal longitudinal experimental study. Dans J. McCord et R.E. Tremblay (Eds), *Preventive deviant behavior from birth through adolescence: Experimental approaches* (pp.117-138). New York: Guilford Press.

Turcotte, G. (1994). L'implication paternelle : Déterminants et modèles d'intervention. Université du Québec à Montréal : Laboratoire de recherche en écologie sociale. *Les Cahiers d'analyse du GRAVE* 1(4), 1-48.

Turcotte, D., Saint-Jacques, M.C. & Pouliot, È. (2005). *La perception des familles par les intervenants*. Dans Beaudoin, A., Brousseau, M., Drapeau, S., Saint-Jacques, M.-C., Simard, M., Turcotte, D. et al. (2005). *L'intervention de soutien des services psychosociaux pour les parents qui vivent des situations difficiles* (pp.77-104). Québec : Centre de recherche JEFAR.

Vaillancourt, Y. (1988). *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

VanDeMark, N., R., Russell, L., O'Keefe, M., A., Finkelstein, N., Noether, C., D. & Gampel, J., C. (2005). Children of mothers with histories of substance abuse, mental illness, and trauma. *Journal of Community Psychology*, 33(4), 445-459.

V.G.- Morval, M. (2001). *Psychologie de la famille*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. (Ouvrage original publié en 1985).

Watzlawick, P. (1999). Pensée systémique et approche des systèmes humains. Dans Elkaim, M. (Éd.), *La thérapie familiale en changement* (pp. 155-157). France : Le Plessis-Robinson.

Appendice A : Autorisation du comité scientifique du Saguenay-Lac-St-Jean



**Le Centre jeunesse du
Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Chicoutimi, le 11 décembre 2006

Monsieur Martin Villeneuve
3996, Picasso
Saguenay (Arrondissement Jonquière) QC
G7Z 1J7

Objet : Autorisation du comité scientifique
du Saguenay-Lac-St-Jean

Monsieur Villeneuve,

Par la présente, j'aimerais vous informer qu'à la suite de la lecture et de l'approbation de votre projet de recherche par le comité scientifique du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean, nous autorisons le déroulement de votre projet de recherche intitulé « Le point de vue des intervenants sociaux et des éducateurs en Centre jeunesse sur l'implication parentale » dans les différents points de services du Centre jeunesse.

En vous souhaitant la meilleure des chances pour votre cueillette et votre analyse des données, nous vous offrons nos salutations distinguées.

Marc Thibeault, directeur
Direction du développement professionnel et organisationnel

/mg

c.c. Mme Louise Harton, répondante à la recherche
Mme Danielle Maltais, directrice du mémoire, professeure à l'UQAC

Appendice B : Lettre résumant le déroulement de la recherche



Le Centre jeunesse du
Saguenay-Lac-Saint-Jean



**VOUS TRAVAILLEZ AU CENTRE JEUNESSE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
DANS LE SECTEUR DE L'APPLICATION DES MESURES ET AU SERVICE DE
RÉADAPTATION EXTERNE ET VOUS AVEZ LE GOÛT PARTAGER VOTRE POINT
DE VUE SUR L'IMPLICATION PARENTALE EN CENTRE JEUNESSE!**

**VOUS ÊTES DONC INVITÉS À PARTICIPER À UNE ÉTUDE PORTANT
SUR LE POINT DE VUE DES INTERVENANTS EN CENTRE JEUNESSE
SUR L'IMPLICATION PARENTALE**

De fait, nous recherchons 16 intervenants dont huit travaillant dans le secteur de l'application des mesures et huit autres travaillant au service de réadaptation externe. Vous devez travailler depuis au moins un an dans l'un ou l'autre des secteurs et votre point de service actuel doit être soit le bureau de Jonquière, de La Baie ou de Chicoutimi.

Vous participation à l'étude nécessitera environ 90 minutes de votre temps de travail pour répondre à des questions visant à recueillir votre point de vue sur l'implication parentale. Il s'agira pour vous, de déterminer avec le chercheur l'heure et l'endroit pour effectuer l'entrevue. Nous pensons que votre participation permettra d'enrichir la recherche en travail social et de mieux connaître la perception des intervenants oeuvrant en Centre Jeunesse vis-à-vis l'implication parentale. Nous pourrons également découvrir, avec vous, les éléments qui peuvent limiter ou favoriser l'implication des parents à l'intérieur de votre travail.

Si vous désirez être de ceux qui participeront à l'étude, vous pouvez me contacter par téléphone au 549-4853 (2261) ou remplir «*le formulaire de disponibilité à participer à l'étude*» et l'envoyer par courrier interne à *Martin Villeneuve (Centre St-Georges, La Parenthèse)*. Vous pouvez également me contacter par téléphone pour avoir des informations supplémentaires.

En vous remerciant à l'avance

Nom du responsable: Martin Villeneuve,
Éducateur spécialisé au Centre Jeunesse
Étudiant à la Maîtrise en Travail Social
Unité d'enseignement en Travail Social
Université du Québec à Chicoutimi

Rapport-Gratuit.com

Appendice C : Formulaire de disponibilité à participer à l'étude

Formulaire de disponibilité à participer à l'étude intitulé Le point de vue des intervenants sociaux et des éducateurs en Centre jeunesse sur l'implication parentale

Par la présente, je (nom de la personne) _____, me porte volontaire à participer à cette étude dont j'ai reçu des informations sur les objectifs et la méthodologie de la recherche.

Le responsable de la recherche peut me contacter à l'adresse et au numéro de téléphone suivant :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone au travail :

Signature :

Appendice D : Formulaire de consentement

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Recherche sur le point de vue des intervenants sociaux et des éducateurs en Centre jeunesse sur l'implication parentale

Nom du responsable : Martin Villeneuve, étudiant à la Maîtrise en Travail Social
Département des sciences humaines, unité d'enseignement en
Travail Social
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Tél. : 545-5011 poste 5284

1. Invitation à participer au projet

Compte tenu de votre expérience de travail auprès de la clientèle du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean, nous sommes heureux que vous participiez à la recherche visant à améliorer les connaissances sur l'implication parentale.

2. Description du projet

2.1 Objectifs de la recherche

L'étude tentera 1) d'identifier vos connaissances vis-à-vis le concept d'implication parentale. De plus, à partir de votre point de vue, cette recherche permettra 2) de reconnaître certains facteurs ou éléments pouvant favoriser ou nuire à l'implication parentale. 3) Identifier les interventions effectuées lorsque vous collaborez avec les parents, ainsi que les rôles joués par les différents acteurs du système d'intervention sera un autre objectif de la recherche. Cette étude vise aussi 4) à reconnaître les difficultés que vous êtes susceptibles de rencontrer dans vos interventions qui impliquent les parents. Finalement, cette étude consistera 5) à estimer, à partir de votre point de vue, les

répercussions positives et négatives des interventions qui se font en collaboration avec les parents.

2.2. Description des épreuves impliquant le sujet

Pour recueillir votre point de vue sur l'implication parentale en Centre jeunesse, le chercheur principal vous rencontrera afin de vous poser des questions sur le sujet. Il s'agit d'une entrevue d'une durée maximale de 90 minutes, composée d'un guide d'entrevue à questions ouvertes prédéterminées et d'une fiche signalétique. Vous déterminerez le lieu, la date et l'heure de la rencontre avec le chercheur principal. Si vous avez des questions avant la date de l'entrevue, vous pouvez contacter le chercheur principal au numéro indiqué plus haut. Sachez que vous pourrez refuser ou mettre fin à l'entrevue à n'importe quel moment pendant le processus et ce, sans préjudice. Pendant l'entrevue, vous pouvez également questionner le chercheur.

Le chercheur principal se réserve le droit, pour des raisons valables, de ne pas interroger un répondant.

2.3 Déclaration sur la portée et les retombées envisageables des résultats de la recherche

Nous pensons que les résultats obtenus à l'intérieur de cette étude permettront aux responsables du Centre jeunesse d'obtenir des informations qui pourraient être utiles pour faciliter l'implication parentale entre autres en obtenant le point de vue des intervenants sur les facteurs organisationnels qui faciliteraient cette implication parentale (besoins de formations, organisation des horaires, supervisions cliniques, etc.). De plus, nous croyons que les nouvelles connaissances apportées par cette recherche permettront en bout de ligne d'offrir des services plus adaptés aux besoins de la clientèle du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean.

3. Évaluation des avantages et des risques

En plus d'exprimer votre point de vue sur l'implication parentale, vous pourrez bénéficier, comme tous les intervenants du Centre jeunesse, d'une meilleure compréhension du sujet et possiblement, d'une réponse plus adaptée de l'organisme en ce qui concerne les besoins des intervenants liés à cette approche. Votre participation à la recherche ne comporte aucun risque.

4. Confidentialité des données et diffusion des résultats

4.1 Dispositions prises pour sauvegarder l'anonymat et la confidentialité

Pour assurer votre confidentialité, nous conserverons sous clé, à l'intérieur d'un local de l'université utilisé à cette fin, les verbatims, les enregistrements audio et toutes les informations permettant de vous identifier. Ces informations seront détruites 12 mois après l'acceptation du projet final. Nous pourrions ainsi, produire un article scientifique. Il importe de rappeler qu'aucun nom n'apparaîtra sur les documents de la recherche. Ceux-ci seront identifiés à partir d'un code connu uniquement par le chercheur principal. En aucun moment, les coordonnateurs rencontrés et les autres intervenants du Centre jeunesse seront informés des noms des personnes contactées pour participer à l'étude et de ceux qui ont accepté ou refusé d'être rencontrés pour compléter l'entrevue semi-dirigée. Outre le chercheur principal et la directrice de recherche, seul le comité d'éthique de la recherche du Centre jeunesse-Institut universitaire pourra accéder à votre dossier pour fins de vérification si cela s'avère nécessaire. Sachez que cette recherche fera l'objet d'un mémoire, que la présentation de résultats est prévue lors de colloques régionaux ou nationaux et que le contenu des entrevues pourra être utilisé pour la production de matériel scientifique (articles). Dans ces productions, aucune donnée nominative ne sera dévoilée. Il vous sera possible de consulter les résultats de la recherche, soit par l'entremise des Centres jeunesse, soit par le biais de la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Pour toutes questions concernant la recherche, vous pouvez contacter madame Danielle Maltais, professeur au département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi, au 545-5011 poste 5284. Pour toutes questions concernant l'éthique de la recherche à l'université ou pour tout autre sujet, vous pouvez contacter monsieur André Leclerc, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi, au 545-5011 poste 5070. Vous pouvez également avoir recours au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire en cas de plainte concernant tout aspect lié à la participation à la recherche au (418) 661-6951.

SIGNATURE ET CONSENTEMENT

Par la présente, je consens à participer à la recherche intitulée «le point de vue des intervenants sociaux et des éducateurs en Centre jeunesse sur l'implication parentale». Je confirme avoir été informé des objectifs de la recherche, des modalités d'entrevue, de mes droits comme participant, des avantages et des risques de l'étude et des dispositions prises pour assurer mon anonymat et ma confidentialité.

Signature

du répondant : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

No de tél. : _____

Date : _____

 Jour mois année

Signature du chercheur : _____

Appendice E : Guide d'entrevue et fiche signalétique

**Point de vue des intervenants en Centre jeunesse
sur l'implication parentale**

Guide d'entrevue

Il convient de vous remercier de votre participation à l'étude sur le point de vue des intervenants en Centre jeunesse sur l'implication parentale. Nous sollicitons 90 minutes de votre temps afin de mieux comprendre le point de vue des intervenants sur le sujet. Nous sommes convaincus que votre participation à la recherche permettra d'enrichir les connaissances sur l'implication parentale et ainsi, améliorer la qualité des services offerts à la clientèle desservie par les Centres jeunesse. Vous aurez donc à répondre à différentes questions sur vos perceptions vis-à-vis l'implication parentale et les contextes qui l'entourent.

1. Si vous aviez à décrire votre travail au sein du Centre jeunesse, comment le décririez-vous?
 - Fonctions
 - Tâches
 - Clientèle cible
2. Si vous aviez à donner une description de ce qu'est l'implication parentale dans le contexte de votre travail, comment la définiriez-vous?
3. Pouvez-vous, en trois ou quatre mots-clés, caractériser ce qu'est l'implication parentale?
4. Quelles sont vos propres attentes face aux parents des jeunes avec lesquels vous intervenez?
5. Selon vous, quelles sont les attentes du Centre jeunesse vis-à-vis l'implication parentale?

En partant de votre dernière expérience d'intervention où vous avez tenté d'impliquer les parents, et qui a selon vous fonctionné :

6. Pourriez-vous me décrire cette intervention?
 - Activités auxquelles les parents participent
 - Lieu où les parents participent
 - Quel parent était impliqué
 - Le type de problématique ou le type de situation

7. En impliquant les parents lors de cette intervention, quels étaient les objectifs que vous vouliez atteindre?
8. Quels sont les comportements et les attitudes que vous avez adoptés lors de cette intervention pour faciliter l'implication des parents?
9. Selon vous, quelles étaient les caractéristiques qu'avaient les parents que vous avez impliqués?
10. Selon vous, quelles étaient les caractéristiques qu'avaient les autres membres de la famille dont les parents étaient impliqués?
11. Quels sont, selon vous, les facteurs qui ont facilité l'implication des parents dans votre intervention?
 - Facteurs liés à l'enfant/clientèle
 - Facteurs liés aux parents/contextes familiaux
 - Facteurs liés au Centre jeunesse/organisation
12. D'après vous, quelles ont été les principales difficultés (ou obstacles) que vous avez vécues lors de cette intervention qui impliquait les parents?
13. Selon vous, quelles ont été les retombées positives ou négatives de l'implication des parents dans cette intervention?
 - Impacts sur l'enfant
 - Impacts sur les parents
 - Impacts sur les autres membres de la famille
 - Impacts sur l'environnement de l'enfant (école, amis etc.)
 - Impacts sur votre travail

En partant de votre dernière expérience d'intervention où vous avez tenté d'impliquer les parents, et qui n'a selon vous pas fonctionné :

14. Pourriez-vous me décrire cette intervention?
 - Activités auxquelles les parents ne participent pas
 - Lieu où les parents ne participent pas
 - Le type de situation, de problématique
 - Quel parent ne s'impliquait pas (un ou deux parent)
15. En tentant d'impliquer les parents lors de cette intervention, quels étaient les objectifs que vous vouliez atteindre?
16. Quels sont les comportements et les attitudes que vous avez adoptés lors de cette intervention?

17. Selon vous, quelles étaient les caractéristiques qu'avaient les parents qui ne se sont pas impliqués?
18. Selon vous, quelles étaient les caractéristiques qu'avaient les autres membres de la famille dont les parents ne se sont pas impliqués?
19. D'après vous, quelles ont été les principales difficultés (ou obstacles) que vous avez vécues lors de cette intervention qui n'a pas impliqué les parents?
20. Selon vous, quelles ont été les retombées positives ou négatives de l'absence d'implication parentale dans cette intervention?
 - Impacts sur l'enfant
 - Impacts sur les parents
 - Impacts sur les autres membres de la famille
 - Impacts sur l'environnement de l'enfant (école, amis etc.)
 - Impacts sur votre travail

Maintenant que nous avons fait le tour de vos expériences récentes liées à l'implication parentale, j'aimerais que nous puissions discuter de l'implication parentale à partir du contexte général dans lequel vous travaillez.

21. À partir de la clientèle régulière avec laquelle vous travaillez, selon vous, qu'est-ce qui favorise l'implication des parents en ce qui a trait aux caractéristiques de la clientèle, aux caractéristiques du contexte familiale et aux caractéristiques de l'organisation?

L'enfant/La clientèle
 Les parents/Le contexte familial
 Le Centre jeunesse/L'organisation

22. À partir de la clientèle régulière avec laquelle vous travaillez, selon vous, qu'est-ce qui limite l'implication des parents en ce qui a trait aux caractéristiques de la clientèle, aux caractéristiques du contexte familiale et aux caractéristiques de l'organisation?

L'enfant/La clientèle
 Les parents/Le contexte familial
 Le Centre jeunesse/L'organisation

23. Comment pensez-vous que l'implication parentale est perçue par les autres intervenants avec lesquels vous travaillez?

24. Selon vous, quelles sont les difficultés vécues par les intervenants avec lesquels vous travaillez lorsqu'ils tentent d'impliquer les parents dans l'intervention?

25. Dans l'ensemble de vos propres interventions qui visent l'implication parentale, rencontrez-vous les mêmes difficultés ou d'autres difficultés que celles mentionnées précédemment?

Si oui : Lesquelles?

26. En général, quelles sont selon vous, les retombées positives ou négatives de l'implication parentale?

- Impacts sur l'enfant
- Impacts sur les parents
- Impacts sur les autres membres de la famille
- Impacts sur l'environnement de l'enfant (école, amis etc.)
- Impacts sur votre travail

27. Si vous aviez à donner des recommandations aux différents acteurs du Centre jeunesse pour favoriser l'implication parentale, quelles seraient vos suggestions?

Aux intervenants

Aux chefs de service

Aux dirigeants du Centre jeunesse

28. Est-ce qu'il y a des aspects de l'implication parentale qui n'ont pas été abordé dans cet entretien que vous aimeriez partager avec moi?

Fiche signalétique des intervenants

1. Sexe : Masculin
 Féminin

2. Date de naissance : ____/____/____
Année mois jour

3. Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu?
 - DEC en éducation spécialisée
 - DEC en intervention en délinquance
 - DEC en travail social
 - BAC en travail social
 - BAC en psychologie
 - BAC en criminologie
 - BAC en psychoéducation
 - Autre, précisez : _____

4. Titre d'emploi : _____

5. Secteur d'activité : _____

6. Port d'attache : _____

7. Depuis combien d'années travaillez-vous dans le domaine des services sociaux?
Nombre d'années : ____

8. Depuis combien d'années travaillez-vous pour le Centre jeunesse?
Nombre d'années : ____

9. Vous occupez votre fonction actuelle depuis combien d'années?
Nombre d'années : ____

10. Avez-vous reçu, soit lors de vos études ou lors de votre travail, de la formation sur l'implication parentale?
 - Oui
 - Non

11. Si oui, quelles formations avez-vous reçues?

A. Nom : _____

Nombre d'heures : _____

Offerte par quel organisme : _____

B. Nom : _____

Nombre d'heures : _____

Offerte par quel organisme : _____

C. Nom : _____

Nombre d'heures : _____

Offerte par quel organisme : _____

D. Nom : _____

Nombre d'heures : _____

Offerte par quel organisme : _____

Merci beaucoup de votre collaboration à cette recherche.

Chercheur : Martin Villeneuve

Appendice F : Approbation éthique de l'Université du Québec à Chicoutimi

APPROBATION ÉTHIQUE

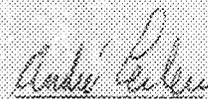
Dans le cadre de l'*Énoncé de politique des trois conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains* et conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution CAD-7163 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, approuvant la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'UQAC, le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Chicoutimi, à l'unanimité, délivre la présente approbation éthique puisque le projet de recherche mentionné ci-dessous rencontre les exigences en matière éthique et remplit les conditions d'approbation dudit Comité.

La présente est délivrée pour la période du *8 janvier 2007 au 30 avril 2009*.

Pour le projet de recherche intitulé : *Le point de vue des intervenants sociaux et des éducateurs en Centre jeunesse sur l'implication parentale.*

Chercheur responsable du projet de recherche : *Martin Villeneuve*

Fait à Ville de Saguenay, le 8 janvier 2007



André Leclerc
Président du Comité d'éthique
de la recherche avec des êtres humains

Appendice G : Certificat de conformité éthique du Centre jeunesse de Québec



Centre Jeunesse
de Québec

Institut universitaire

Siège social
2915, avenue du Bourg-Royal, Québec (Québec) G1K 3S2
Téléphone (418) 661-6951; Télécopieur (418) 661-2345

Le 14 avril 2008

Monsieur Martin Villeneuve
Étudiant à la maîtrise en travail social
3996, Picasso
Jonquière (Québec) G7Z 1J7

Objet : Renouvellement du certificat de conformité éthique
Projet 2007-02 « Le point de vue des intervenants sociaux et des éducateurs en centre
jeunesse sur l'implication parentale »

Monsieur,

Le CÉR a reçu votre demande de renouvellement de certificat de conformité éthique pour le projet ci-haut mentionné.

Après examen, le CÉR juge votre demande recevable et vous délivre un nouveau certificat de conformité éthique valide pour une année complète en date d'aujourd'hui. Vous devrez acheminer une demande de renouvellement au CÉR un mois avant la date d'échéance de ce certificat d'ici à ce que vous nous déposiez un exemplaire de votre rapport de recherche. Nous vous demandons de porter attention au contenu du document joint qui indique quels éléments sont à inclure dans votre demande de renouvellement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gilles Mireault, président
Comité d'éthique de la recherche
Téléphone : (418) 661-6951, poste 1713
Courriel : gilles.mireault@jeunesse.quebec.qc.ca

GM/sb

Pièce jointe



Appendice H : Déclaration d'honneur



Université du Québec à Chicoutimi

555, boulevard de l'Université
Chicoutimi, Québec
G7H 2B1

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

DÉCLARATION D'HONNEUR

Je, soussigné, Martin Villeneuve, à titre de chercheur principal, pour le projet de recherche intitulé « le point de vue des intervenants sociaux et des éducateurs en Centre jeunesse sur l'implication parentale », m'engage à respecter le caractère confidentiel de toute information nominative dont j'aurai accès dans le cadre du projet de recherche ci-haut mentionné et à ne pas divulguer, reproduire ou utiliser, d'une quelconque manière, cette information autrement que pour les fins pour lesquelles elle m'est communiquée.

Je m'engage également à respecter la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'Université du Québec à Chicoutimi, l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* ainsi que la loi et les règles de l'art en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains et ce, tant au niveau de la cueillette d'information confidentielle, de son traitement que de sa diffusion.

J'ai signé à _____, ce _____ jour du mois de _____ de l'an _____.

Nom

Signature

Adresse

Téléphone

Courriel

Témoin (Nom)

Signature